Rapport d'Activité 2017

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

Une association à l'écoute des autres,
Porteuse de valeurs,
Dans une dynamique créative et innovante.

ADSEA 17-LP

Siège Social et Administratif :
Direction Générale
5, place Dorléac
17300 ROCHEFORT SUR MER
Téléphone : 05 46 88 89 89
Mail : direction-generale@adsea17lp.fr
Site internet : www.adsea17lp.fr

Sommaire

1. Le cadre d'intervention : Page 4

2. La vie associative : Page 5

2.1 - Les assemblées générales Page 5

2.2 - Les conseils d'administration Page 6

2.3 – Réunions de Bureaux Page 6

2.4 - Les Commissions de Travail Page 6

3. Le Projet Associatif : Page 8

3.1 - La place des Administrateurs Page 8

3.2 - Les représentations sur le département ou en région Page 8

3.3 - Les relations sociales Page 9

3.4 - Le travail en interne Page 9

3.5 - L'activité du siège de l'Association Page 9

3.5.1 - Activité générale Page 9

3.5.2- Données comptables et financières Page10

3.5.3- Ressources Humaines Page13

4. L'activité des services :

Des services à vocation départementale :

- L'A.E.M. O (Action Éducative en Milieu Ouvert) Page 20

Pôle Hébergement diversifié MECS Page 38

- Les axes d'évolution du Pôle hébergement Diversifié Page 39
- La M.E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social)
  À Saint Jean d'Angély Page 44
- L'Hébergement Éducatif pour Adolescents
  À Saintes Page 72
- Institut d'Éducation Professionnel « Paule Maraux »
  À Rochefort Page 101
- SAS « Le Transbordeur » à Rochefort Page 145

1. LE CADRE D'INTERVENTION :

L'Association ADSEA 17-LP reconnue d'utilité publique, parution au J.O du 21 novembre 1997 a pour but :

- D'intéresser le plus grand nombre à l'enfance, à l'adolescence et plus généralement à toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral.
- De promouvoir, créer ou gérer tous établissements, services ou organismes visant à la prévention et au traitement, à la rééducation et à la réinsertion sociale des enfants, des adolescents et de leur famille et plus généralement à toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral.
- De participer directement ou en collaboration avec toutes institutions publiques ou privées à la formation et au perfectionnement des personnels, des services et établissements d'enfants, d'adolescents ou plus généralement de toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral
- D'apporter son concours à la négociation des conflits des personnes pour lesquelles elle agit, notamment en entreprenant des actions de médiation.
- D'entreprendre ou favoriser toutes recherches aux problèmes de l'inadaptation juvénile et à la réinsertion sociale et professionnelle des adultes en difficulté et de l'aide aux victimes et aux justiciables.

En 1955, l'Association « La Protectrice » est reconnue d'utilité publique. Elle y assure, dans le cadre de son activité la gestion de l'Institut Paule MARAUX.

En 1984, l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (l'ADSEA 17) est créée. Elle a pour but de gérer les établissements et les services sociaux et médico-sociaux relevant du cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En 1995, la première décide de la refonte de ses statuts et l'intégration de l'ADSEA 17. La deuxième décide de sa dissolution, avec fusion-absorption par « la Protectrice ».

En 1997, les statuts refondus de la Protectrice ont été approuvés par arrêté du Ministre de l'intérieur et après avis favorable du Conseil d'État, publié au journal Officiel en date du 5 décembre 1997.

L'ADSEA 17-LP est donc créée suite à la procédure de la fusion-absorption, ce qui a permis d'élargir le champ des actions des deux Associations.

En 2009 l'ADSEA 17-LP participe au Conseil d'Administration de l'Association de gestion « Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes ».

L'Association gère sur le Département de la Charente Maritime les établissements et les services suivants :

Établissement	Adresse	Autorisation/Habilitation au titre des articles
AEMO	9, rue de l'Ormeau de Pied 17100 SAINTES	Arrêté n°16-2218 du 21/12/2016 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil pour des mineurs et jeunes majeurs, à partir du 03/01/2017 pour 15 ans.
MECS HEA (Hébergement Éducatif pour Adolescents)	1, cours Lemercier 17100 SAINTES	Arrêté n°15-903 du 15/12/2015 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance L.221 et art. 375 du Code Civil valide du 01/01/2014 au 31/12/2028 *Pour des mineurs de 6 à 14 ans*
MECS CHANCELÉE	La Vergne 17400 ST JEAN D'ANGÉLY	Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 3 01 2017 pour une durée de 15 ans. Arrêté 98-2815 : article 375 du Code Civil est en date du 3/04/1997 *Pour des mineurs de 6 à 14 ans*
MECS FOYER PAULE MARAUX	29, rue du Port 17300 ROCHEFORT	Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 16 09 2013 pour une durée de 15 ans L.221 de l'aide Sociale à l'Enfance art.375 du Code Civil *Pour des mineurs de 14 à 21 ans*
SAS TRANSBORDEUR	5, place Dorléac	Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 16/09/2013 pour une durée de 15 ans. *Pour des mineurs de 16 à 18 ans*
Lieu de vie RELAI et MINA	17300 ROCHEFORT	Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 15 décembre 2016 et du 1/05/2017

Le siège social de l'ADSEA 17-lp a été autorisé par décision du Conseil Départemental du 27 avril 2012 et son autorisation de frais de siège est en cours de renouvellement.

2. LA VIE ASSOCIATIVE :

2.1 - L'Assemblée Générale :

- L'assemblée s'est réunie le 24 janvier et le 30 mai 2017. Les ordres du jour portaient sur l'approbation des procès-verbaux des assemblées générales précédentes, l'élection du Conseil

d'Administration, le rapport moral, le rapport d'activité de 2016, le rapport financier, le rapport du Commissaire aux Comptes, l'approbation des comptes annuels et les questions diverses.

- 2.2 - les Conseils d'Administration :

- Au nombre de 4 pour 2017 : les 24 janvier, 21 février, 14 avril et 26 septembre. Leurs objets ont porté sur différents thèmes : l'approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administrations précédents, la répartition des missions des référents et des commissions, le bilan de l'activité des services, la présentation et l'arrêté des comptes de 2016, les questions d'actualités et les questions diverses.

- 2.3 - les réunions de Bureau :

- Ont eu lieu cinq réunions des membres du Bureau : les 28 mars, 30 mai, 27 juin, 24 octobre et 28 novembre dont les thèmes principaux portaient sur l'approbation des procès-verbaux des Bureaux précédents, l'activité des services, les perspectives de développement, le suivi du budget 2017, l'adoptions des budgets 2018, les questions d'actualité et les questions diverses.

- 2.4 - les commissions de Travail :

Patrimoine et Immobilier :

Membres :	*Messieurs BERGERAULT, CHAMBET, TESSIER*
Périmètre :	*Ensemble de l'actif associatif*
Missions :	*Gestion des achats, relations avec les occupants, contrats locatifs, placements, gestion du mobilier « meublant » (inventaires, achats), analyse des contrats sécurité et entretien.*
Calendrier des rencontres :	*Deux fois par an (une rencontre vers juin et une vers décembre).* *Cette commission se réunie aussi en cas de besoin ponctuel.*

Entretien et Travaux :

Membres :	*Messieurs ABOS, CHAMBET, PINEAU, TESSIER*
Périmètre :	*Tout ce qui concerne l'entretien et les travaux dans les services.*
Missions :	*Gestion des contrats d'entretien et de sécurité, suivi des projets de travaux.*
Calendrier des rencontres :	*En priorité, des rencontres sont organisées concernant l'Institut Paule Maraux, la Maison d'Enfants de Chancelée.*

Action Sociale :

Membres :	*Madame MOURLON, Messieurs ABOS, TORRENT*
Périmètre :	*Montant de l'enveloppe*
Missions :	*Aider de façon subsidiaire les projets individuels des jeunes suivis par l'ADSEA.*
Calendrier des rencontres :	*Des rencontres sont organisées avec les Directeurs selon les demandes des jeunes.*

Santé et Éducation :

Membres :	*Messieurs ABOS, COURANT, FRANCAUD, LE BOZEC, PINEAU*
Périmètre :	*La santé et la prise en charge éducative.*
Missions :	*Réactualiser l'étude (questionnaire santé).* *Organiser l'évaluation externe et suivre l'évaluation interne.*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Contrôle interne de gestion/Activité :

Membres :	*Mademoiselle Diane GERMAIN, Monsieur TESSIER*
Périmètre :	*Le contrôle de gestion interne de l'activité des établissements.*
Missions :	*Feuille de route annuelle.* *B.P. et C.A.* *Tableaux mensuel d'indicateurs (usagers, personnel, investissement).* *Mise en place du CPOM associatif*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Ressources Humaines :

Membres :	*Messieurs ANDRAULT, MASSICOT*
Périmètre :	*Administrer, mobiliser et développer les ressources humaines impliquées dans l'activité de l'Association. Participer aux problématiques RH.*
Missions :	*Comité d'Entreprise* *Recrutements*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes :

Membres :	*Messieurs ABOS, LAFON, MARTIN*
Périmètre :	*Participer aux décisions du Conseil d'Administration.*
Missions :	*Membres Actifs de l'Association de gestion au titre du partenariat (Messieurs MARTIN et ABOS)*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Prospection et développement :

Membres :	*Messieurs DORÉ, LE BOZEC, MASSICOT, MARTIN, PINEAU*
Périmètre :	*Développer l'Association.*
Missions :	*Cibler de nouveaux partenaires, améliorer les supports actuels de communication*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

3. LE PROJET ASSOCIATIF :

3.1- La place des Administrateurs.

Le Président et les administrateurs copilotes la réalisation et le suivi du projet associatif.

Les administrateurs référents des établissements et services participent régulièrement aux Conseils de Vie Sociale et à des rencontres avec les équipes.

3.2 - Les représentations sur le département ou en région :

En qualité de représentant de l'Association, le Président DORÉ a été désigné comme Personne Qualifiée pour siéger au sein de l'**Observatoire Départemental de l'Enfance en Danger**.

La vie inter associative et les réseaux, ce sont aussi les rencontres régulières organisées par notre mouvement national la **CNAPE**, qui se font autour du délégué régional soit à LIMOGES, soit à POITIERS à raison de deux ou trois réunions par an.

Le chef de service des affaires générales et Messieurs ABOS, MARTIN, LAFON représentent l'association aux rencontres du directoire de gestion du réseau MDAJA ainsi qu'à toutes les diverses rencontres avec les partenaires du dispositif.

Enfin, le Directeur Général représente l'Association aux diverses rencontres avec les partenaires.

3.3 - Les relations sociales :

Les réunions avec les Instances Représentatives du Personnel :

Instance	Nombre de réunions
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	5
DUP	12

3.4 - Le travail en interne :

L'équipe de la Direction Générale se réunie au minima deux fois par mois afin de faire un tour de table sur les agendas et le suivi des dossiers. Ces réunions sont pilotées par les cadres salariés de la Direction Générale.

Un Conseil de Direction (CODIR) se tient tous les mois pour organiser et structurer la fonction managériale.

3.5 - L'activité du siège de l'Association :

3.5.1 - Activité Générale :

Courriers reçus	1621 + factures
Courriers expédiés	971
Réunions au siège	72
Réunions extérieures	35
Visiteurs du site internet	10775

Suivis centralisés :

- Comptabilité - salaires – gestion
- GRH
- Baux locations
- Location des véhicules (flotte)
- Téléphonie fixe et mobile
- Assurances
- Normes d'accessibilité
- Gestion du portefeuille des placements
- Travaux de construction
- Appels à projets
- Incendie sécurité
- Trésorerie et emprunts
- Évaluation interne et externe
- Autorisations et habilitations
- Outils de la loi 2002-2
- Informatique

3.5.2 - Données comptables et financières :

Montant et origine des subventions reçues :

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS RECUES EN 2017

ADSEA 17 LP - Subventions et dotations reçues 2017

ETABLISSEMENTS	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL DEPARTEMENT Réajustement	Hors Département	HOPITAL La Rochelle	TOTAL
DG					**0 €**
RESEAU ADO 17				93 101,97 €	**93 102 €**
MAISON D'ENFANTS	2 167 800,00 €	14 808,00 €	40 362,71 €		**2 222 971 €**
H.E.A.	1 848 504,00 €		10 789,02 €		**1 859 293 €**
P.M.	1 203 060,00 €				**1 203 060 €**
SAS TRANBORDEUR	556 008,00 €				**556 008 €**
RELAI 17	229 348,65 €				**229 349 €**
MINA 17	146 609,34 €				**146 609 €**
A.E.M.O.	2 179 092,00 €		109 259,12 €		**2 288 351 €**
TOTAL	**8 330 421,99 €**	**14 808,00 €**	**160 410,85 €**	**93 101,97 €**	**8 598 743 €**

Les factures saisies en 2017

Dossiers	Factures	Caisses
Association	75	-
DG	220	-
Chancelée	1 129	473
HEA	1 131	631
Transbordeur	206	216
Relai 17	234	463
Mina 17	122	
PM	618	522
AEMO	890	-
Total 2017	**4 625**	**2 305**

Les résultats comptables et administratifs 2017

Mise à jour le 26 mars 2018	Résultats clôture des comptes 2017								
	DG	CHANCELEE	HEA	TRANSBORDEUR	RELAI	MINA	PM	AEMO	TOTAL
R+ 2017 hors prov	68 200,59	-28 305,99	6 819,00	31 382,65	27 939,84	-5 028,11	27 297,03	245 211,50	373 516,51
Souscription CET Externalisés Malakoff	-1 174,60	-18 010,13	-5 699,40	-1 614,90			-9 061,08	-12 138,07	-47 698,18
Réajustement dotation globalisée % internat									0,00
Réajustement dotation globalisée 3,04 % PEAD		14 808,00							14 808,00
Résultat provisoire avant passage provisions	**67 025,99**	**-31 508,12**	**1 119,60**	**29 767,75**	**27 939,84**	**-5 028,11**	**18 235,95**	**233 073,43**	**340 626,33**
Réajustement provision CP	-592,13	-21 821,23	1 906,54	-2 272,38	1 997,19		-1 037,74	-1 104,95	-22 924,70
Provision CITS	6 330,00			7 090,00	1 772,00	1 772,00	17 725,00	36 273,00	70 962,00
provision IFC		42 408,81	38 804,04	14 012,42			22 858,10	48 766,09	166 849,46
Provision risque fin d'activité					7 025,02				7 025,02
prov suractivité								104 451,00	104 451,00
Résultat comptable	**61 288,12**	**-52 095,70**	**-39 590,98**	**10 937,71**	**17 145,63**	**-6 800,11**	**-21 309,41**	**44 688,29**	**14 263,55**
Amort.compt.diff	**793,00**								793,00
Neutralisation réaj prov cp	**-592,13**	**-21 821,23**	1 906,54	**-2 272,38**	1 997,19		**-1 037,74**	**-1 104,95**	-22 924,70
Résultat administratif	**59 902,99**	**-73 916,93**	**-37 684,44**	**8 665,33**	**19 142,82**	**-6 800,11**	**-22 347,15**	**43 583,34**	**-9 454,15**

	CHANCELEE	HEA	SAS	RELAI	MINA	PM	AEMO
Excédent journées ext. (dans le résultat)	11 395						94 121
Déficit journées ext. (=déficit de produits)		-19 591	-15 668			-30 908	

DONT REGULARISATION DOTATION GLOBALISEE	CHANCELEE	HEA	SAS	RELAI	MINA	PM	AEMO
INTERNAT							
APMN							
PEAD	14 808						
TOTAL	14 808	0	0	0	0	0	0

ADSEA 17 CONSOLIDE - Répartition des charges 2017

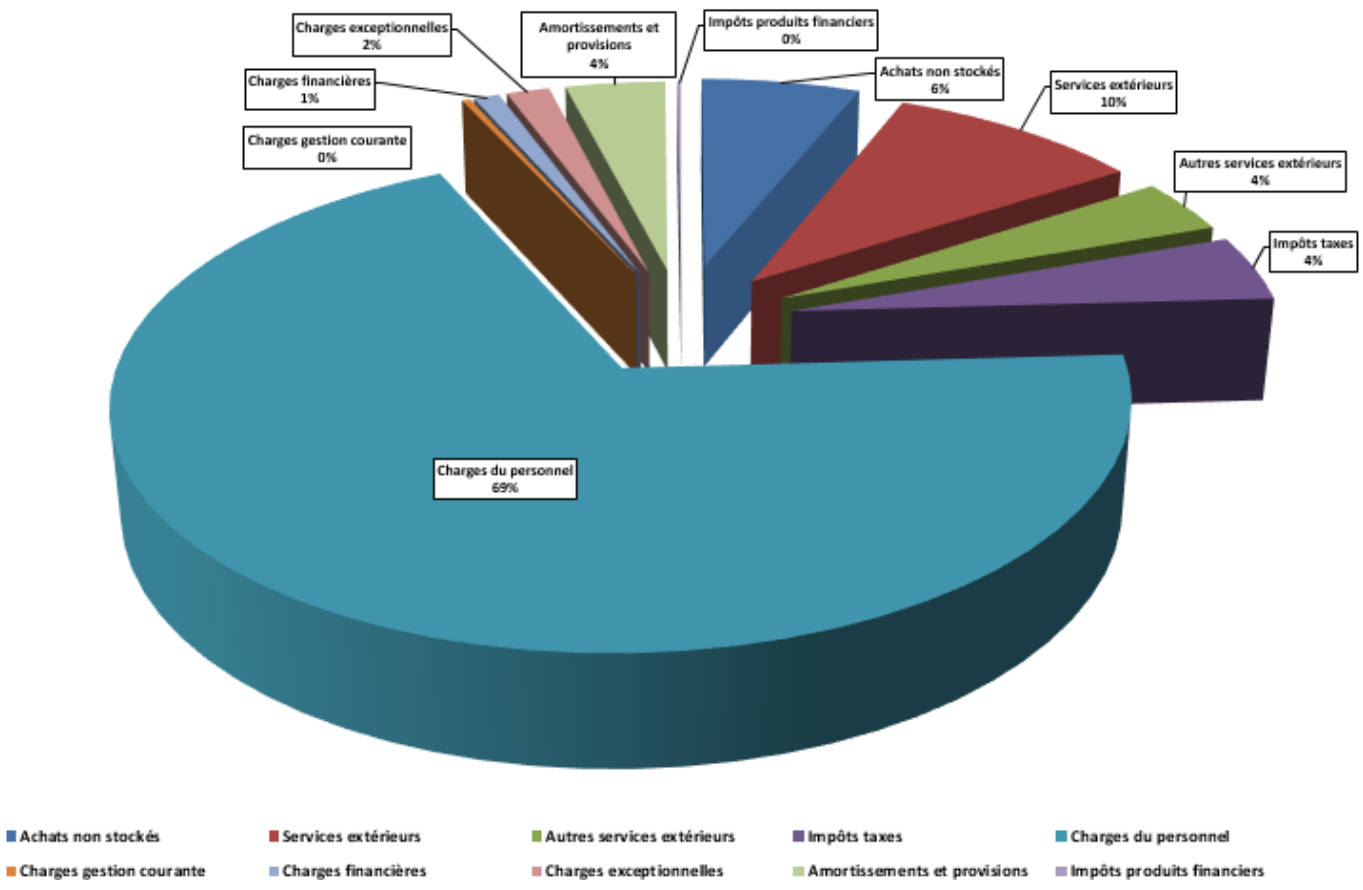

ADSEA 17 LP - Répartition subventions et dotations recues en 2017

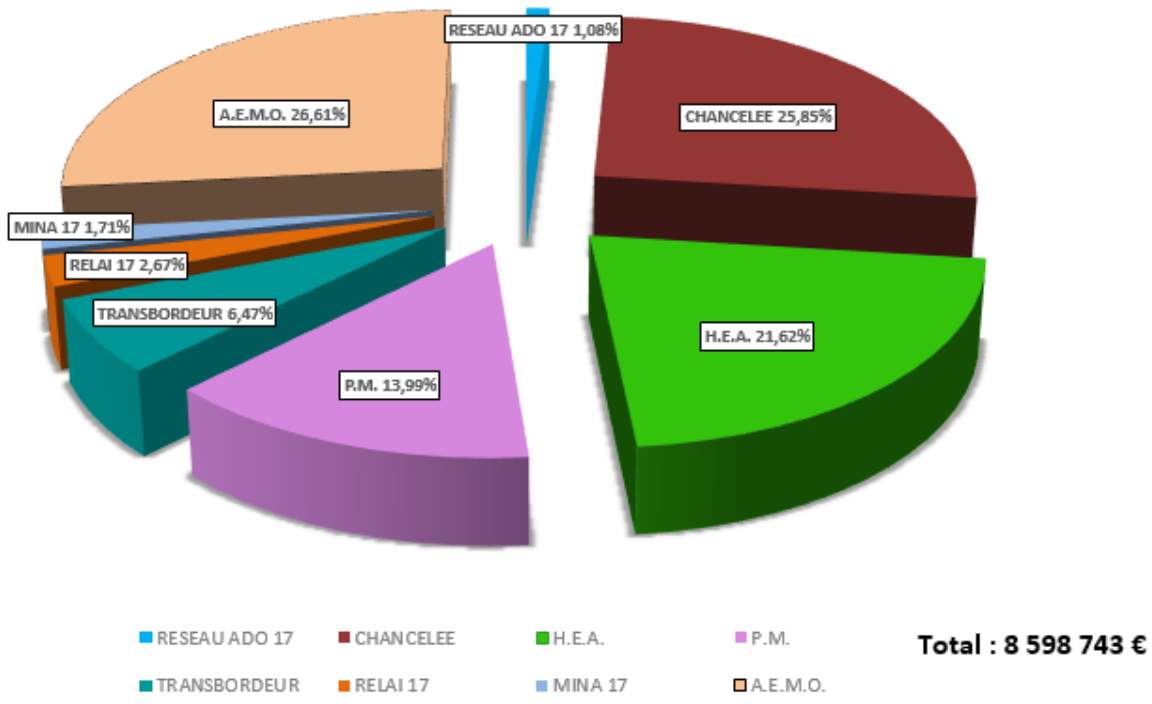

Total : 8 598 743 €

3.5.3 - Ressources Humaines :

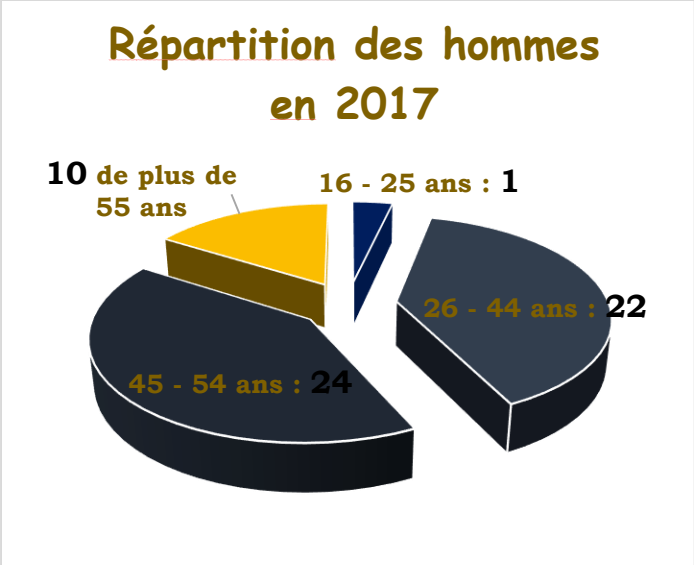

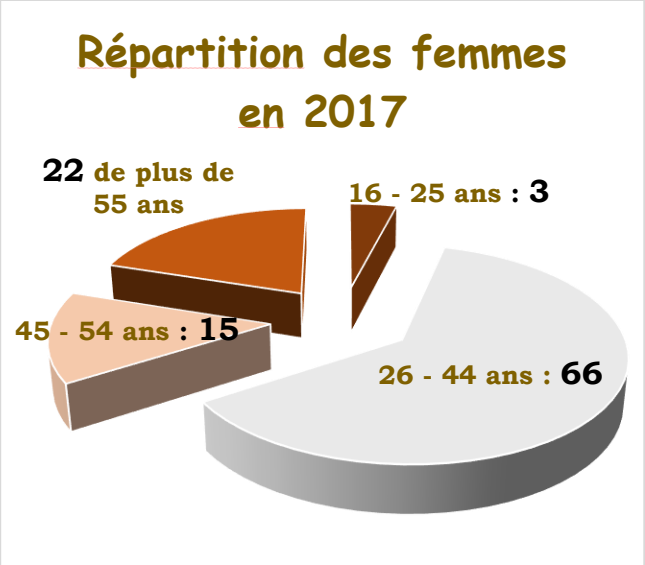

106 femmes et 57 hommes en 2017
100 femmes et 56 hommes en 2016
95 femmes et 59 hommes en 2015

EGALITE HOMME / FEMME
Année 2017

catégorie professionnelle	sexe	effectif au 31/12	nombre d'embauches en CDI dans l'année	nombre moyen d'heures de formation par an par salarié	contrat au 31/12		nombre de promotion dans l'année	durée de travail CDI		âge moyen des personnes en CDI	ancienneté associative moyenne au 31/12-CDI	rémunération moyenne annuelle au 31/12-CDI
					CDI	CDD		temps complet	temps partiel			
Non Cadre	Femmes	88	5	19,13	70	18	0	61	9	42,10	11,03	1886,87
	Hommes	49	3	24,47	45	4	1	39	6	46,61	11,20	1617,01
Cadre	Femmes	18	2	15,85	18	0	0	12	6	46,87	16,22	2960,88
	Hommes	8	1	7,00	7	1	0	6	1	47,74	13,29	2817,75

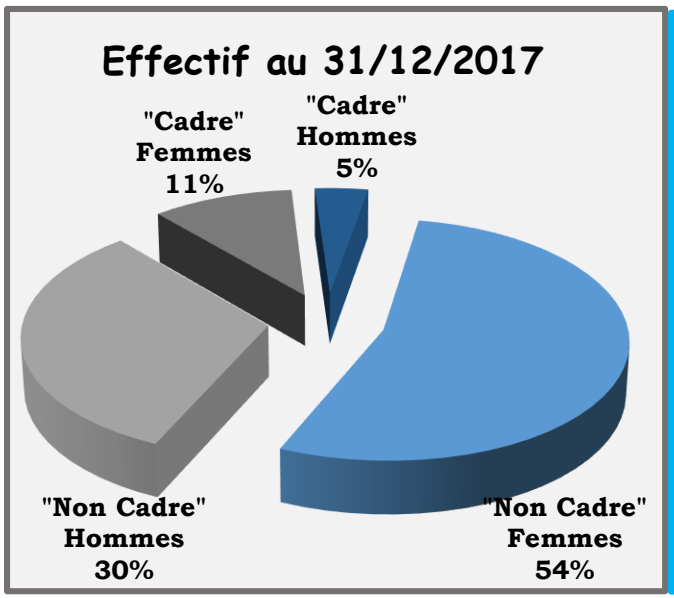
Effectif au 31/12/2017
"Cadre" Femmes 11%
"Cadre" Hommes 5%
"Non Cadre" Hommes 30%
"Non Cadre" Femmes 54%

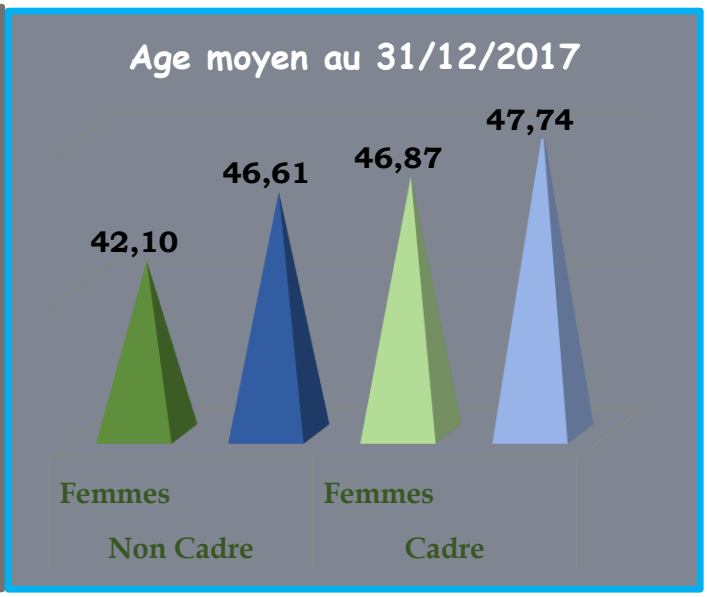
Age moyen au 31/12/2017
42,10
46,61
46,87
47,74
Femmes
Femmes
Non Cadre
Cadre

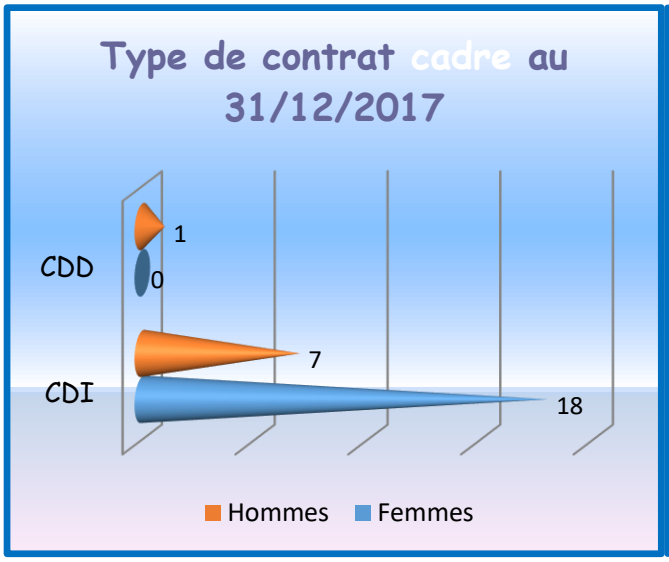
Type de contrat cadre au 31/12/2017
CDD
CDI
1
0
7
18
Hommes
Femmes

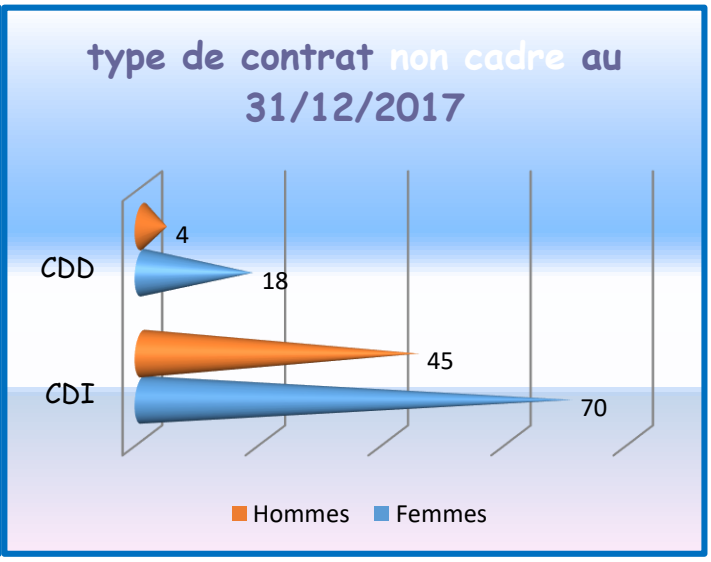
type de contrat non cadre au 31/12/2017
CDD
CDI
4
18
45
70
Hommes
Femmes

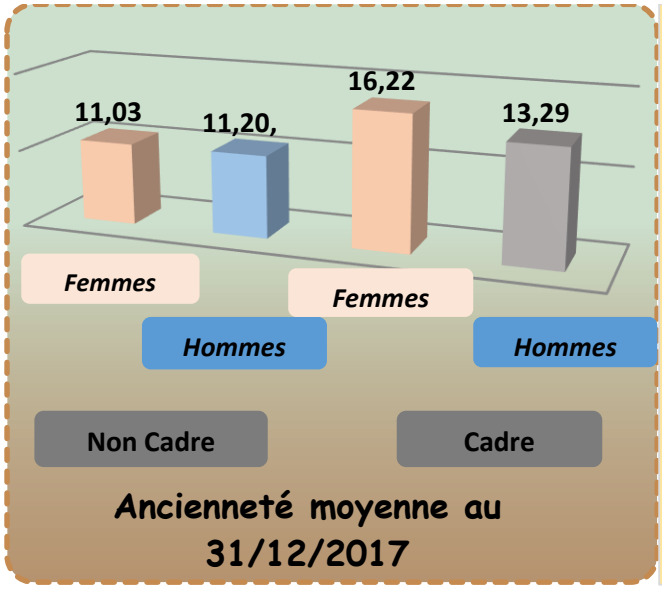
11,03
11,20,
16,22
13,29
Femmes
Femmes
Hommes
Hommes
Non Cadre
Cadre
Ancienneté moyenne au 31/12/2017

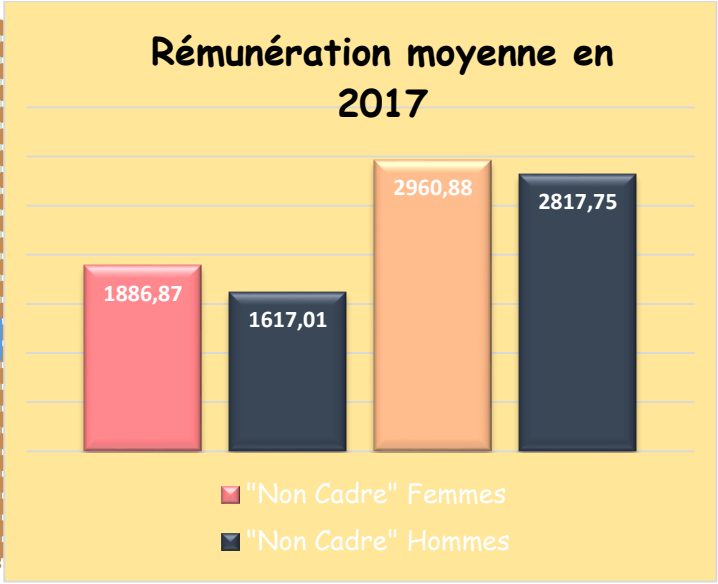
Rémunération moyenne en 2017
1886,87
1617,01
2960,88
2817,75
"Non Cadre" Femmes
"Non Cadre" Hommes

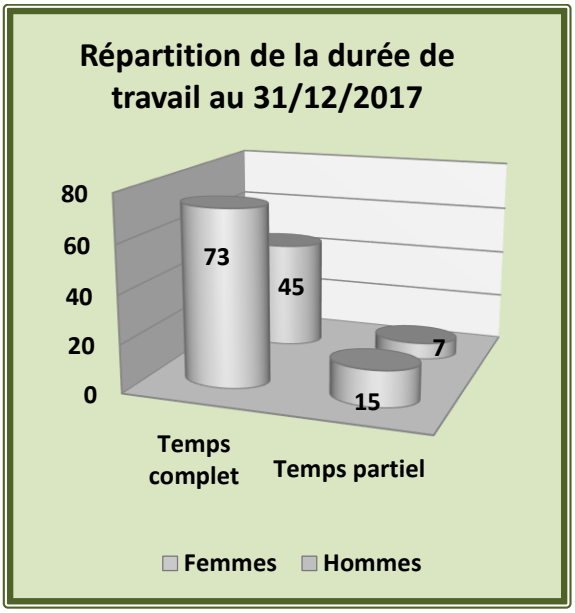

1% LOGEMENT

L'ASSOCIATION COTISE AU 1% LOGEMENT AUPRES DE « MIEUX SE LOGER-SOLENDI ».

CETTE ANNEE, 1 PERSONNE A BENEFICIE DES SERVICES.

OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

L'ASSOCIATION ADHERE A L'OETH, COLLECTEUR DE LA BRANCHE DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES.

L'ASSOCIATION PRESENTE UN EFFECTIF ASSUJETTI DE 130 ETP ET UN TAUX LEGAL DE 6%, SOIT 6.19 UNITES LEGALES. L'ASSOCIATION EMPLOIE 0.47 UNITE. LA COTISATION 2017 S'ELEVE A 18 856€, CONTRE 23 942€ EN 2016 ET L'EMPLOI DE 0.20 UNITES.

RECAPITULATIF PAR TYPE DE CONTRAT

ENTREES DU PERSONNEL SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

			nb de contrats	pers. concernées	motifs
Chancelée	2015	CDD	53	13	11 remplacements + 2 surcroîts d'activité
		CDI	5	5	1 poste vacant + 3 créations (dont 1 mutation) + 1 poste gelé
	2016	CDD	56	15	15 remplacements
		CDI	5	5	3 postes vacants + 1 mutation + 1 mutation temporaire
	2017	CDD	74	21	69 remplacements + 1CAE + 1 surcroît d'activité + 3 en attente de recrutement
		CDI	9	9	6 postes vacants + 1 mutation + 1 promotion + 1 augmentation tps travail
Réseau	2015	CDD			
		CDI			
	2016	CDD			
		CDI			
	2017	CDD			
		CDI			
HEA	2015	CDD	77	21	19 remplacements + 2 surcroîts d'activité
		CDI	3	3	1 mutation temporaire + 2 postes vacants
	2016	CDD	57	13	13 remplacements
		CDI	5	5	5 postes vacants
	2017	CDD	94	17	92 remplacements + 1 surcroît d'activité + 1 CAE
		CDI	0	0	
DG	2015	CDD			
		CDI			
	2016	CDD	7	4	3 remplacements + 1 surcroît d'activité
		CDI			
	2017	CDD	5	4	5 remplacements
		CDI	1	1	1 poste vacant
AEMO	2015	CDD	10	5	9 remplacements + 1 surcroît d'activité
		CDI			
	2016	CDD	2	1	1 remplacement
		CDI	3	3	2 postes vacants + 1 mutation temporaire
	2017	CDD	3	3	3 remplacements
		CDI	0	0	
PM	2015	CDD	87	22	20 remplacements + 2 surcroîts d'activité
		CDI	4	4	2 postes vacants+2 promotions
	2016	CDD	76	16	1 surcroît d'activité + 1 att. Recrutement + 14 remplacements
		CDI	5	5	3 postes vacants + 1 promotion + 1 mutation temporaire
	2017	CDD	109	25	109 remplacements
		CDI	3	3	3 postes vacants

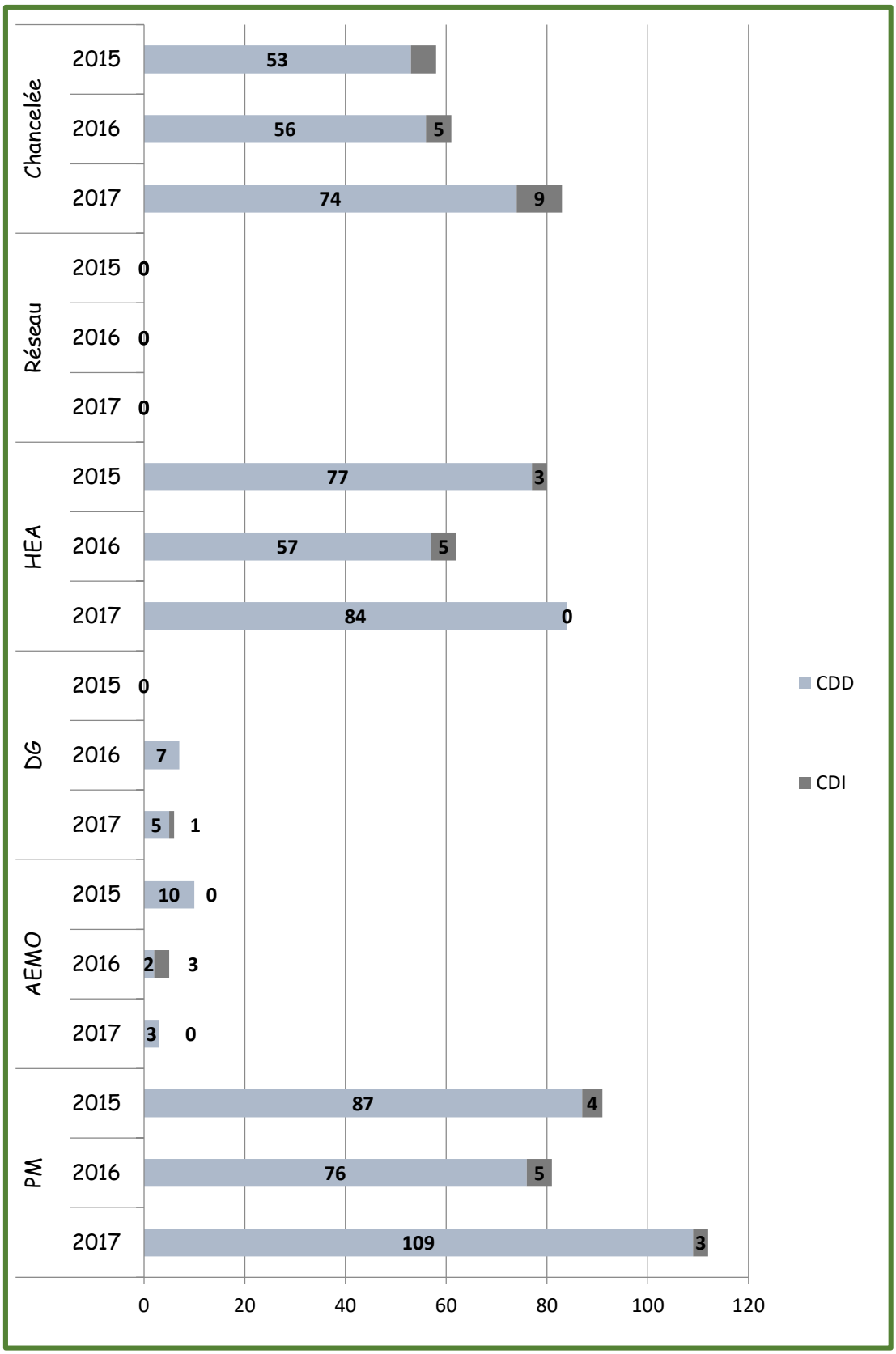
Chancelée
2015
53
2016
56
5
2017
74
9
Réseau
2015
0
2016
0
2017
0
HEA
2015
77
3
2016
57
5
2017
84
0
DG
2015
0
2016
7
2017
5
1
AEMO
2015
10
0
2016
2
3
2017
3
0
PM
2015
87
4
2016
76
5
2017
109
3
0
20
40
60
80
100
120
CDD
CDI

SORTIES DU PERSONNEL SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

			nb de contrats	pers. concernées	motifs
chancelée	2015	CDD	54	12	53 fins de CDD + 1 rupture anticipée salarié
		CDI	2	2	1 licenciement économique + 1 inaptitude
	2016	CDD	56	15	56 fins de CDD
		CDI	5	5	1 démission + 1 retraite + 1 inaptitude + 1 mutation définitive + 1 mutation temporaire
	2017	CDD	75	19	75 fins de CDD
		CDI	5	5	3 démissions + 1 licenciement + 1 retraite
RESEAU	2015	CDD			
		CDI			
	2016	CDD			
		CDI			
	2017	CDD			
		CDI			
HEA	2015	CDD	75	21	75 fins de CDD
		CDI	3	3	1 inaptitude + 1 rupture conventionnelle + 1 mutation
	2016	CDD	58	17	58 fins de CDD
		CDI	8	8	4 démissions + 2 retraites + 1 mutation définitive + 1 mutation temporaire
	2017	CDD	95	16	95 fins de CDD
		CDI	1	1	1 retraite
DG	2015	CDD			
		CDI			
	2016	CDD	6	3	6 fins de CDD
		CDI	1	1	1 démission
	2017	CDD	4	4	2 fins de CDD
		CDI	0	0	
AEMO	2015	CDD	13	5	12 fins de CDD + 1 rupture CDD commun accord
		CDI			
	2016	CDD	3	2	3 fins de CDD
		CDI	3	3	1 retraite + 1 inaptitude + 1 mutation temporaire
	2017	CDD	1	0	
		CDI	1	1	1 démission
PM	2015	CDD	89	20	88 fins de CDD + 1 rupture CDD commun accord
		CDI	1	1	1 mutation provisoire
	2016	CDD	76	17	75 fins de CDD + 1 rupture CDD commun accord
		CDI	6	6	1 licenciement + 1 démission + 1 rupture conventionnelle + 1 retraite + 2 mutations temporaires
	2017	CDD	109	21	109 fins de CDD
		CDI	0	0	

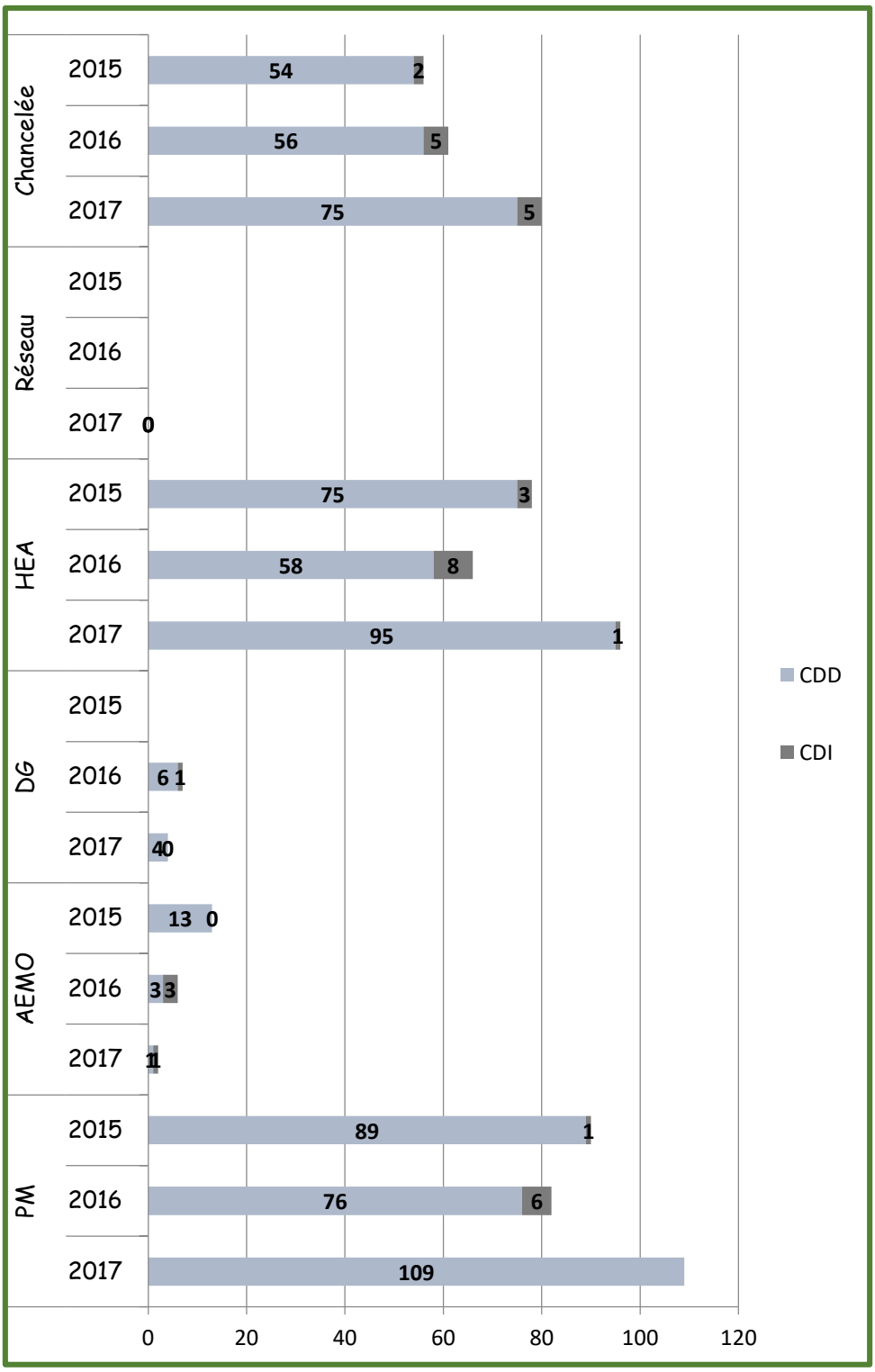
Chancelée
2015
54
2
2016
56
5
2017
75
5
Réseau
2015
2016
2017
0
HEA
2015
75
3
2016
58
8
2017
95
1
DG
2015
2016
6
1
2017
40
AEMO
2015
13
0
2016
3
3
2017
1
1
PM
2015
89
1
2016
76
6
2017
109
0
20
40
60
80
100
120
CDD
CDI

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE
EN MILIEU OUVERT

9 rue de l'Ormeau de Pied - 17100 SAINTES

☎ **: 05 46 93 67 21 - 🖷 : 05 46 74 33 34**

R A P P O R T

D'A C T I V I T É

2 0 1 7

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'AD0LESCENCE DE CHARENTE-MARITIME - LA PROTECTRICE

5 place Dorléac - 17300 ROCHEFORT SUR MER

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

1. Présentation du service
2. Organisation

DEUXIEME PARTIE

1. Données relatives à l'activité (statistiques, tableaux de présentation de l'activité…)
2. Organigramme

TROISIEME PARTIE

1. Bilan et Perspective

PREMIERE PARTIE

1. Présentation du service :

Origine du service :

- Service créé le 1er avril 1965
- Prise en charge de mineurs dans leur milieu naturel, sur décision du Juge des Enfants, dans le cadre des articles 375 et suivants du Code Civil

Objectifs principaux :

- Favoriser le maintien du mineur dans son milieu de vie habituel
- Rechercher avec la famille une réponse aux problèmes mis en avant dans la décision
- Au-delà des symptômes, faire émerger les problématiques non repérées au préalable et aider à leur résolution si elles constituent un danger pour l'enfant

Capacité autorisée :

740 mineurs en AEMO, 60 mineurs en AED.

Origine géographique des nouvelles mesures :

- Département 17 : 86.23 %
- Autres : 13.77 % par dessaisissement, délégation de compétence du Juge des Enfants du département d'origine ou sa décision directe.

Situation au début de la prise en charge :

Tous les mineurs sont dans leur famille naturelle ou de façon résiduelle confiés à des Tiers Dignes de Confiance, voire à des membres de leur famille ou des établissements.

2. Organisation :

Implanté initialement à La Rochelle, le service a développé des antennes à Saintes, Royan et Montendre afin de rapprocher l'équipe pluridisciplinaire des usagers.

En janvier 2004, une antenne est créée à Rochefort avec pour fonction de faire jonction entre les secteurs Nord et Sud pour mieux réguler les flux générant une "liste d'attente". Une autre a été ouverte à Jonzac en 2005, puis à Saint-Jean d'Angély en 2006, à Marans en 2009 et enfin dans l'Île d'Oléron fin 2016.

Le siège du service est à Saintes. Cette ville, où se trouve la Direction, est en position centrale par rapport à l'activité exercée sur la totalité du département et l'implantation de ses différents pôles d'intervention.

La Charente-Maritime est en effet un département à dominante rurale avec des pôles urbains de taille modeste en dehors du chef-lieu La Rochelle. Ceci entraîne une grande disparité dans la répartition des lieux-ressources pouvant compléter l'intervention du service.

Le découpage territorial retenu est celui des Délégations Territoriales. Une certaine flexibilité, aux frontières de ces secteurs, nous donne la possibilité de nous adapter aux inéluctables variations de charge.

L'organisation est conçue autour de deux pôles. L'un regroupe à Saintes les Délégations Territoriales Haute Saintonge – Royan et Saintonge Romane – Vals de Saintonge, l'autre à La Rochelle recouvre celles de La Rochelle - Aunis Atlantique et Rochefort – Oléron – Marennes – Aunis Sud. Le secteur de Royan est partagé selon les flux entre les secteurs Nord et Sud. L'antenne de Rochefort a pour fonction de pouvoir répondre aux besoins du Nord et du Sud et donc de déplacer ses interventions en fonction des nécessités.

Les mesures d'AEMO sont décidées par les Juges des Enfants. Les AED sont à l'initiative du Conseil Départemental.

Le financement est à la charge des Conseils Départementaux.

Le budget du service est arrêté par le Président du Conseil Départemental et le Préfet sur proposition de la Direction de la Solidarité Départementale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ces mêmes services contrôlent, a posteriori, les dépenses. Ils définissent, dans un schéma départemental de protection de l'enfance, la nature des besoins et dressent le bilan de l'offre existante. À ce titre, ils déterminent les perspectives de développement de l'offre sociale.

Le service d'AEMO fait partie des réponses à ces besoins et son activité, ainsi que la qualité de ses prestations, font l'objet d'une évaluation.

IMPLANTATION DU SERVICE D'AEMO

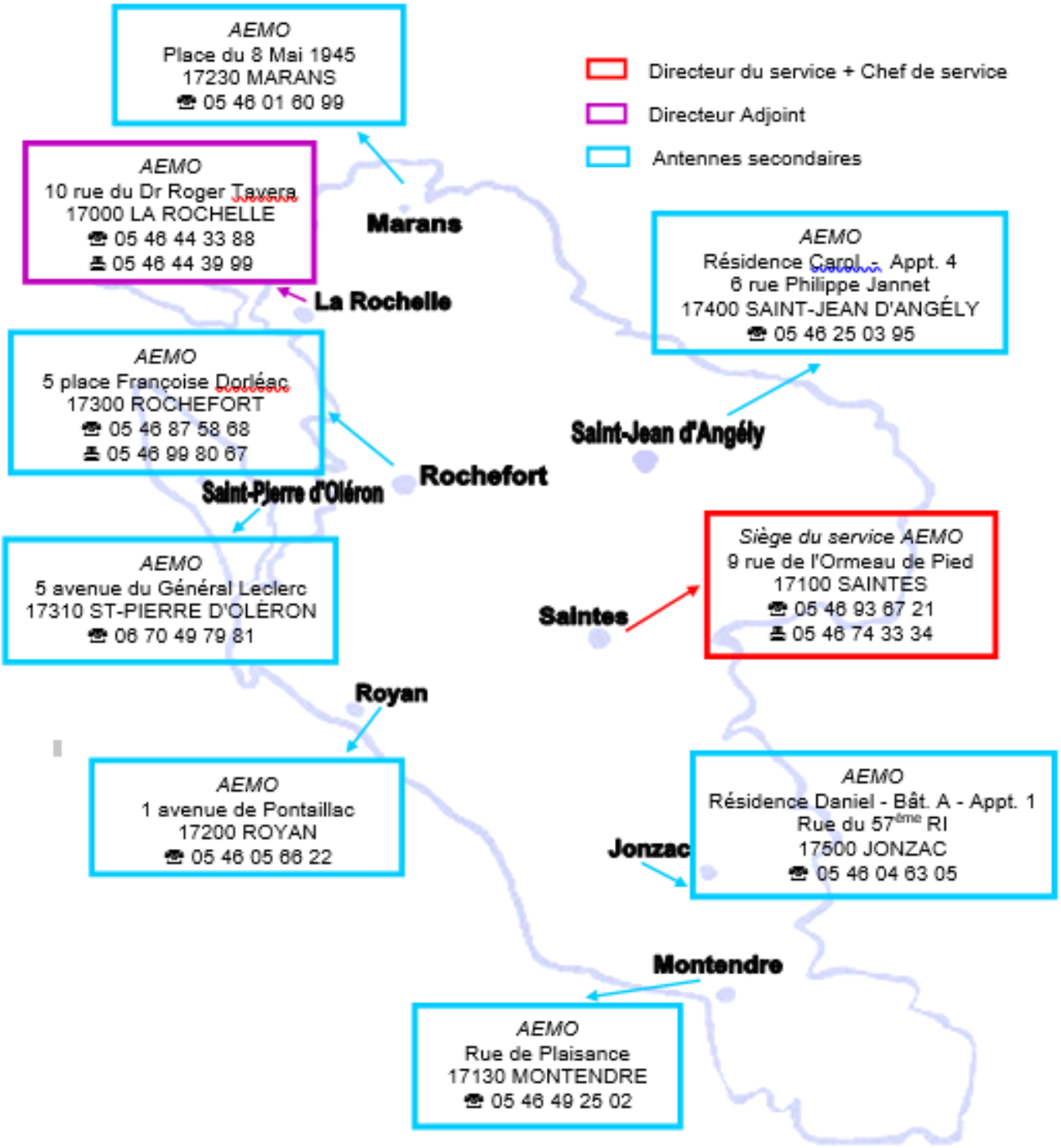

DEUXIEME PARTIE

1. Données relatives à l'activité :

Activité :

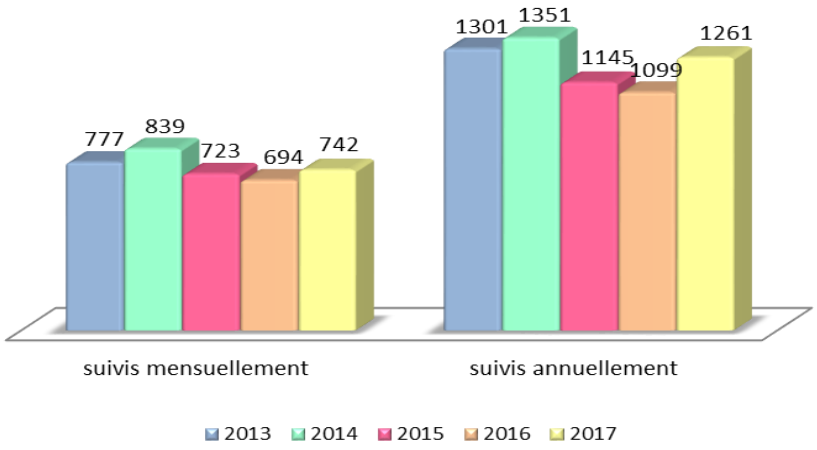

Les chiffres révèlent une augmentation entre 2013 et 2014 par rapport au nombre de mineurs suivis quotidiennement et sur l'année, liée à la création de 96 mesures supplémentaires entre mars et juillet 2013. Un "pic" est observé en 2014 ; une baisse est enregistrée en 2015, qui se confirme en 2016. En 2017, l'activité repart à la hausse à partir de l'été.

Journées réalisées :

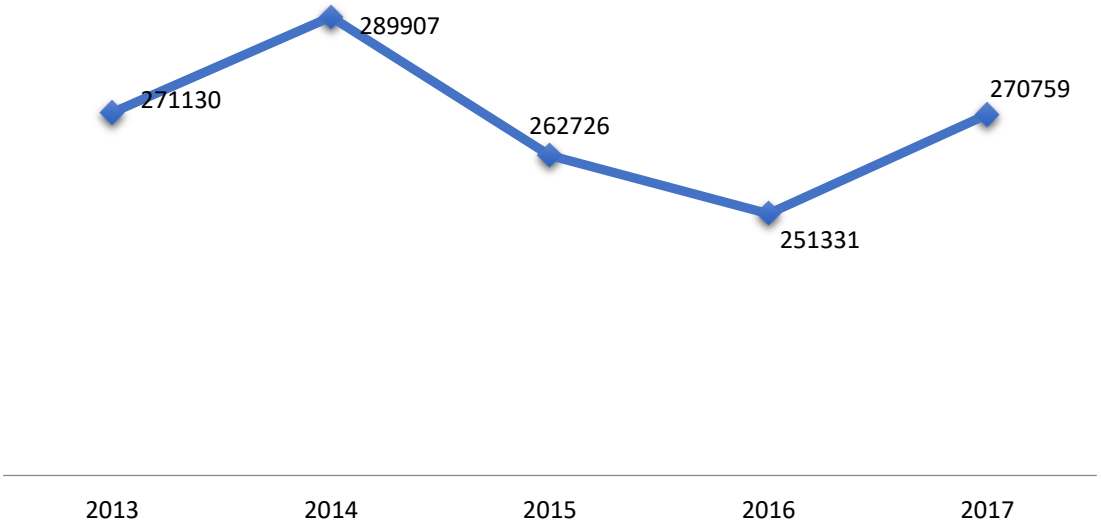

Entre 2010 et 2014, l'activité du service a augmenté de 14,06 %, soit 35746 journées.
En 2015, l'activité réalisée est 5,3 % inférieure à celle prévue, soit -14674 journées. En 2016, la courbe confirme cette tendance à la baisse : -11395 journées par rapport à 2015. En 2017, nous retrouvons le niveau de 2013.

Durée moyenne de la prise en charge des mineurs :

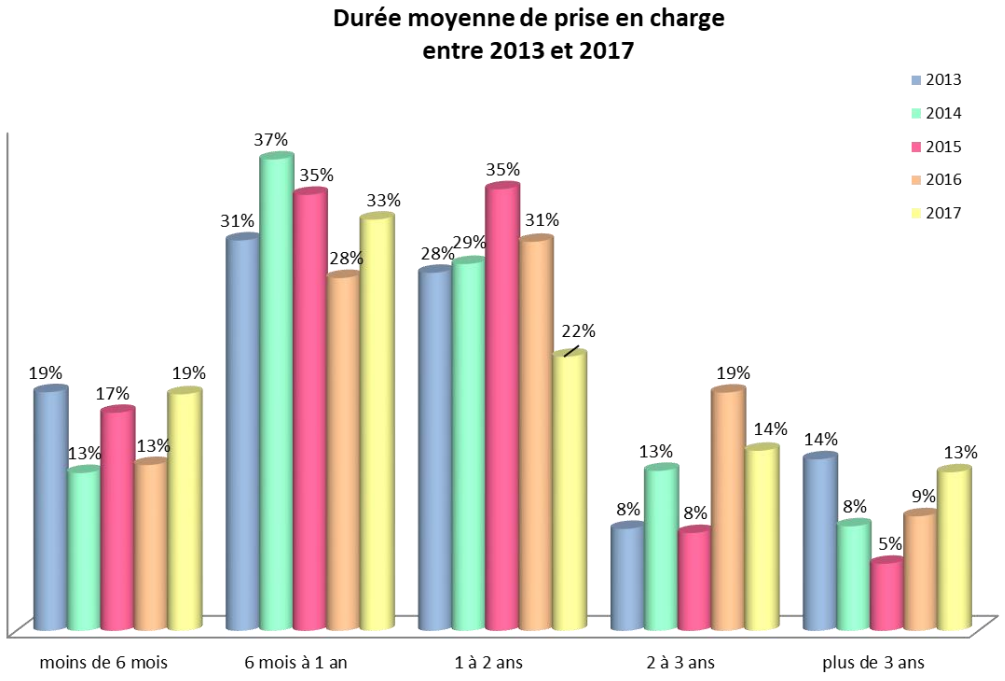

On note une hausse sensible des mesures de plus de 3 ans. Une baisse des mesures de 1 à 2 ans est constatée, tandis que les mesures courtes (moins de 6 mois et 6 mois à un an) sont en augmentation.

Motif de fin de prise en charge :

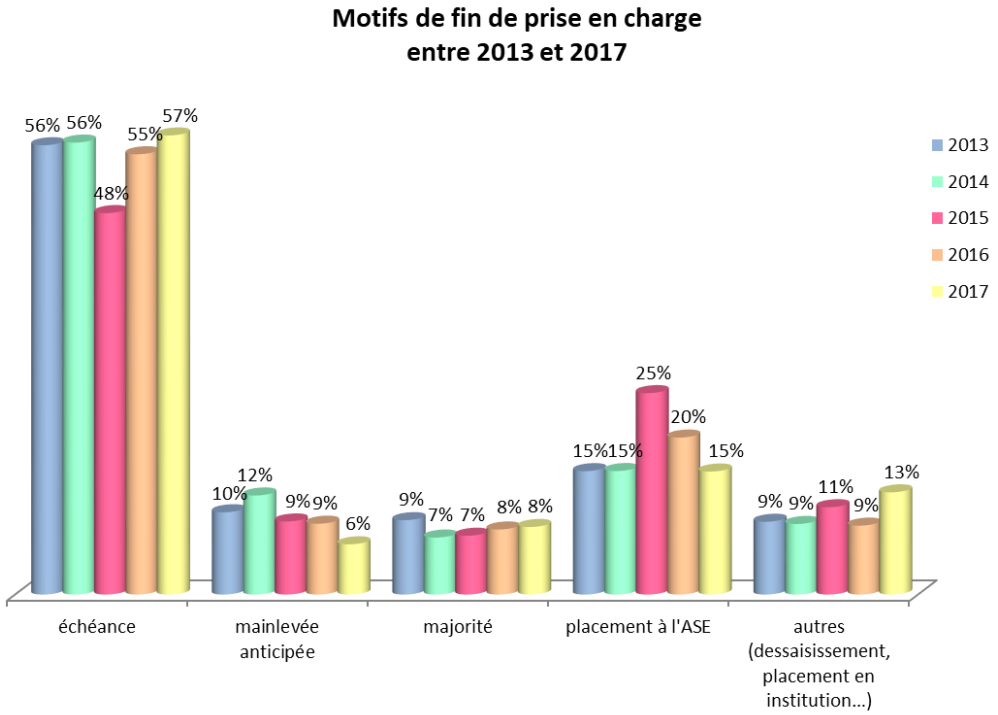

Le placement apparaît en 2013 comme une orientation en baisse sensible, qui se confirme en 2014. En 2015, le placement revient très sensiblement comme motif de fin de mesure, au détriment de l'échéance "normale" de la mesure, voire de la mainlevée anticipée. En 2016, l'échéance "normale" retrouve un niveau comparable à 2013 et 2014 ; on assiste à une baisse des placements ASE. Celle-ci se confirme en 2017.

Sexe :

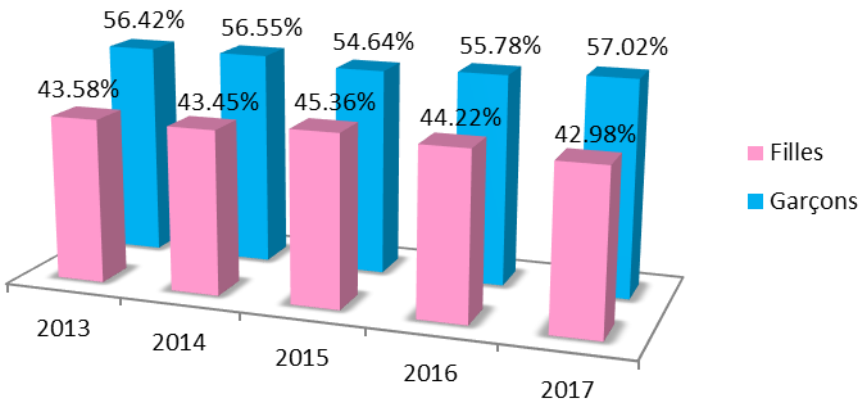

La proportion de garçons reste toujours supérieure, ce qui rejoint les proportions démographiques des mineurs de la région Poitou-Charentes (rapport H/F de 1,06 selon chiffres INSEE).

Décompte des familles par rapport à leur nombre d'enfants :

745 familles suivies dans l'année pour 1261 mineurs, soit 1.69 enfants suivis par famille (1.55 en 2010, 1.76 en 2011, 1.60 en 2012, 1.63 en 2013, 1.65 en 2014, 1.61 en 2015 et 2016).

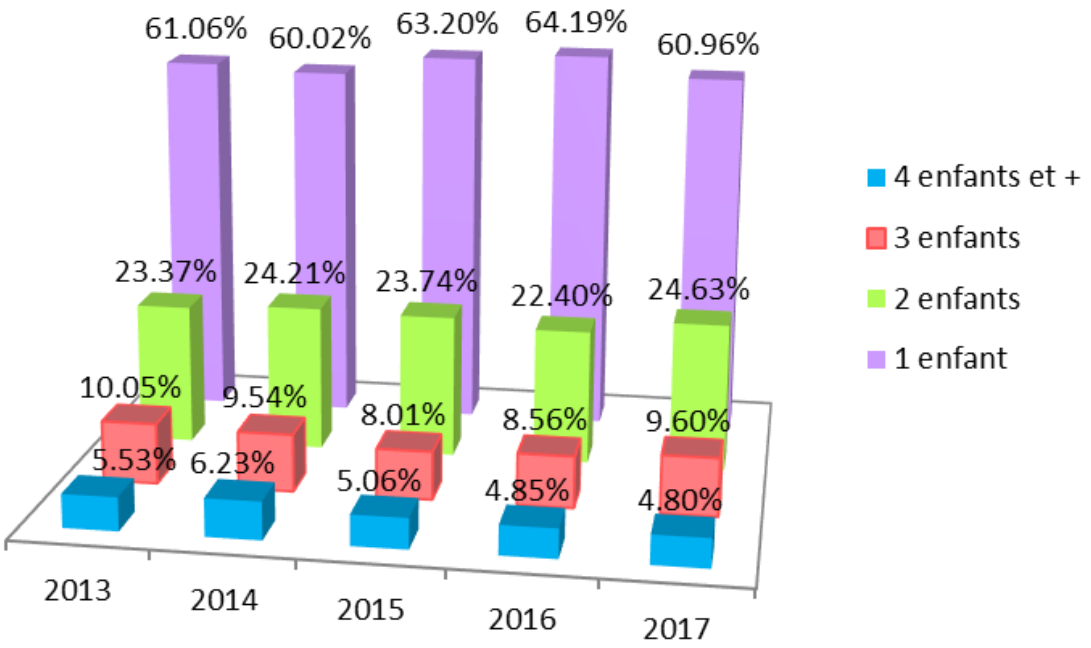

Ainsi, 32 mineurs suivis par éducateur représentaient une moyenne de 16 familles en 1999 ; ils en représentent aujourd'hui 20.

Évolution du nombre de mineurs suivis par tranches d'âge :

Répartition par tranche d'âge au moment de la prise en charge

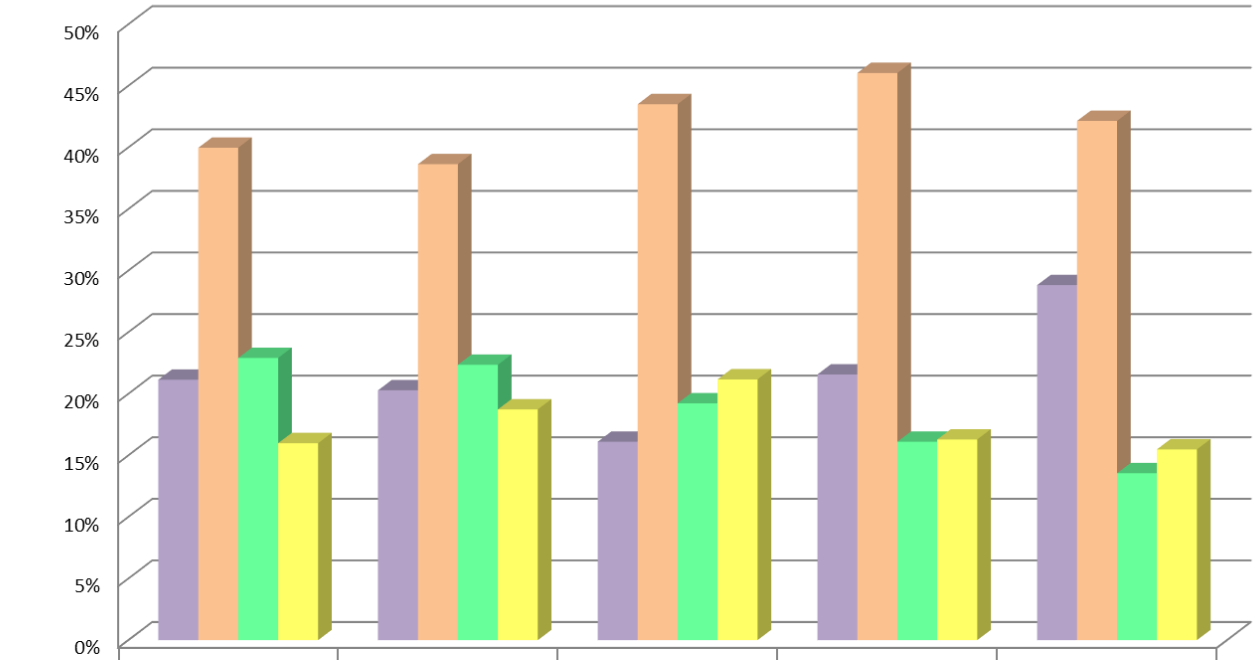

	2013	2014	2015	2016	2017
0/5 ans	21%	20%	16%	22%	29%
6/12 ans	40%	39%	44%	46%	42%
13/15 ans	23%	22%	19%	16%	14%
16/18 ans	16%	19%	21%	16%	15%

Cette rubrique ne nous permet pas d'émettre de tendance susceptible de nous donner des indications sur l'évolution du public de l'AEMO au niveau de l'âge, exception faite d'une baisse constante de la tranche 13/15 ans et d'une hausse sensible des 0/5 ans en 2017.

Répartition par cabinet :

Tranches d'âge par cabinet :

0/5 ans (préscolaire)

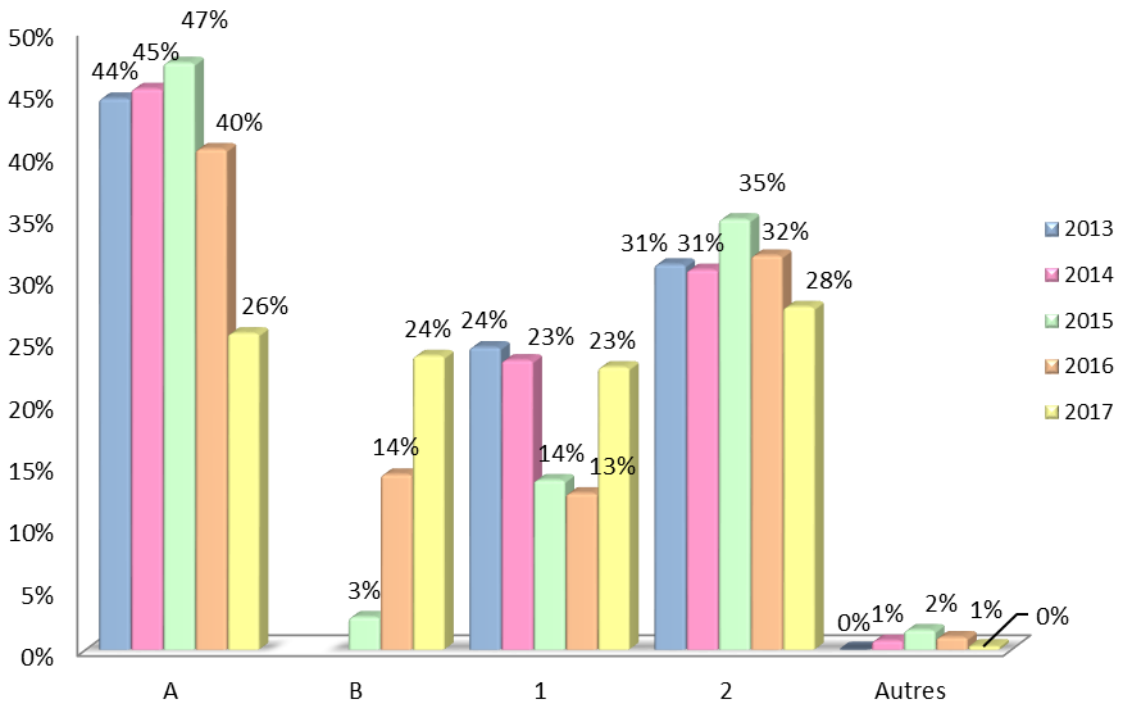

6/12 ans (premier cycle et début secondaire)

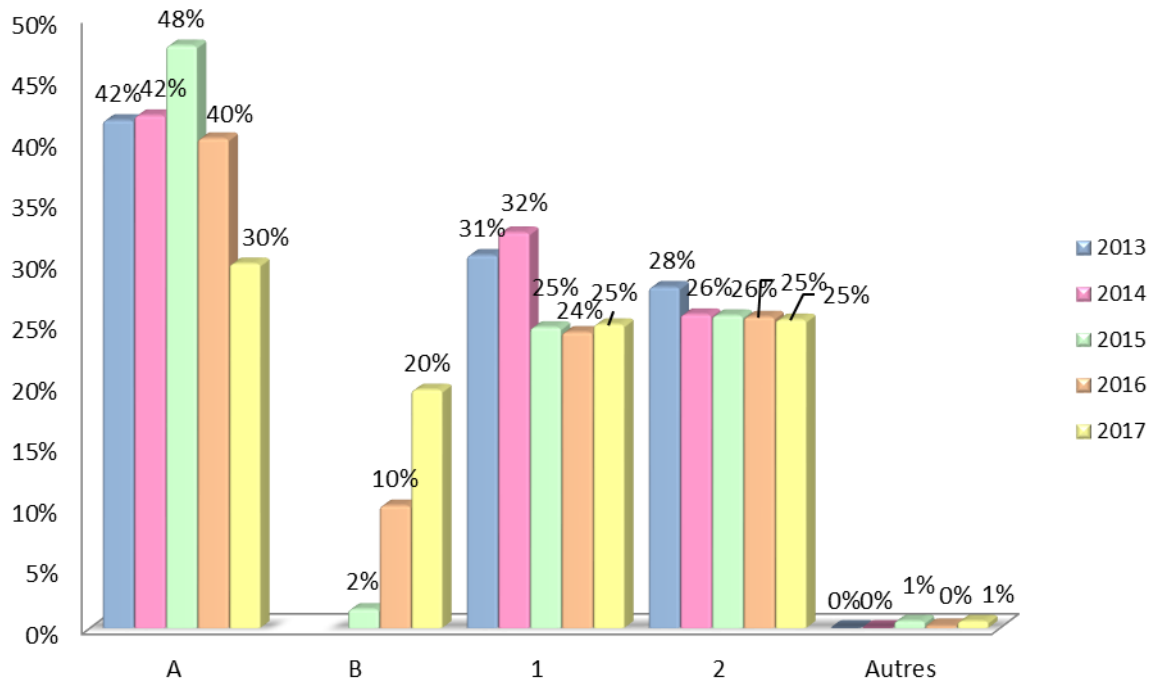

13/15 ans (début adolescence)

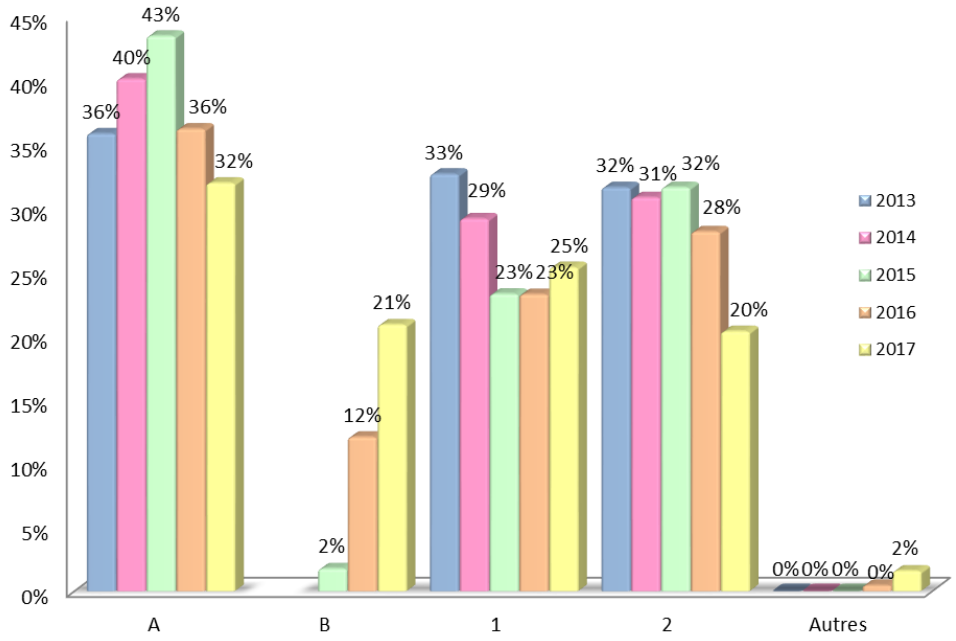

16/18 ans (sortie de l'obligation scolaire)

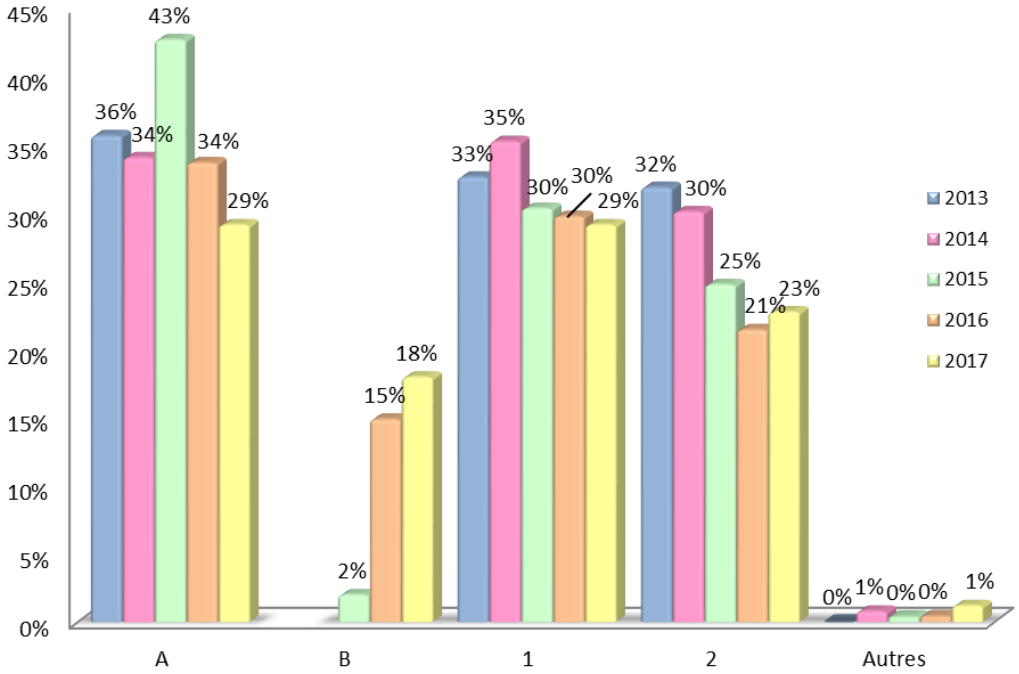

Répartition des mineurs suivis en AEMO et AED par DT :

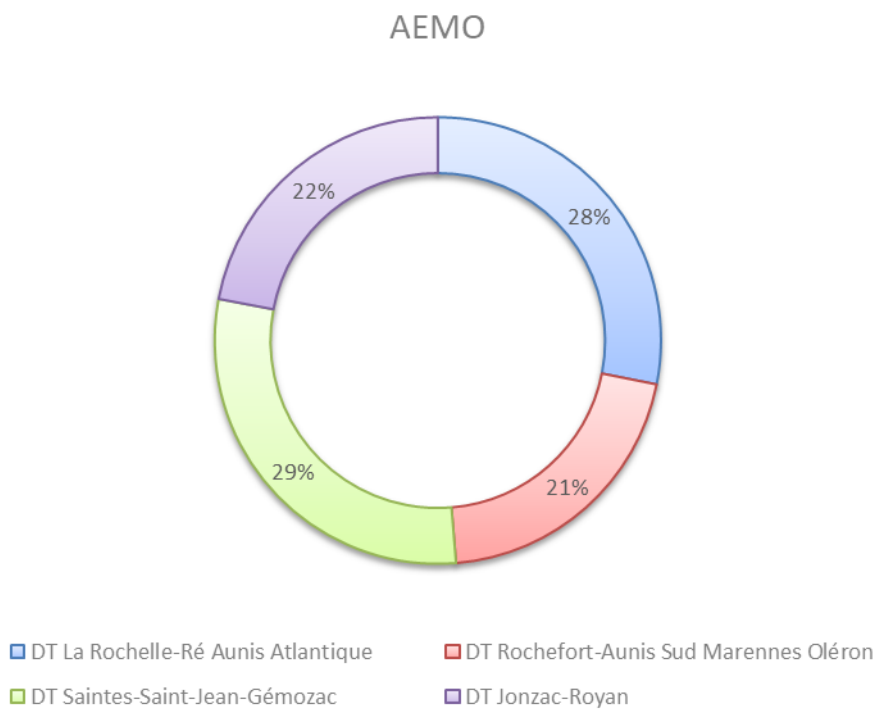

Cette répartition est susceptible d'erreur pour 2017, du fait de la reconfiguration des territoires des DT.

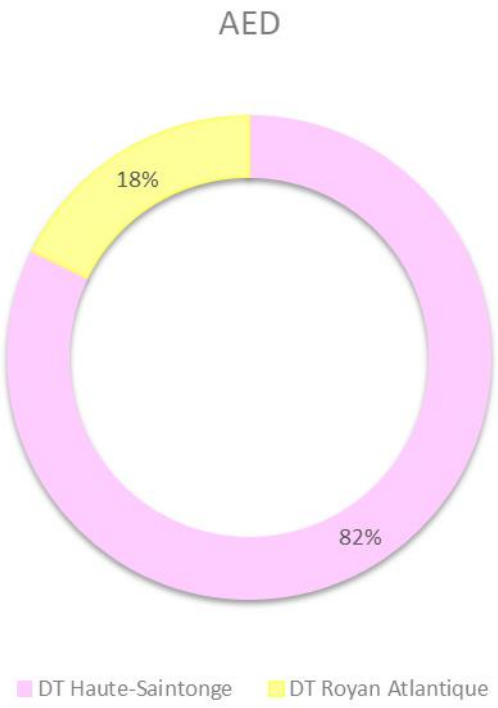

Répartition par DT des tranches d'âge pour les mineurs suivis en AEMO :

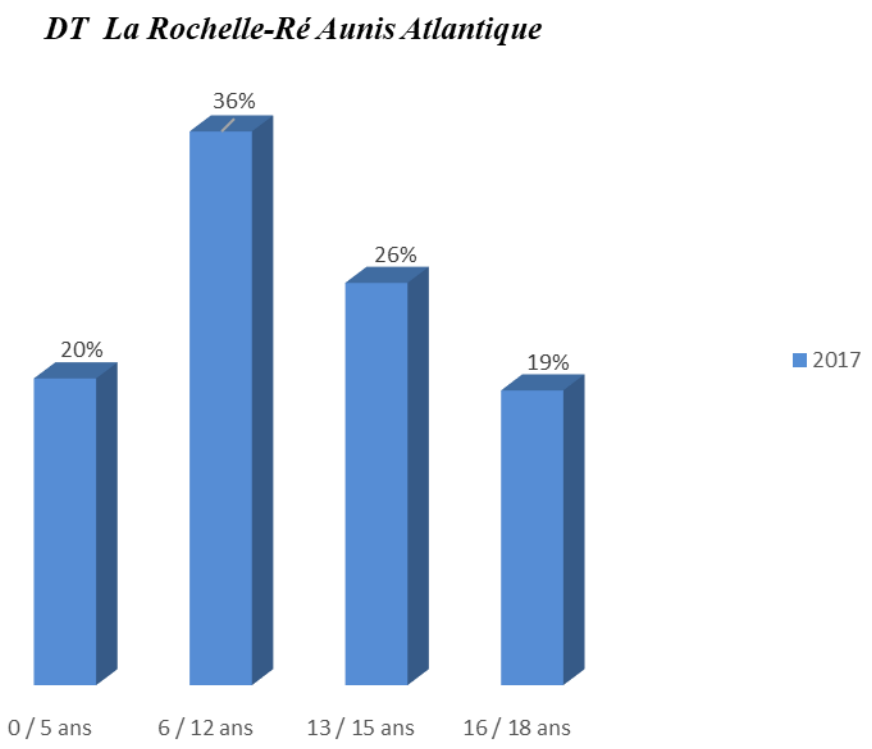

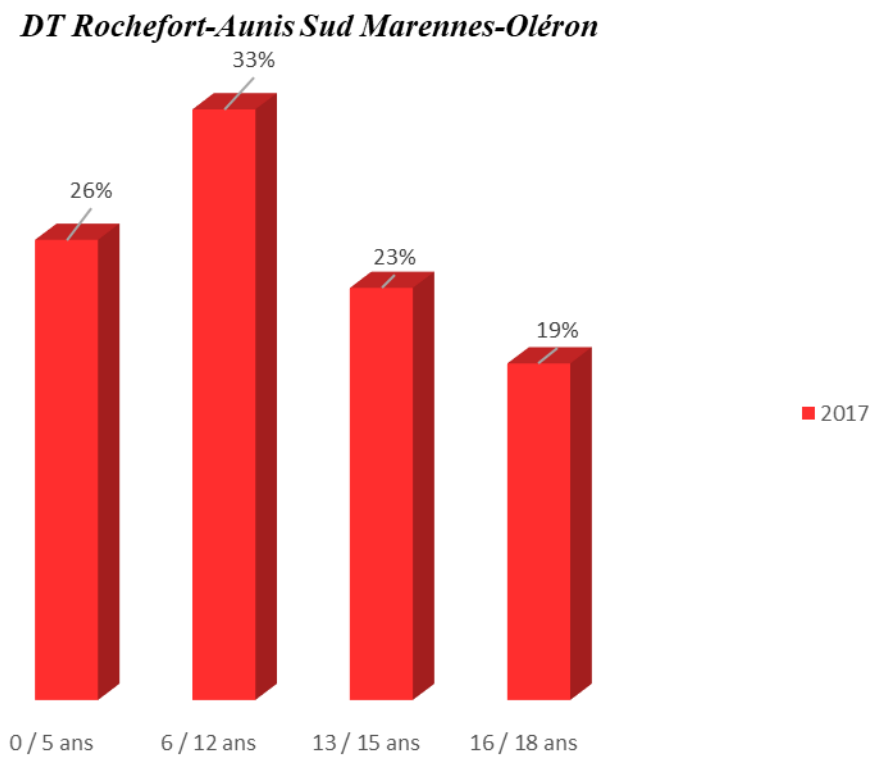

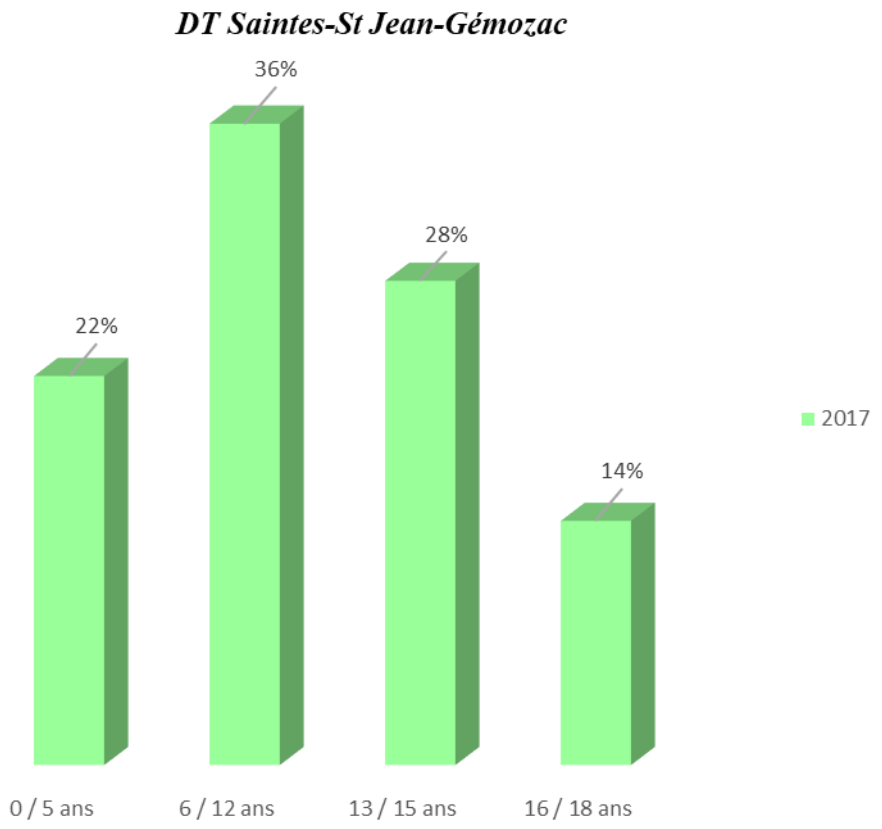
DT Saintes-St Jean-Gémozac
36%
28%
22%
14%
2017
0 / 5 ans
6 / 12 ans
13 / 15 ans
16 / 18 ans

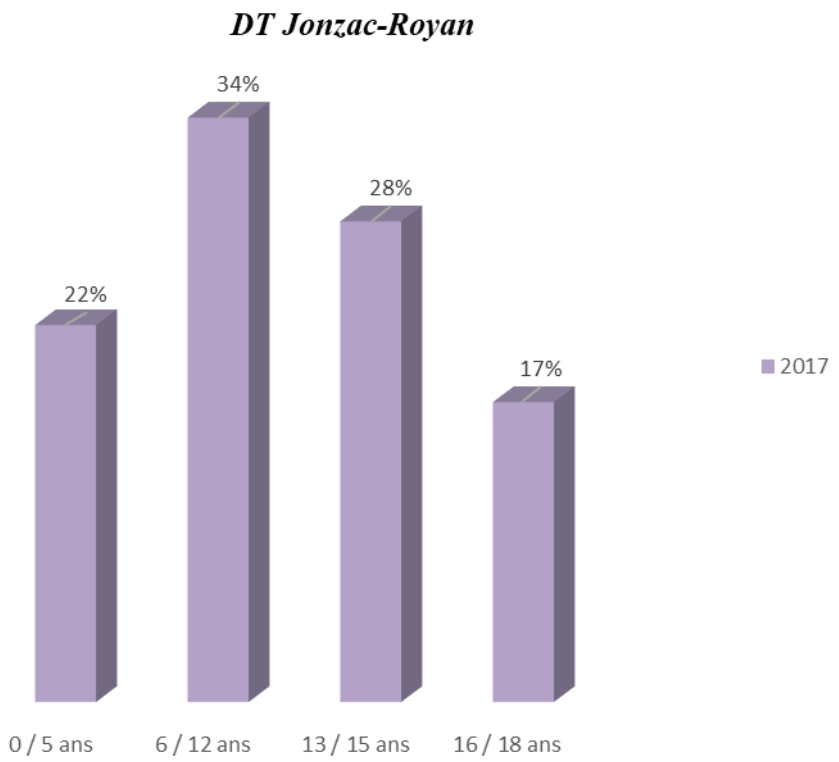
DT Jonzac-Royan
34%
28%
22%
17%
2017
0 / 5 ans
6 / 12 ans
13 / 15 ans
16 / 18 ans

RECAPITULATIF (vue d'ensemble des tranches d'âge par DT par rapport au nombre de mineurs suivis annuellement) :

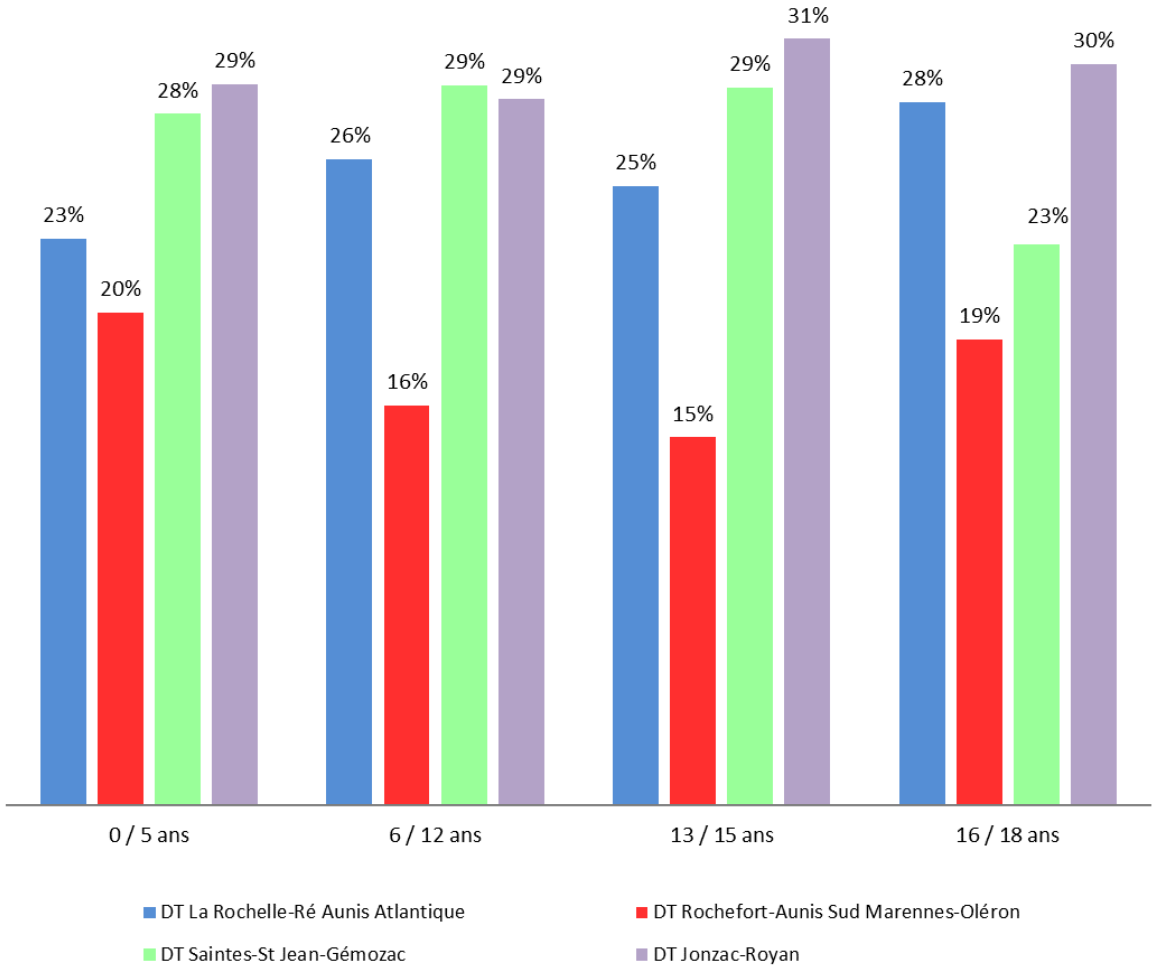

Observation :

On observe que la tranche d'âge des 6/12 ans est proportionnellement celle pour laquelle nous intervenons le plus.

2. Organigramme :

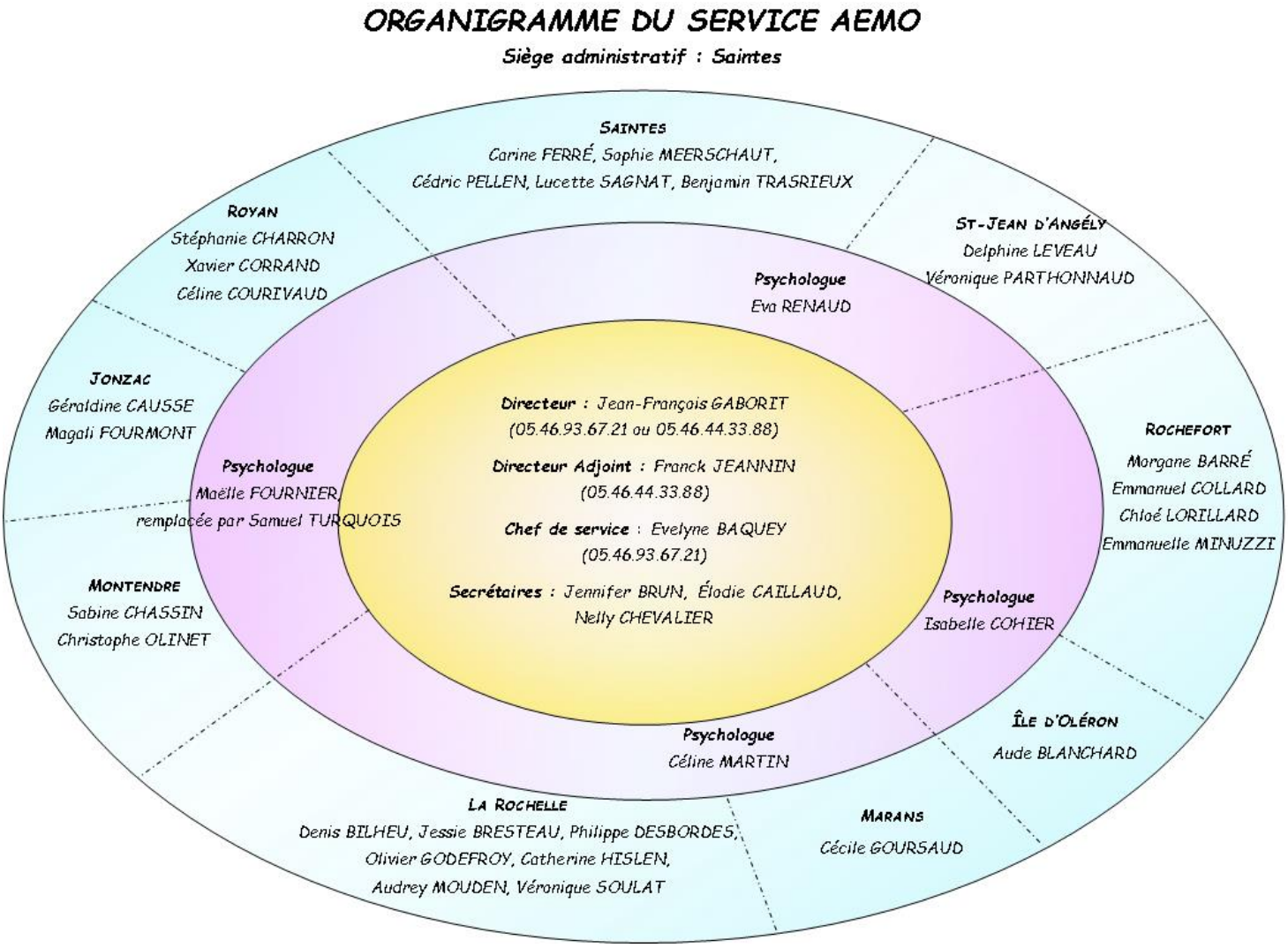

TROISIEME PARTIE

1. Bilan et Perspective :

Quelques faits saillants :

En matière de ressources humaines :

Mouvements de personnel

- ✓ Embauche de Madame Géraldine CAUSSE, éducatrice spécialisée, à Jonzac, pour exercer les mesures d'AED.
- ✓ Madame Stéphanie CHARRON, affectée à l'antenne de Rochefort, vient exercer à l'antenne de Royan, notamment pour les mesures d'AED.
- ✓ Madame Aude BLANCHARD, éducatrice spécialisée, remplace Madame Mélodie SEGUIER, en congé sabbatique pour 6 mois, à compter de décembre 2017 à juin 2018.
- ✓ Madame Maëlle FOURNIER, psychologue est remplacée par Monsieur Samuel TURQUOIS pour la durée de son congé maternité à compter de décembre 20017.
- ✓ Il faut noter que le service accueille régulièrement des stagiaires, essentiellement éducateurs spécialisés, en formation. En 2017, 2 étudiantes éducatrices spécialisées ont participé à l'activité de notre service : Madame Coranne CHEVALIER à La Rochelle, Madame Agathe NABOULET à Saintes.
- ✓ Départ par démission, après un congé sans solde, de Monsieur Grégory DELVACQUE, éducateur spécialisé sur l'antenne de Marans, en décembre 2017, après quinze années passées dans le service.

Formation

- ✓ Formation à l'Intervention Systémique, 1er et 2ème cycle, de Madame Audrey MOUDEN, éducatrice spécialisée, à FORSYFA (La Rochelle).
- ✓ Formation à l'Intervention Systémique, 3ème cycle, de Madame Sabine CHASSIN, éducatrice spécialisée, à FORSYFA (La Rochelle), dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation.
- ✓ Madame Delphine LEVEAU, éducatrice spécialisée, a participé à une formation « Sensibilisation à l'approche systémique » avec Forsyfa.
- ✓ Madame Cécile GOURSAUD, éducatrice spécialisée, a obtenu un Diplôme Universitaire ACFIS (Analyse des Contextes de Formation d'Intervention Sociale) après 6 mois de formation à l'université de Nantes et poursuit par un Master 2 IGISM (Ingénierie et Gestion des Interventions Sociales et Médico-Sociales).
- ✓ Mesdames Isabelle COHIER, psychologue, Morgane BARRE et Emmanuelle MINUZZI, éducatrices spécialisées, ont participé à un colloque européen sur le thème « Mémoire, traumatismes et psychothérapies » organisé par l'Institut Michel Montaigne.
- ✓ Mesdames Sophie MEERSCHAUT, Céline COURIVAUD et Monsieur Cédric PELLEN, éducateurs(trices) spécialisés, ont participé à une formation sur le sociogénogramme organisé par la MECS Cheval Insertion.
- ✓ Madame Véronique PARTHONNAUD, éducatrice spécialisée, est admise aux sélections d'entrée en formation de médiateur familial en 2016 et commence cette formation en octobre 2017 à l'IRTS de Poitiers.

✓ Madame Catherine HISLEN, éducatrice spécialisée, et Madame Céline MARTIN, psychologue, ont assisté à une formation « Les chemins du deuil » organisée par Réseau Deuil Orphelins 17.

✓ 3 salariés ont participé à la formation "La bientraitance institutionnelle : des principes à la réalité" : Madame Jennifer BRUN, secrétaire, Madame Céline COURIVAUD, éducatrice spécialisée, Monsieur Cédric PELLEN, éducateur spécialisé.

✓ Madame Véronique SOULAT et Monsieur Denis BILHEU, éducateur(trice)s spécialisés, ont participé à une formation sur « l'humour dans l'intervention éducative » organisée par Forsyfa à Nantes.

✓ 10 salariés ont bénéficié de la formation "Maintenir et Actualiser ses Compétences de Secouriste Sauveteur au Travail" (SST) organisée dans nos locaux de La Rochelle par S-FOR.

✓ Participation au GRAEMO pour 4 salariés : Monsieur Philippe DESBORDES, Mesdames Lucette SAGNAT, Véronique PARTHONNAUD et Cécile GOURSAUD.

Activités

Au-delà de l'action éducative régulière auprès des enfants et de leurs parents, l'équipe éducative de l'AEMO met en œuvre des projets destinés à étayer la relation, en créant un contexte de partage d'une activité, d'un temps de loisir socialisant ; une expérience toujours riche en échanges.

Différentes sorties ont eu lieu : accrobranche, ferme de Magné, base de loisirs, équitation, plage et baignade, bowling, visite de l'Hermione, ludothèque, piscine, Antilles de Jonzac, goûters, pique-niques, repas au restaurant.

Plusieurs intervenants utilisent des jeux de société comme support dans la relation avec les enfants. Les observations qu'ils en retirent donnent beaucoup d'informations sur la personnalité, les compétences et les difficultés des enfants. Plusieurs salariés continuent de se mobiliser pour créer un jeu nommé SYSTEMO qui est un support pour travailler la question des émotions avec les familles.

En partenariat avec une bibliothèque rochelaise, Madame SOULAT, éducatrice spécialisée, utilise des livres pour enfants dans certaines de ses interventions comme support à la relation.

Le Lion's Club a financé 1 séjour de vacances pour un enfant du service.

Participation des usagers

La démarche mise en œuvre depuis 2011 a été réalisée en 2017. Notre enquête a obtenu 18% de réponses.

Travail en commissions

Le projet de service a été retravaillé par une commission de 12 salariés pendant 6 séances en 2016 et finalisé en janvier 2017.

Un groupe de réflexion a effectué une recherche sur le thème "premier rendez-vous".

Plusieurs partenaires ont participé à nos réunions d'équipe. (CRIAVS, Synergie 17, …)
Des échanges en réunion d'équipe ont eu lieu sur des thèmes tels que "La confrontation à la mort dans le cadre de l'intervention en AEMO", "Les dépendances affectives" et "L'impact des violences conjugales sur les enfants".

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2017

DU POLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS

Chancelée à La Vergne (ouverture en juillet 2016)

Foyer Paule Maraux

Foyer Pont l'Abbé

Foyer Saintes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE CHARENTE MARITIME - "LA PROTECTRICE"

Les axes d'évolution du Pôle Hébergement Diversifié MECS (P.H.D.)

L'ADSEA 17LP va être à nouveau pour une durée de 3 ans, engagée dans un CPOM, en lien avec des mesures et des réorganisations induites par un **nouveau Schéma départemental 2019-2023** de la protection de l'enfance qui va induire :

- Une gestion financière :

- Actuellement, une dotation globale lui est allouée annuellement (~8 Millions d'€) pour permettre le financement de la totalité de ses établissements et services,

- Les modalités de prise en charge des enfants accueillis relèvent (depuis janvier 2014) d'une facturation différenciée :

1. Prix internat (foyers et sas/hébergement), moyenne 230 €uros
2. Prix APMN, moyenne 111 €uros
3. Prix PEAD, moyenne 57 €uros
4. Prix MNA, moyenne 60 €uros

- Jusqu'alors, le fonctionnement reposait sur une facturation unique à la place, quelle que soit la modalité d'accompagnement mise en œuvre.

- Un modèle de direction :

Amenée à s'adapter à la commande départementale, l'ADSEA17LP conduit une démarche de redimensionnement de tout ou partie de ses trois dispositifs d'hébergement ; prestations, capacités d'accueil. Au terme de cette démarche, il a été retenu, dans un souci de gestion optimisée, de plus grande visibilité et mise en cohérence, de réunir les 3 MECS au sein d'un même « Pôle d'Hébergement » sous pilotage d'une direction unique.

Ainsi, depuis mai 2014, la Maison d'Enfants de Chancelée, l'établissement HEA et l'établissement Paule MARAUX ont été rassemblés au sein d'un **DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE** permettant d'offrir une palette de services à la personne, enfants et parents.
Une directrice et un directeur adjoint en assurent la gestion et le pilotage.

- Un accompagnement qui s'adapte aux besoins de placement

Les rapports d'activité du pôle MECS démontrent une activité importante (sur **Chancelée / Secteur** de Saint Jean d'Angely et **l'Institut Paule Maraux /Rochefort**, plus modérée sur **Hébergement Educatif / Saintes)** qui traduit d'une offre de placements diversifiés et adaptés.

Le schéma départemental avait avancé l'accompagnement PEAD en priorité, les trois MECS prennent en charge aujourd'hui sur trois secteurs géographiques du département 17, ce type d'accompagnement …

➢ En 2017, une évolution des besoins des demandes en placement à domicile (PEAD) dans le département en lien avec notre réorganisation du pôle (cf., organigramme du Pôle Hébergement

Diversifié 2017) nous a permis de proposer et de restructurer les trois MECS (Chancelée / IPM Rochefort/ HEA Saintes) et leurs services diversifiés Foyers / PEAD / APMN.

➢ Nous avons redistribué les missions sur les 3 MECS et mis en place **un service « unique » PEAD de 28 places**, localisé par lieu permanent et d'accueil des familles, en lieu central géographique à Beurlay**.**
Il fonctionne aujourd'hui avec un encadrement de 5 éducateurs spécialisés (1 poste obtenu en fonction de la demande de PEAD en 2017 pour 4 mesures engagées) et d'un temps partiel de psychologue.

➢ Nous avons répondu à la demande urgente d'ouvrir deux lieux de vie RELAI **et MINA 17** de mise à l'abri de 20 jeunes Mineurs non Accompagnés (MNA), dans l'attente de l'évaluation du statut de mineur et d'isolement.
Les missions consistaient dans un premier temps à la protection des jeunes par un hébergement, des repas réguliers et des premières démarches médicales, sans qu'un accompagnement à l'insertion professionnelle ou la reprise d'une scolarité soit possible.
Au fil des mois, le Relai 17 a développé un accueil pérenne pour des jeunes qui se sont vu confirmer, en amont de leur admission, leur statut de mineur isolé sur le territoire français.
Pour ces deux lieux de vies, aujourd'hui, les attendus du placement, comme la demande des jeunes, concernent la reprise d'une formation scolaire ou professionnelle, la prise en compte de leurs besoins de santé et la préparation à la sortie du dispositif à leur majorité.
Les jeunes accueillis sont tous des garçons, Mineurs Non Accompagnés (MNA), et font l'objet d'une Ordonnance Provisoire de Placement prononcée par le Juge pour Enfants. Certains sont en attente d'une décision du Juge des Tutelles.

➢ Le constat d'une dégradation des conditions familiales de nos jeunes accueillis est unanime, avec une précarité des ressources et des liens, la conséquence est une présence importante des enfants et adolescents les week-ends et pendant les vacances scolaires.

➢ Pour les deux MECS d'adolescents, nous devons faire face à une augmentation des addictions (toxicomanie et alcool), fait de société, certes, mais qui induit à revoir nos fonctionnements intra et extérieur à notre environnement : le partenariat avec les centres de soins, préventions et les commissariats est un lien précieux.

- <u>Le développement du pôle MECS en lien avec l'association</u>

→ C'est mutualiser les compétences et les ressources humaines :

○ Structuration, communication et informatisation du PHD avec les services DG (GRH/Comptabilité/Qualité), développement et harmonisation du pôle « chefs de service, du pôle secrétariat),
○ Par les entretiens annuels d'évaluation et de professionnalisation : fiches de poste révisées pour tous les métiers, politique associative de formation, de promotion des compétences en interne (recrutement),

→ C'est concourir aux actions collectives en matière de :

○ Formations (inter-établissements/MECS), exemples, la bientraitance, la gestion de la violence, les addictions, thèmes important des projets des services …
(La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle favorise le développement des compétences et doit mieux préparer les salariés à se former).

○ Animation (promouvoir la journée du PHD : participation à une journée de rencontre récréative des 3 MECS, tous les jeunes et services et tous les personnels…) ; pour rappel, en 2015, rencontre aux Lapidiales (Crazannes)/en 2016, rencontre à Port d'Envaux..., en 2017, sur la base de loisirs de St Savinien …

○ Partenariat éducatif et de santé : regroupement et partage des conventionnements : exemple, Familles réseaux –santé Synergie 17, CLAJH (logement) - … etc.

→ C'est évaluer et réviser nos projets d'établissements MECS :

○ Chancelée/St Jean d'Angély (ouverture des nouveaux locaux et installation en juillet 2016)
Objectif : évaluer en interne en 2018, le fonctionnement, le projet pédagogique…)

○ IPM et SAS /Rochefort : le foyer et le SAS poursuivent une démarche d'amélioration continue, en travaillant en COPIL leur évaluation interne.
○ HEA/Saintes : les deux foyers révisent collectivement leur projet de service en actant leur évaluation interne en 2015 : exemple, règlement intérieur, livret d'accueil (documents de la loi 2002.2 actualisés).

→ C'est tenir compte des axes d'amélioration/projet établissement/évaluation :

○ Foyer IPM :
- Évaluer le projet en développant les axes d'amélioration continue (santé, accompagnement, habitat…)
- Continuer la démarche de rénovation des bâtiments (projet lieu de vie collectif…)

○ HEA /Saintes :
- Contribuer au confort et au bien-être des jeunes (rénovation des chambres, mobilier …)
- Proposer des mini-séjours de rupture
-

→ réflexion sur les locaux, sur l'environnement :
○ Investissements futurs (travaux...) pour l'IPM à Rochefort, pour le foyer de Gambetta à Saintes (pérennité du site…) et application des normes d'accessibilité
○ Suivi des travaux de Chancelée et aménagement des espaces extérieurs

→ C'est promouvoir les idées innovantes en matière d'accompagnement éducatif et réfléchir sur des projets en phase et en lien avec le futur Schéma départemental

- Évaluation du projet de service du service SAS de Rochefort, « Transbordeur » : âge, effectif, type d'hébergement : constat et continuité ….

- Révision du projet des services des foyers de HEA de Saintes et recherche d'un nouveau site géographique et de maisons pour le foyer de Pont l'abbé d'Arnoult…
- Poursuivre l'évaluation du projet de la MECS de Chancelée

Le futur schéma départemental prépare ses objectifs en fonction de l'activité des établissements qui accueillent le public de l'aide sociale à l'enfance : **en partie**, la question de l'accompagnement des **jeunes majeurs** (stabilité aujourd'hui fragile des demandes de contrats) … Et la recrudescence de l'arrivée sur notre département des mineurs non accompagnés.

En 2017, les besoins en mesures PEAD ont augmenté nous demandant de nous réorganiser, regrouper un pôle APMN de 24 mesures et un pôle de 28 mesures PEAD …
En 2018, les demandes en PEAD sont toujours importantes, en particulier pour les moins de six ans et les fratries.
Nous travaillons aujourd'hui, une hypothèse de service unique 'APMN –PEAD' impliquant ainsi des changements d'organisation pour le chef de service de ce service et les équipes éducatives concernées. Des objectifs projetés, des missions dévolues aux prises en charge de l'association ADSEA17-LP, les perspectives en fin d'année 2017 préparent déjà le prochain CPOM en 2019 …

B. HEULLANT
Directrice du pôle MECS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE CHARENTE MARITIME
"LA PROTECTRICE"

POLE HEBERGEMENT DIVERSIFIE

1 cours Lemercier - 17100 SAINTES - ☎ 05.46.95.69.70 - 🖷 05.46.90.87.35
e-mail : hea @adsea17lp.fr

137 PLACES en accueil et accompagnement diversifiés
Directrice : Mme Heullant B. / b.heullant@adsea17lp.fr - Directeur adjoint : Mr Chivot S./ s.chivot@adsea17lp.fr

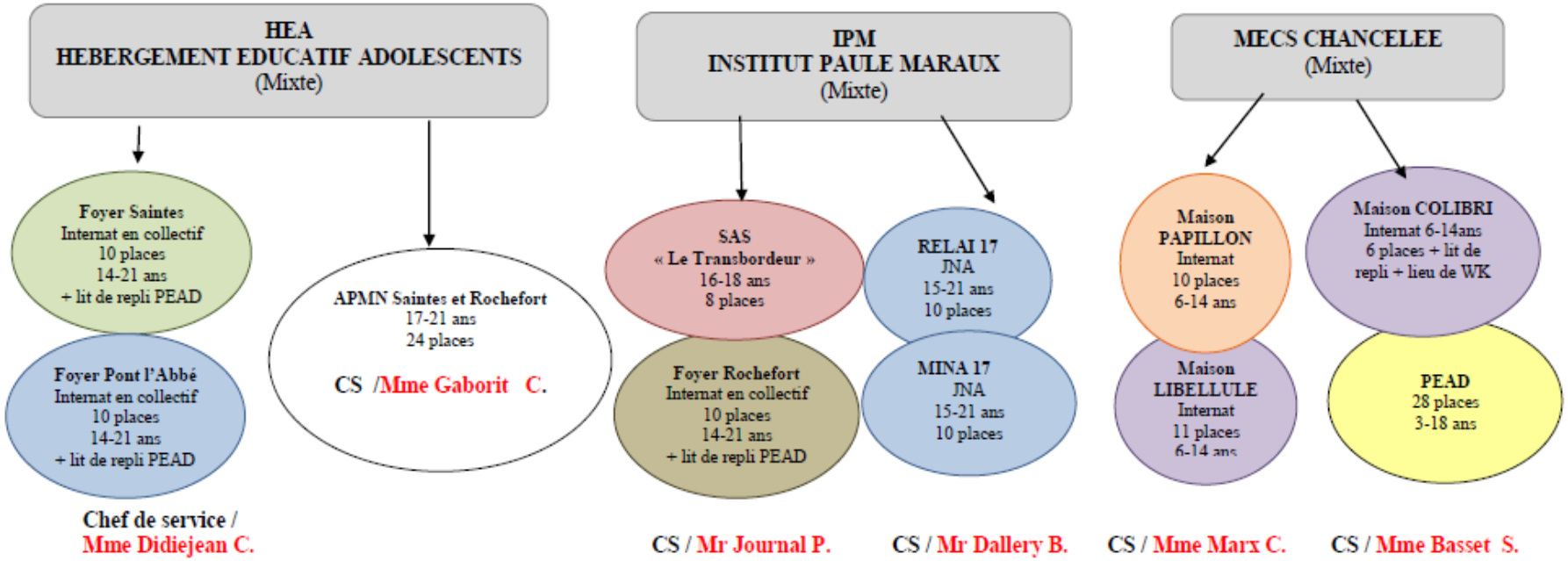

A.D.S.E.A. 17 L.P.

MAISON D'ENFANTS DE CHANCELEE
1 chemin de La Fayolle
17 400 LA VERGNE
Service Administratif : 05.46.32.33.00 / Fax : 05.46.32.60.07
Email : chancelee@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I. La Présentation administrative de la MECS
II. L'organisation
III. Les missions et l'actualité du service PEAD

DEUXIEME PARTIE

I. Les données relatives à l'activité
II. Le personnel

TROISIEME PARTIE

I. Points sensibles :

- *La stabilisation du nombre d'enfants et leur problématique*
- *Les enfants sans ressources familiales*

II. Points de satisfactions :

- *La spécificité de l'accueil*
- *Le dynamisme institutionnel*

***

Perspectives 2018 :

PREMIERE PARTIE

I. *La présentation administrative de la MECS* :

Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse **33 062 BORDEAUX**	Tribunal Pour Enfants	Cour d'Appel
	17	

Fonction Principale : **Etablissement**

MECS CHANCELEE
1, chemin de La Fayolle
17400 LA VERGNE
☏ 05.46.32.33.00 🖷 05.46.32.60.07
@ chancelee@adsea17lp.fr

Direction : Mme Heullant B., directrice du pôle MECS / Mr Chivot S., directeur adjoint

N° FINESS : **170 782 726 177 177 000** CODE CATEGORIE : **177**

***

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89 🖷 05.46.88.89.90
@ direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**

Président : Monsieur Jean-Claude **DORE**

Directeur Général : Monsieur Olivier **LAFON**

HABILITATION

CAPACITE : **55**
• PEAD CHANCELEE = **16** • PEAD ROCHEFORT = **6** • PEAD **SAINTES** = **6**
• HEBERGEMENT COLLECTIF **= 27**

Arrêté n°17-849 du 3/01/2017 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance
Art L.221 et 375 du code civil valide pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 2/01/2032

PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL (HEBERGEMENT COLLECTIF) :
240,18 € (*à partir du 01 mars 2016*) ; **225,49 €** (à partir du 01 juin 2017)

PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE (PEAD) :

PRIX DE JOURNEE	CHANCELEE St Jean d'Angely	Institut Paule Maraux Rochefort	Hébergement Educatif pour Adolescents Saintes
01 MARS 2016	**60,04 €**	**56,27 €**	**55,24€**
01 JUIN 2017	**56,37 €**	**57,19 €**	**54,92 €**

CAPACITE INSTALLEE 2017 : **55 places** CAPACITE BUDGETAIRE : **12 814 journées**

FACTURATION DES JOURNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Prise en charge administrative des mesures PEAD à partir du mois d'avril

TYPE DE PLACEMENT	DECISION JUDICAIRE ASE	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
Hébergement collectif Département 17 ***21 mesures***	888 221,44 **€**	48 218,15 **€**	354 568,03 **€**
Nbre de journées facturées	**7 106**	**204**	**1 531**
Hébergement collectif Département 16 ***1 mesure***	40 362,71 **€**		
Nbre de journées facturées	**179**		
Placement éducatif à domicile Chancelée ***16 mesures***	255 640,87 **€**	22 200,25 **€**	21 186,17 **€**
Nbre de journées facturées	**4 426**	**384**	**372**
Placement éducatif à domicile I.P.M à Rochefort Département 17 ***6 mesures***	82 410,30 **€**		
Nbre de journées facturées	**1 450**		
Placement éducatif à domicile H.E.A à Saintes Département 17 ***6 mesures***	100 186,40 **€**		
Nbre de journées facturées	**1 820**		

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	6 ans	6 ans
Maximum à l'admission	14 ans	14 ans
Limite de présence	5	17

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :
Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées et MFR du secteur

***

II. *L'organisation :*

La Maison d'Enfants de Chancelée est une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), gérée depuis 1994 par l'ADSEA 17 – La Protectrice.

• **Historiquement,** accueillis uniquement sur le site de Chancelée au « château », commune de La Vergne (proximité de Saint Jean d'Angely), les jeunes confiés, depuis 2012, puis 2015, étaient accompagnés à partir de deux unités de vie (dont une externalisée) proposant chacune de l'accueil et de l'accompagnement diversifiés.

- Site de CHANCELEE : 25 jeunes
  - 14 places d'internat
  - 11 places de PEAD (Placement Educatif A Domicile)

- Site externalisé de BERNAY (13 km du site) :
  - 11 places d'internat

Cette organisation transitoire, a préparé en première étape, l'ensemble des services au futur changement des locaux devenus vétustes, inadaptés... et demandant une réhabilitation trop coûteuse en terme de remise aux normes et de rénovation des installations ….

Depuis **2009**, il était réfléchi à une restructuration.
En lien avec l'association ADSEA17-LP, les autorités, aux fins d'économies d'échelles, ont tranché en **2014**, en faveur d'une construction d'une nouvelle MECS, toujours localisée sur le secteur de Saint Jean d'Angely, sur la propriété de Chancelée à environ 500 mètres du « château ».
La première « pierre » posée, le 1er septembre 2015 a officialisé le démarrage des travaux, validée une livraison pour juin **2016.**

Le déménagement et l'installation officielle pour les enfants et le personnel s'est concrétisée en juillet 2016 pour les trois maisons actuelles baptisées Papillon /Colibri /Libellule …
Cf., en annexe (projet plan d'ensemble)

• Pour l'année **2016**, s'était concrétisée une capacité d'accueil sur le nouveau site :

→ Site de Chancelée : 39 jeunes (27 en internat/ 12 en PEAD) sur trois maisons en proximité.

≥ 10 places en internat sur la maison « Libellule »

≥ 11 places en internat sur la maison « Papillon »

≥ 6 places en internat et 12 places PEAD (Placement éducatif à Domicile) sur la maison dite RELAI « Colibri ».

• **Pour l'année 2017**, une évolution des besoins des demandes en placement à domicile (PEAD) dans le département en lien avec notre réorganisation du pôle nous a permis de proposer et de restructurer les trois MECS (Chancelée / IPM Rochefort/ HEA Saintes) et leurs services diversifiés Foyers / PEAD / APMN.

→ nous avons redistribué les missions sur les 3 MECS et mis en place **un service « unique » PEAD de 28 places**, localisé par lieu permanent et d'accueil des familles, en lieu central géographique à **Beurlay**.

Ce service est aujourd'hui piloté par un chef de service de la MECS de Chancelée, il est administrativement rattaché au secrétariat de Chancelée mais pas budgétairement.

Il fonctionne aujourd'hui avec un encadrement de 5 éducateurs spécialisés (1 poste obtenu en fonction de la demande de PEAD en 2017 pour 4 mesures engagées) et d'un temps partiel de psychologue.

Récapitulatif au 31/12/2017 des capacités d'accompagnement de la MECS de Chancelée : → Etablissement Chancelée : 43 jeunes (27 en internat/16 en PEAD) sur trois maisons en proximité.

≥ 10 places en internat sur la maison « Libellule »

≥ 11 places en internat sur la maison « Papillon »

≥ 6 places en internat (+ lit de repli pead + lieu de WK-regroupement Domicile) sur la maison dite RELAI « Colibri ».

→ Service PEAD de Beurlay : 28 jeunes en suivi de placement à domicile répartis sur les 3 MECS par secteur géographique

≥ 16 places : site de St Jean d'Angely (rattachement lit de repli /Chancelée)

≥ 6 places / site de Rochefort (rattachement lit de repli /Institut Paule Maraux)

≥ 6 places / site de Saintes (rattachement lit de repli /Hébergement éducatif pour adolescents)

III. Les Missions et l'actualité du service PEAD

→ **L'objectif général de la MECS** est de contribuer à mener une intervention sociale et familiale globale en collaboration étroite avec les responsables légaux et avec les services partenaires.

• Il s'agit avant tout de protéger, mais aussi d'évaluer, d'identifier et d'interroger des fonctionnements familiaux portant atteintes gravement au développement des enfants. Le but est de permettre aux familles de trouver un nouvel équilibre autorisant l'enfant « séparé » à retourner auprès des siens durablement. Pour autant que cela sera possible……

• Les enfants, garçons et filles, pouvant être accueillis sont âgés de 6 à 14 ans. Il s'agit d'une façon générale, d'enfants carencés (carences affectives, éducatives,) vivant des situations de danger, sociales et familiales susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychique et physique et mettant en péril leur potentiel évolutif.

• La MECS propose de l'accueil et de l'accompagnement diversifiés :

- Internat en accueil collectif
- Placement Educatif A Domicile (PEAD)
- Sur le plan scolaire, l'établissement, en partenariat avec l'Education Nationale, développe un accompagnement porté par le Dispositif de Médiation Scolaire (DMS) sous l'égide d'un professeur des écoles.

• La Maison d'Enfants a pour mission d'accueillir toute l'année 365 jours par an, 24 h/24, des enfants et adolescents, au titre de la protection administrative et judiciaire de la jeunesse ; Accueil Provisoire, Assistance Educative.

• Aujourd'hui, avec une capacité de 55 accueils, l'établissement fonctionne principalement :

- Pour moitié, comme un **internat** : 27 places
- Et l'autre moitié, à partir d'accompagnements externalisés en **Placement Educatif à Domicile,** 28 accompagnements, soit 16 (PEAD) sur le site de Chancelée et pour 12 PEAD (6 Rochefort /6 Saintes).

• Pour l'internat, les enfants et les adolescents accueillis en internat, sont hébergés en verticalité et en mixité sur :

- deux unités de vie composées de 12 places chacune (Maison papillon et libellule)

- une unité de vie de 6 places en internat (Maison Colibri), unité qui accueille les enfants en regroupement le week-end, pendant les vacances ; cette maison peut accueillir les enfants en repli du placement éducatif à domicile.

- Pour le suivi du placement à domicile du pôle hébergement, le passage de 12 places à 16 pour le site de Chancelée, et à **28**, en totalité pour les 3 MECS, nous a amené à restructurer en un service « unique », localisé géographiquement à Beurlay, axe central entre Rochefort/Saintes /Saint Jean d'Angely. Cf. plaquette PEAD en annexe.

Ce lieu a regroupé un accueil et les bureaux de 5 ETP (3 éducateurs spécialisés/ Chancelée - 1 /Rochefort -1/Saintes) et a permis le recrutement de 0,34 ETP de temps de psychologue.

DEUXIEME PARTIE

I. Données relatives à l'activité

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2014	2015	**2016**	2014	2015	**2016**	2014	2015	**2016**
Jeunes en Charge au 31.12	35	35	**31**	1	2	**6**	36	37	**37**
Jeunes suivis sur l'année	44	47	**40**	3	2	**6**	47	49	**46**

Commentaires :
L'activité de la MECS des trois dernières années (2014-2015-2016) variait d'une moyenne de 47 jeunes suivis dans une année dans un cadre d'assistance éducative.

En 2016, une baisse se manifeste en particulier pour les mesures à décision judiciaire (40).

Par contre, une augmentation de 6 accueils administratifs est à relever, évolution nette en 2016 en parallèle aux intentions du législateur, sur fond de loi du 5 mars 2007 …

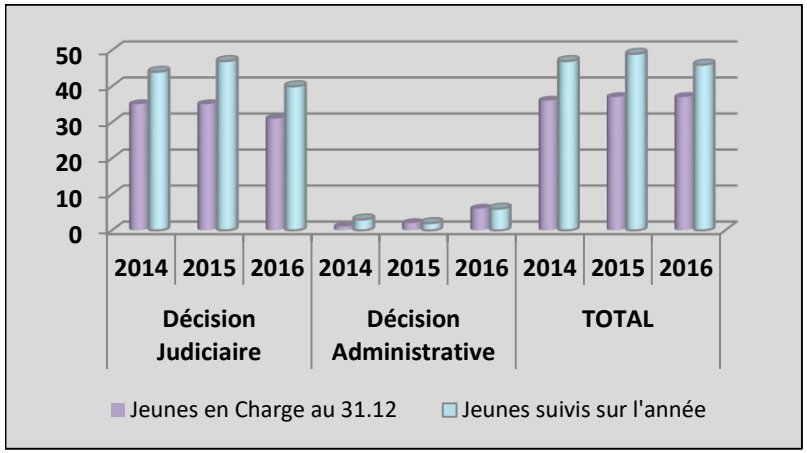

Commentaires :
La part des jeunes en assistance éducative progresse encore en 2014 : cette constatation s'est confirmée, tout comme la baisse effective des accueils administratifs observée ces dernières années. 9 mineurs relevaient d'une décision administrative en 2011 ; **6 en 2012** ; **4 en 2013** ; **3 en 2014.** Cette évolution s'inscrit à contrecourant des intentions du législateur, sur fond de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui laissait à penser au processus inverse…

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2017									
	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Jeunes en Charge au 01.01	25	13	**38**	4	2	**6**	29	15	**44**
Jeunes confiés durant l'année	17	16	**33**	2	2	**4**	19	18	**37**
Jeunes sortis durant l'année	14	16	**30**	1	0	**1**	15	16	**31**
Jeunes en charge 31.12	28	14	**42**	4	4	**8**	32	18	**50**
Jeunes suivis sur l'année	42	29	**71**	6	4	**10**	48	33	**81**

Commentaires :

→ 81 jeunes suivis dans l'année **2017,** la Mecs affiche une activité pleine et en évolution en raison :

1. De la stabilisation de sa nouvelle organisation (installation et adaptation dans les nouveaux locaux)
2. D'une demande départementale de places de PEAD

Ainsi, la capacité d'accueil de la MECS se répartit par

- 27 places réparties en trois groupes d'internat,
- 12 places à 28 places PEAD en avril 2017

(16 MECS Chancelée / 6 MECS HEA Saintes /6 MECS IPM Rochefort)

→ Pour 48 garçons et 33 filles accompagnées, la proportion des garçons demeure majoritaire comme les années précédentes.

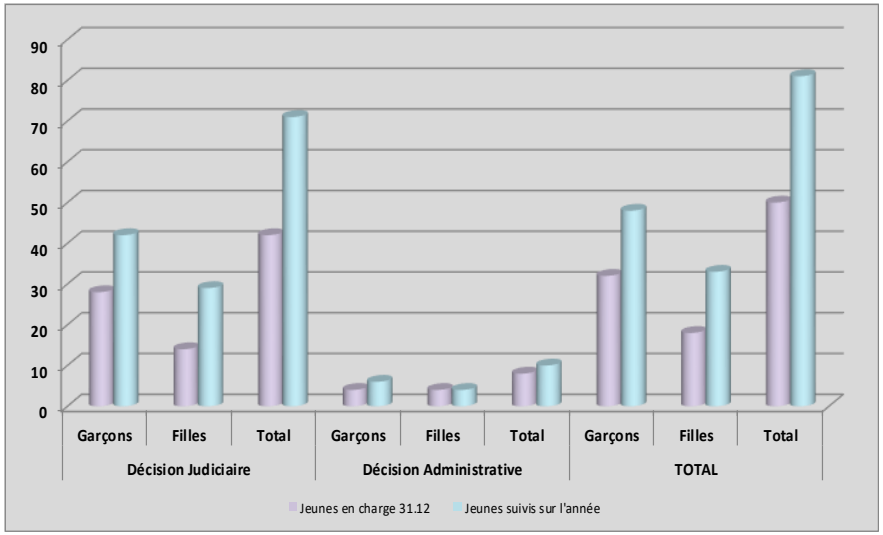

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE									
	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	2	36	0	**38**	6	0	0	**6**	**44**
Jeunes confiés dans l'année	0	33	0	**33**	4	0	0	**4**	**37**
Jeunes sortis dans l'année	2	28		**30**	1			**1**	**31**
Jeunes en charge au 31.12	1	41		**42**	8			**8**	**50**
Jeunes suivis sur l'année	2	69	0	**71**	10	0	0	**10**	**81**

Commentaires :

→ Sur 81 jeunes pris en charge dans l'année :

- 71 par décision judiciaire (dont 2 seulement par placement judiciaire direct)
- 10 seulement par décision administrative

→ 11 admissions ont été prononcées et 13 jeunes sont sortis de la MECS : le flux des entrées/sorties reste stable par rapport aux années précédentes, alors que les effectifs ont augmenté en capacité d'accueil pour le PEAD.

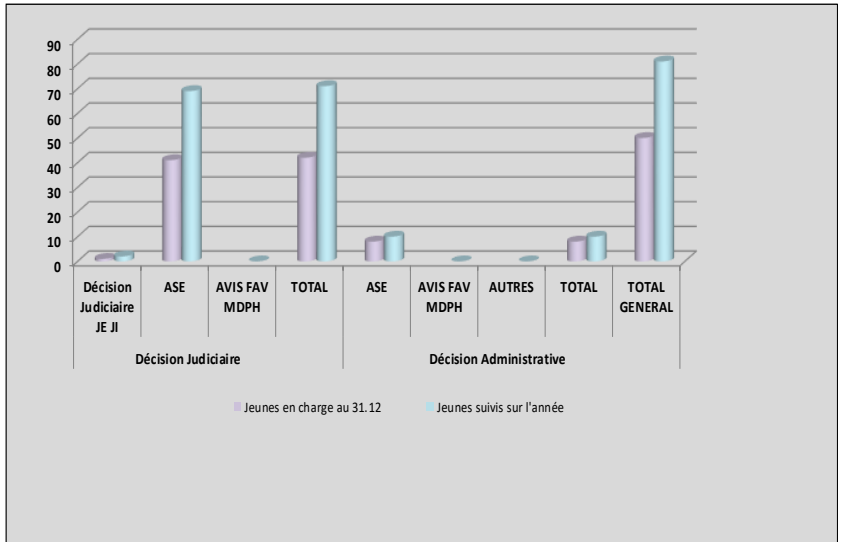

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Décision Judiciaire				Décision Administrative		
ASE/MDPH Dépt 16	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
0	**38**	6	0	0	**6**	**44**
1	**33**	4			**4**	**37**
	30	1			**1**	**31**
1	**42**	8			**8**	**50**
1	**71**	10	0	0	**10**	**81**

Commentaires :

→ Nous constatons encore cette année une diminution des placements judiciaires directs.

→ Le nombre de gardes judiciaires confiées au CG 17 est prépondérant en comparaison à celui des gardes confiées directement à la MECS.

→ Si le tableau ne fait pas état de jeunes présents au titre d'une décision MDPH, pour autant un nombre significatif d'enfants relève de cette instance : 8 jeunes en 2016, 8 jeunes en 2017.

→ En 2017, majoritairement, tous les enfants confiés à la MECS sont issus du département de la Charente Maritime, un enfant de Charente (16).

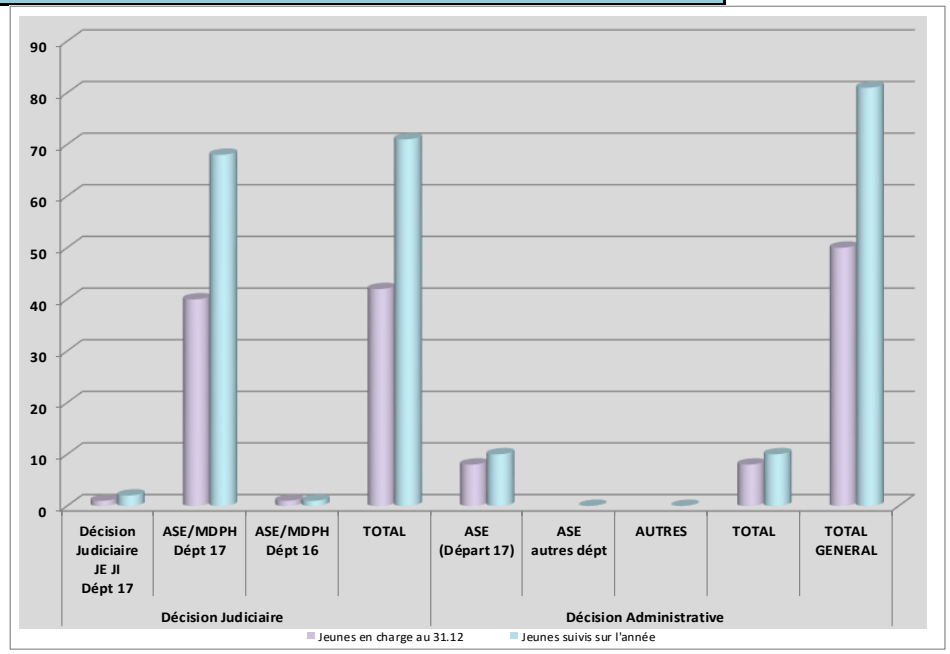

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE

	Moins de 6 ans	De 6 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 13 ans	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	2	8	9	7	7	**33**
ADMINISTRATIF		1		2	1	**4**
TOTAL GENERAL	2	9	9	9	8	**37**

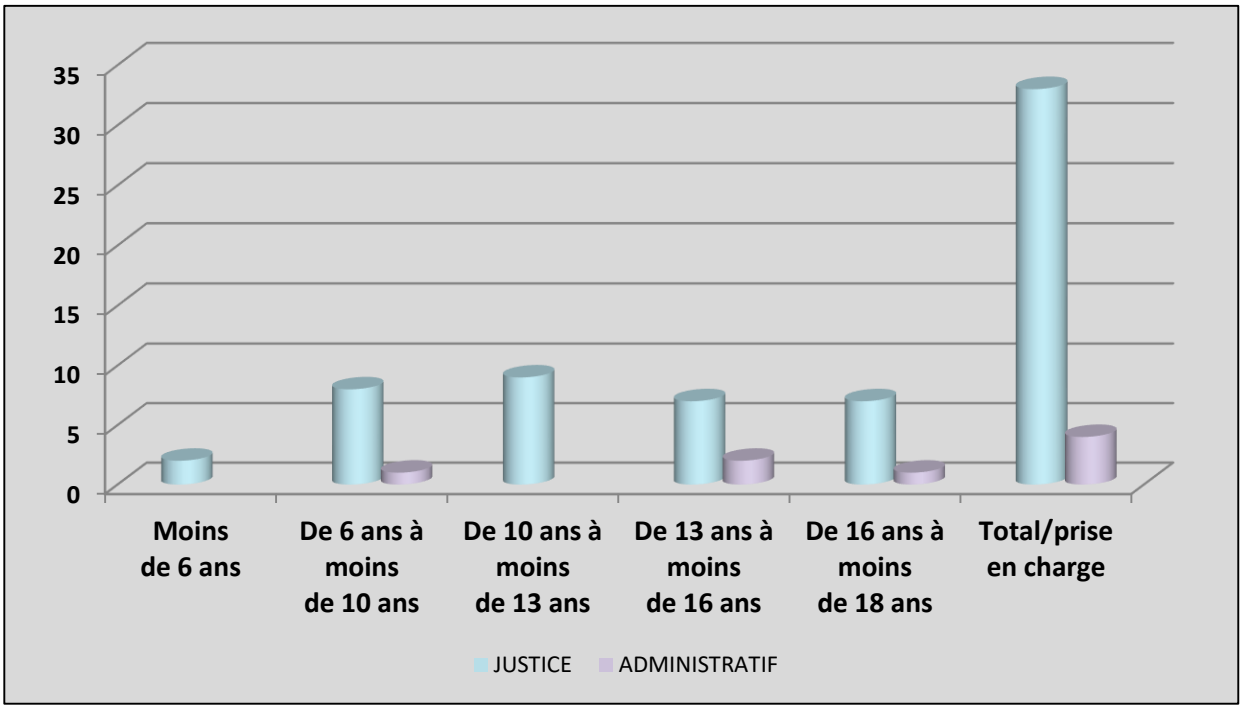

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR LA STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINIS TRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		6	
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association	4	
		Autre association	1	
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection		7	2
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection		1	1
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association	5	
		Autre association	2	
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association		
		Autre association	1	
Jeunes incarcérés				
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			6	1
Accueil d'urgence				
Autres situations non répertoriées ci-dessus				
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative				
Total			**33**	**4**

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires		2	6	4	1	4	2	11	**30**
Décisions Administratives							1		**1**
TOTAL GENERAL									**31**

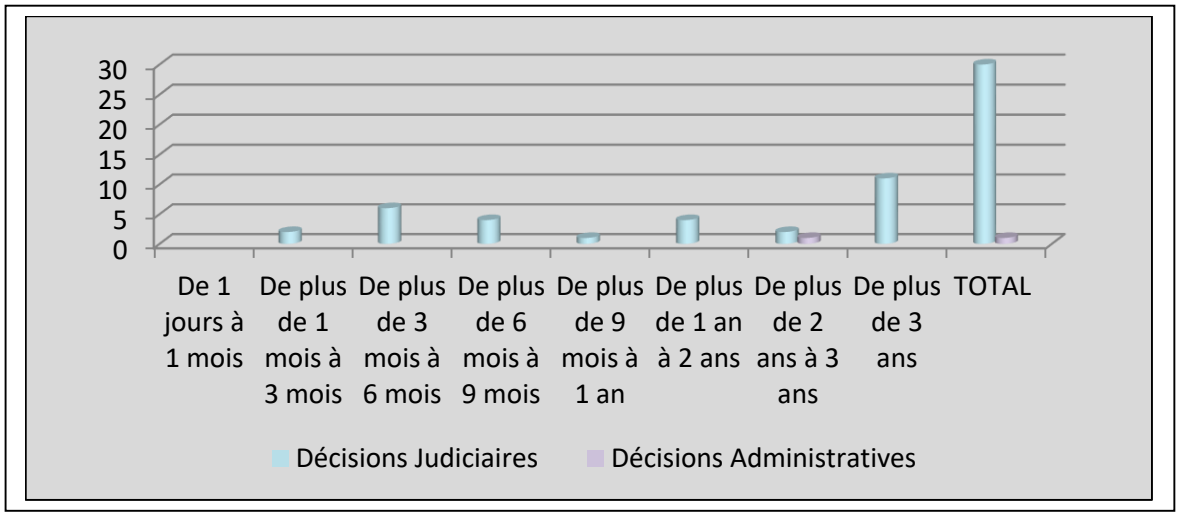

Commentaires :

- La durée moyenne des placements **terminés** en 2017 s'établit à un peu plus de 39 mois, soit une durée de trois ans ; l'indicateur est en augmentation avec la tendance des trois dernières années :
  → **2011** : 17 mois → **2012** : 40 mois → **2013** : 41 mois → 2014 : 32 mois → 2015 : 36 mois → 2016 : 34 mois
- Pour les chiffres d'adolescents important (vu ci-dessus), certains projets des jeunes ont conduit à prolonger leurs séjours à Chancelée (jusqu'à 17 ans).

SECTION 3 : JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2017 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 7)	SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE		
	Garçons	**Filles**	Total
Mineurs en danger	14	16	30
Total Justice	**14**	**16**	**30**
Mineurs administratifs	1		1
Total Admin	1	0	1

(Tableau 8) Situation des jeunes à l'issue de la prise en charge

ORIENTATION	TYPE DE PUBLIC	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
Jeunes confiés à un autre établissement	Public d'un Service de l'Aide Sociale à l'Enfance	6	
	Secteur associatif (même association	4	
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public d'un Service de l'Aide Sociale à l'Enfance	12	1
Jeunes suivis par un service de milieu ouvert	Public d'un Service de l'Aide Sociale à l'Enfance	3	
Parents, familles et sans mesure éducative		5	
TOTAL GENERAL		**30**	**1**

Commentaires :

- Tableau 7 et tableau 8 : Pour les sorties de la MECS,

• La moyenne garçons (14) /filles (16) s'équilibre.
• Les mesures judiciaires sont majoritaires.

- On constate une prépondérance des orientations en placement familial (12).
- 10 enfants sont confiés à un autre établissement (ASE / même association)
- 8 enfants retrouvent leur milieu familial (3 AEMO / 5 famille).

SECTION 4 :
JEUNES EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2017 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 9) Age des jeunes

			+ 6 à - 16 ans				+ 16 ans			Total
		- 6 ans	6 à-10 ans	10 à-13 ans	13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total	
Décision Judiciaire	Garçons		7	7	8	**22**	5	2	**7**	**29**
	Filles		1	8	2	**11**	4		**4**	**15**
	Ensemble	**0**	**8**	15	10	**33**	9	**2**	**11**	**44**
Décision administrative	Garçons	0	1		1	**2**	1	0	**1**	**3**
	Filles	0	0	0	2	**2**	1	0	**1**	**3**
	Ensemble	0	**1**	**0**	**3**	**4**	**2**	**0**	**2**	**6**

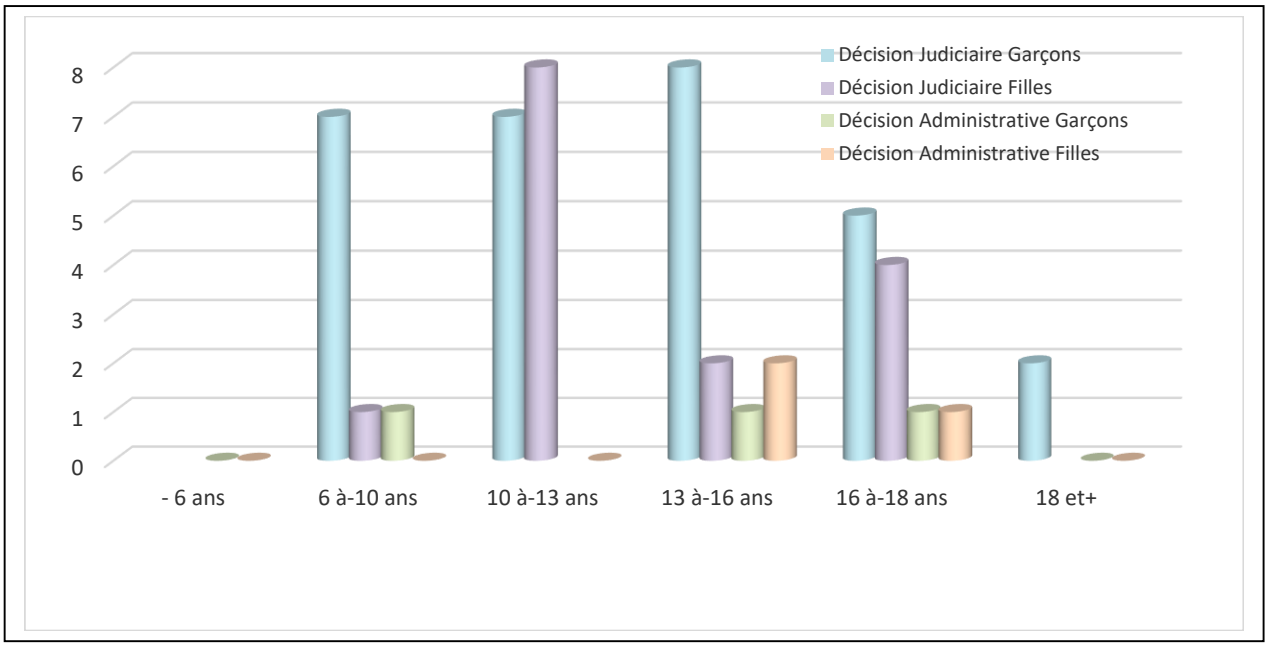

(Tableau 10) LIEU D'HERGEMENT DES JEUNES AU 31/12/2017

TYPE D'HEBERGEMENT	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
Hébergement collectif	17	5
Famille d'accueil	0	0
Parents-Famille	25	3
SOUS TOTAL	**42**	**8**
TOTAL GENERAL	**50**	

(Tableau 11) SITUATION JURIDIQUE DES JEUNES AU 31/12/2017

TYPE DE SITUATION	ENSEMBLE JUSTICE	
	Garçons	Filles
Mineurs en danger	28	14
TOTAL GENERAL 1	42	
TYPE DE SITUATION	**ENSEMBLE ADMINISTRATIF**	
	Garçons	Filles
Mineurs administratifs	4	4
TOTAL GENERAL 2	8	
TOTAL 1+2	**50**	

(Tableau 12) SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU 31/12/2017

VOIE GENERALE	DECISION JUDICAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
Enseignement 1er degré Ecole primaire (3-11 ans)	17	1
Enseignement 2ème degré Collège (11-15 ans)	15	5
Lycée (15-18 ans)		1
VOIE TECHNOLOGIQUE	**DECISION JUDICAIRE**	**DECISION ADMINISTRATIVE**
CAP-BEP	3	
BAC PRO	1	1
APPRENTISSAGE	**DECISION JUDICAIRE**	**DECISION ADMINISTRATIVE**
CFA	1	
AUTRES MFR Formation professionnelle	 1 1	1
SANS SCOLARITE	2	
TOTAL GENERAL	**41**	**9**

COMMENTAIRE DES TABLEAUX 10-11-12 :

- **Tableau 10** : Le nombre de jeunes (50), répond aux besoins de sa nouvelle capacité en internat (FOYER) et en placement à domicile (PEAD), le passage de 12 places à 28 places PEAD (16 Chancelée / 6 IPM –Rochefort / 6 HEA- Saintes) est en phase avec une commande importante départementale.

- **Tableau 11** : La part des accueils provisoires reste basse.
Le rapport décisions judiciaires / administratives 42 pour 8 s'accentue en **défaveur** d'accueils administratifs alors que la loi de 2007 prévoyait une inversion de la tendance.

- **Tableau 12** : Ces chiffres relatifs à la scolarité n'expliquent pas toute la difficulté que rencontrent certains enfants et adolescents pour vivre une scolarité ordinaire : le dispositif de médiation scolaire instauré à la Mecs de Chancelée (DMS) démontre toujours son utilité éducative ….

II. LE PERSONNEL

→ **Formations en 2017**

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
FORMATION INDIVIDUELLE					
P. PINET	SNQ	Surveillant Nuit Qualifié		09/01 au 29/06	NUIT
A.GUIGNARD	EJE	Mime et danse théâtre	CERF	26/06 au 30/06	INTERNAT
L. HALLER	ME	Initiation PNL	GERFI	27/03 au 12/05	INTERNAT
C. BIRARD	ME	Sophrologie et relaxation par le jeu		18/09 au 22/09	MNA
V.OULIE S. BASSET	ES CSE	Aider à nous aider		01/06 au 02/06	PEAD
P. BLANCHETTE	SNQ	Apprendre à apprendre		12/06 au 26/06	NUIT
FORMATION COLLECTIVE					
		Réflexions et Formalisations des pratiques professionnelles	LORCOLSIM	1 AN	TOUS LES SERVICES
		Bien traiter dans la relation d'aide	FORSYFA	2x2 jours	12 personnes tous les services
		Radicalisation colloque associatif		1 journée	6 personnes
		Neutraliser l'agression physique en institution	GERFI	12/06 au 14/06	2 personnes

A noter :

≥ La poursuite de former tout le personnel à la formation collective « Bien traiter dans la relation d'aide »

≥ La formation en intra collective (personnel / enfants) sur le recyclage avec « Cyclade ».

≥ Dans le cadre de la sensibilisation aux outils de la clinique de concertation et du socio-génogramme (intervention de S. DIVET de la MECS Cheval et insertion en lien avec S. BASSET, CSE Chancelée) participation aux journées de réflexion à Nîmes « Familles, réseau /ressources ».

≥ La formation inter mecs a commencé un premier module fin décembre sur la thématique :
« Féminin, masculin, sexualité en parler… ».

→ Accueil de stagiaires 2017

L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social par l'accueil régulier de stagiaires.

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
M. GARCERA	2ème Année Educateur Spécialisé	CEF BERGERAC	36 semaines-120h 08/02/2016 au 29/01/2017	HEBERGEMENT COLLECTIF LIBELLULE
A.TRICHEREAU	3ème Année Educateur Spécialisé	SUP SOCIAL LA ROCHE/YON	Début du stage 06/06/2016 fin 21/04/2017	HEBERGEMENT COLLECTIF PAPILLON
M. COURTIAU	1ère Année Educateur Spécialisé	ITS TOURS	07/11/2016 au 17/07/2017	HEBERGEMENT COLLECTIF COLIBRI
R. BIZOT	Surveillante visiteuse de nuit	GRETA FARE 16	06/02/2017 au 03/03/2017	
C. VIGNERON	1ère Année Moniteur Educateur	ITS Tours	18/09/2017 au 23/03/2018	HEBERGEMENT COLLECTIF LIBELLULE
C. KORCZYNSKI	1 ère Année Educateur Spécialisé	ARIFTS Pays de La Loire	06/11/2017 au 18/05/2018	HEBERGEMENT COLLECTIF PAPILLON

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

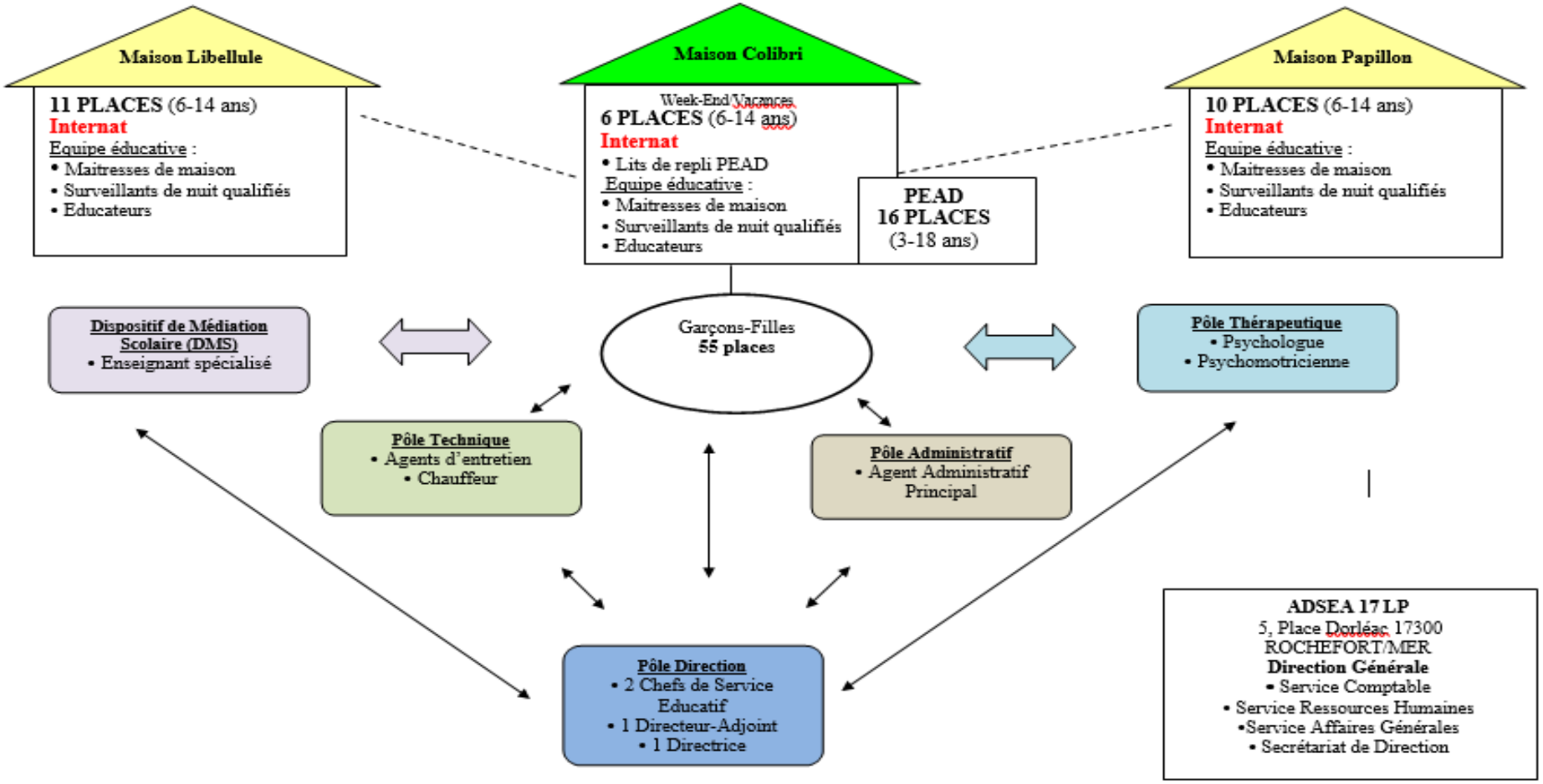

TROISIEME PARTIE

I. *Points sensibles*.

A) Stabilisation du nombre d'enfants et leur problématique

L'installation dans les nouvelles maisons a eu entre, autres effets pour la MECS de Chancelée, de stabiliser aujourd'hui, la capacité d'accueil de l'internat, soit 27 places 10, 11 et 6 jeunes.

Depuis 2010, nous avions observé qu'un nombre significatif d'enfants de tous âges, confiés à la MECS vivaient des situations d'isolement familial.

Pour 2017, nous constatons la présence en moyenne de 10 jeunes dont les fratries (sur un effectif de 27 places d'internat) lors de chaque week-end et période de vacances scolaires avec des pics d'activité irréguliers (Toussaint /Noël) de jeunes présents sur ces mêmes périodes.

Cette adaptation en trois unités de vie de proximité rend plus lourde la gestion des unités de vie, **notamment les week-ends** plus délicate la question du vivre ensemble du quotidien, avec des enfants aux parcours de vie chaotiques…et demandant une prise en charge spécialisée :

→ La maison Colibri, unité de regroupement du week-end et du repli PEAD a accueilli plusieurs enfants ayant des troubles du comportement, ce qui à générer des situations éducatives difficiles. → Deux enfants ont été suivi avec une orientation ITEP. L'un d'eux a été orienté vers une MECS ados, au vu de sa violence. Ces enfants nécessitent beaucoup de travail en partenariat entre les différentes structures. Une jeune fille a bénéficié d'une orientation en IME associé à un départ en famille d'accueil. D'autres ont une notification MDPH pour des troubles de l'apprentissage et bénéficie d'AVS (auxiliaire de vie sociale) ou de mesure compensatoire telle qu'un ordinateur.

B) Enfants sans ressource familiale :

Les jeunes, petits et grands, accueillis peuvent présenter des signes de dérivation affective, des états de souffrance venant grandement perturber leur potentiel évolutif et d'adaptation à leur environnement social.

Ce phénomène s'accentue au fil des ans et constitue de notre point de vue un signal préoccupant concernant la dégradation des liens intrafamiliaux qui semble toucher de plus en plus de familles.

→ Sur les 27 enfants et pré-ados en internat accompagnés en 2017, **4** *enfants n'ont pas de ressource familiale*, **6** *d'entre eux n'ont eu que très peu voire pas de relation avec des membres de leur famille* (droit de visite 1 week-end /2 ou seulement une nuitée).

→ La distance géographique de certaines familles et de l'établissement souligne une mise en relation difficile et irrégulière : peu de moyens financiers pour se déplacer (taxi / voiture …), pas de permis de conduire …
Par ailleurs, cette augmentation régulière de jeunes sans ressource familiale, posera à terme une problématique de fonctionnement à l'établissement. En effet, la capacité de la MECS à mobiliser des personnels (éducateurs et surveillants de nuit) en nombre suffisant pour encadrer les enfants pendant ces périodes de l'année est limitée.

II. Points de satisfaction :

A) La spécificité de l'accueil

→ La MECS bénéficie d'un plateau technique pluridisciplinaire qu'elle doit préserver.

- Le pôle thérapeutique (psychologue et psychomotricienne)
- Les équipes éducatives (encadrants éducatifs / maîtresse de maison / surveillant de nuit)
- Le Dispositif de Médiation Scolaire (enseignante spécialisée)
- Le service PEAD (éducateurs et psychologue)

≥ Deux réunions de suivi de projet d'accueil personnalisé pour chaque enfant en internat ont été organisé, elles ont permis une meilleure coordination des actions, une meilleure connaissance des partenaires extérieurs.

≥ Les enfants accueillis présentent pour la plupart **des difficultés scolaires**.
Un garçon de 7 ans a été scolarisé à l'interne avec notre enseignante spécialisée sur l'année 2016/2017, pour favoriser l'accès aux soins psychologiques et une re-scolarisation en Unité d'Enseignement cette rentrée 2017.
8 enfants ont été ou sont suivis au CAMPE de St Jean d'Angély, d'autres le sont à Rochefort, ou Royan, ou La Rochelle.

≥ Les **soins psychologiques** sont une partie importante de leur accompagnement.
Les enfants pâtissent de grandes carences éducatives et affectives de la part de leurs parents, qui sont eux-mêmes dans une grande précarité : chômage, troubles psychologiques, conflit conjugal, isolement social et familial.
Nous sommes aujourd'hui confrontés aux jeux vidéo et écrans, et la place qu'ils prennent dans la vie des enfants est aussi inquiétante. Le rapport à la réalité s'en trouve perturbé, le rapport à la frustration difficile.

≥ Les **problématiques sexuelles** sont aussi prépondérantes : abus, attouchements ou climat incestueux ou sexualisé dans la famille sont récurrents, et provoquent des dynamiques de groupes complexes dans lesquelles se jouent nombre de fantasmes ou comportements sexualisés déviants.

≥ La spécificité de la structure consiste également à véritablement pouvoir proposer **aux frères et sœurs** d'être accueillis sur une même unité de vie, un même groupe. L'organisation en verticalité et en mixité des groupes, adossée à la volonté institutionnelle de favoriser le maintien du vivre ensemble pour les enfants issus d'une même famille s'est concrétisée, en 2017, par l'accueil de 10 fratries différentes.
Cette modalité d'accompagnement permet d'éviter à des enfants séparés de leurs parents, de devoir vivre une rupture supplémentaire en étant « coupés » de leurs frères et/ou sœurs.

Ainsi, le lien fraternel est préservé et mis au travail tout au long du séjour dans l'établissement.

La MECS, au fil du temps, affirme là une singularité et un savoir-faire qui semblent bien identifiés par les services de l'ASE et de l'AEMO.

D'ailleurs, nous constatons que l'établissement est de plus en plus sollicité pour accompagner des fratries, que cela soit en internat ou dans le cadre du dispositif PEAD.

→ **Le service PEAD** s'est restructuré (passage de 12 à 16 pour Chancelée et 28 places en totalité avec 6 /Rochefort et 6/Saintes) en lieu unique d'accueil central (Beurlay) avec une jeune équipe dans sa constitution de 5 éducateurs spécialisés et de la psychologue, gérée par le chef de service.
Une équipe très sollicitée (liste d'attente), dynamique avec des compétences complémentaires.
Elle a su rapidement se constituer, apprendre à travailler ensemble et communiquer avec ses partenaires (juges des enfants, délégations ASE…).
Elle a notamment pris en charge en nouveauté des enfants très jeunes (3ans).
Les accompagnements éducatifs sont dispersés (La Rochelle – Royan – Jonzac) géographiquement et nécessitent une mobilité et une autonomie des éducateurs.
Le projet de service PEAD est en travail, en finalisation prévu pour décembre 2018.

B) Le dynamisme institutionnel

→ Le personnel de la MECS (internat) après une installation progressive dans ses nouveaux locaux a su s'investir dans « le changement » en :
- S'adaptant aux nouvelles conditions matérielles (tant positives : mobilier neuf, décoration, sécurité … que négatives : dégradations rapides de certaines installations, mauvaises odeurs …)
- En proposant des projets de sorties, de camps, des animations collectives
- En gérant des situations éducatives complexes (passages à l'acte de violence répétés sur un même groupe)

≥ La dynamique institutionnelle demeure même si, en 2017, un turn-over important du personnel s'est opéré par l'arrivée d'un nouveau chef de service, générant une période de latence et d'insécurité chez les professionnels ; de plus, nous constatons une mutation des salariés vers d'autres services de l'association et /ou vers des projets de carrière, quittant la MECS de Chancelée (retraites).

Aussi, les équipes sont composées aujourd'hui de jeunes professionnels qui se forment, et travaillent aux problématiques actuelles d'accompagnement.

Différents groupes de travail se sont constitués en 2017, et se réunissent selon les différents corps de métiers sur des sujets transversaux
Ils contribuent à faire du lien entre tous les acteurs. Ils participent à entretenir une dynamique positive au sein de l'établissement, ainsi que le climat social.

- Le comité de pilotage et ses sous-commissions se sont réunis au moins 6 fois dans l'année.

- Il tient compte de **l'enquête de satisfaction** réalisée auprès des enfants et de leurs parents : les commissions du COPIL qui y sont engagées portent sur les thématiques suivantes dans le cadre toujours de la révision du projet d'établissement,

→ Communication et écrits professionnels
→ Place et rôle de chacun en équipe pluridisciplinaire
→ Procédure sur la conduite à tenir envers des manifestations de violence
→ Thématique sur la sexualité, le suivi de la santé
→ Projet d'accompagnement personnalisé est mis en place (nouvelle trame)

→ Livret d'accueil, cf. en annexe.

- La commission animation de l'établissement, active et opérationnelle, permet la réalisation de différentes manifestations ou activités

- Fête de fin d'année scolaire en septembre (cause canicule)
- Spectacle de Noël → organisée à la salle de La Vergne , avec la communauté d'agglomération de commune de Vals de Saintonge, la « Rose aux bois dormants » et atelier avec la comédienne Juliette Ordonneau de la compagnie « la belle affaire » et des enfants de l'A.L.S.H. de Saint Savinien .
- Animations de l'été : des sorties en bord de mer, au Futuroscope, à des concerts (violon sur le sable ,), des activités manuelles, du jardinage …
- Inscription dans le programme défi rêve

C) Les Séjours de vacances :

- **Individuels :** ils ont été nombreux cette année**,** répondant à un besoin de sortir de l'institution, les mouvements de violence ont amené à proposer des séjours de rupture.

- **Collectifs** :

Un accord d'entreprise concernant **les transferts d'activité** a été négocié et signé en juin 2015.
Il acte une révision et une logique visant au respect, dans le cadre des séjours de vacances dit transferts, de la réglementation du travail des salariés.
Cette négociation entre l'association, les responsables des structures, les représentants du personnel permettent de maintenir l'existence de cet outil pédagogique, très intéressant pour notre accompagnement éducatif.

Aussi, la MECS a pu ré-organiser 4 projets de transferts dans la période d'été en
Juillet /aout, sur une période de 4 à 5 jours :

- **Séjour Défi-Planète (86)**
- **Séjour sportif à Chambon (16)**
- **Séjour en camping dans une ferme pédagogique (79)**
- **Séjour en camping en Dordogne (24)**

***

Perspectives 2018 :

❖ **Continuer l'évaluation interne et faire évoluer le projet d'établissement :**

○ Le projet d'établissement intégrera les paramètres issus des commissions de suivi du COPIL et doit s'adapter encore aux évolutions des enfants accueillis :

Thèmes à travailler :

- L'adaptation des professionnels aux problématiques des enfants accueillis
- Une nouvelle répartition des enfants au sein des groupes
- Des modalités de fonctionnement et d'organisation différentes ;

- *La maison Colibri et les regroupements*
- *Le lit de repli en PEAD …*
- *Le rôle et place de chacun …*
- *Les passages à l'acte de violence, la bientraitance*
- *La sexualité, la santé*
- *Le partenariat (culturel / sportif mis aussi CDOS, gendarmerie, Planning familial)*

○ Au vue de l'après-ouverture dans les nouveaux locaux et des changements de fonctionnement qu'elle occasionne, l'évaluation interne continuera dans le cadre du COPIL tout au long de l'année.

○ Poursuivre le suivi l'après construction dans l'intérêt de l'accueil des enfants (mauvaises odeurs / maintenances chauffage / sécurité des installations et des locaux / aménagements intérieurs : cuisine /atelier et extérieurs : jeux, rangements de jardin, …)

Avec **le nouveau schéma départemental** qui se profile en 2018, les demandes en PEAD étant en demande constante, le service PEAD risque d'évoluer en effectif : la présence d'un sixième éducateur permettrait un troisième binôme, ainsi une meilleure prise en compte des suivis engagés.

Une journée « Portes ouvertes », début MAI, inaugurera le site d'accueil, à Beurlay pour tous nos partenaires, à vos agendas ….

De ce fait, **ce service PEAD** grandissant amènera des changements de fonctionnement au sein des MECS du pôle, notamment pour Chancelée, la question de l'accueil sur la maison relai Colibri et les lits de repli.

HEBERGEMENT EDUCATIF POUR ADOLESCENTS
L **cours Lemercier - 17100 SAINTES -** ☏ 05.46.95.69.70 - 🖷 05.46.90.87.35
E-mail : hea@adsea17lp.fr

H.E.A.

RAPPORT ACTIVITES 2017

« L'arène est un espace paradoxal. Elle doit être un lieu sécurisant pour toutes les personnes en présence et en même temps le lieu d'expression des tensions afin qu'un changement soit possible.»

Thomas FIUTAK (Le médiateur dans l'arène Ed Erès Avril 2015)

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

IV. La Présentation administrative de la MECS

V. Les Missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

III. Les données relatives à l'activité

IV. Le personnel
- Organigramme /Formations/Stagiaires

TROISIEME PARTIE

I. L'actualité : points sensibles et points de satisfaction
II. Les perspectives

***

PREMIERE PARTIE

I. *La présentation administrative de la MECS :*

Direction Régionale de la protection judiciaire de la jeunesse : **17 LA ROCHELLE**	Les Tribunaux pour enfants : **17 LA ROCHELLE** **17 SAINTES**	La Cour d'Appel : **86 POITIERS**

Fonction Principale : **Etablissement**

HEBERGEMENT EDUCATIF pour ADOLESCENTS
1 cours Lemercier
17100 SAINTES
☏ 05.46.95.69.70 - 🖷 05.46.90.87.35
e-mail : hea@adsea17lp.fr

Directrice : Mme Brigitte HEULLANT
Directeur adjoint : Mr Stéphane CHIVOT

N° FINESS : 170 782 726 CODE CATEGORIE : **177**

***

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89
e-mail : direction-generale@adsea-17-lp.fr

Statut juridique : **Privé**

Président : Mr Jean-Claude **DORÉ**

Directeur Général : Mr Olivier **LAFON**

HABILITATION

DERNIERE DATE D'EFFET :

- Autorisation du 23 Octobre 2017, notification de l'arrêté n° 17-851 en date du 4 octobre 2017, au titre d'une habilitation à l'aide Sociale à l'Enfance art. L.221 et art.375 du code civil, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 22 Octobre 2032.

TARIFICATION

PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL : **219.68 €**
CAPACITE en 2017 : **44 places**

- **FOYERS : 20 APMN : 24 (12 /Saintes -12 Rochefort)**

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	14 ans	14 ans
Maximum à l'admission	21 ans	21 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :
Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées, MFR, CFA … du secteur

***

II. Les missions, objectifs, public cible :

L'Hébergement Educatif pour Adolescents accueille des jeunes, filles et garçons âgés de 14 à 21 ans, répartis dans trois structures, soit une capacité d'accueil totale de **44** places.

- **deux FOYERS** (Saintes et Pont l'abbé d'Arnoult) de 10 places, soit 20 places au total ;

L'accueil en semi-autonomie (2 autorisé pour chaque foyer) n'est acté que pour des « montages » d'accompagnements éducatifs individualisés ayant un prix de journée **internat.**

De ce fait, nous ne pouvons proposer cet accompagnement que sur le site de Pont L'abbé.

Ce suivi éducatif articule la vie en collectivité et l'accompagnement individuel, en valorisant les compétences des jeunes, les mettre face à une réalité du quotidien autre que celle du foyer, leur permettre d'apprivoiser la solitude et pour certains sans famille ou en rupture, d'entrer dans la vie d'adulte avec un minimum de ressources.

- un Accueil Personnalisé en Milieu Naturel (APMN) pour l'accompagnement de jeunes en studio (24 places : 12 sur Saintes et 12 sur Rochefort).

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement l'inscription dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

Depuis mai 2014, une direction conjointe en pôle, par **délégation**, sur les trois MECS de l'association ADSEA17-LP a changé les fonctionnements en interne de chaque établissement : aussi, depuis septembre 2016,

▪ Un chef de service gère les deux **FOYERS** d'internat, davantage mobilisé aujourd'hui pour accompagner les équipes et suivre au plus près les projets des adolescents accueillis.

Depuis janvier 2017, **le service APMN** s'est restructuré par :

- Une appartenance administrative à HEA, adresse, 1 cours Lemercier à Saintes.
- Un chef de service actuel gère ce service et pilote quatre éducateurs répartis sur les secteurs de Rochefort / Saintes / Saint Jean d'Angely.
- Un effectif de 24 mesures de 17 à 21 ans … (auparavant 12 seulement pour HEA)
- Des modalités de fonctionnement et d'organisation différentes d'où une actualisation et écriture sur le projet de service réalisée dans le cadre d'une formation participative …

DEUXIEME PARTIE

I - Les données relatives à l'activité :

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2014	2015	**2016**	2014	2015	**2016**	2014	2015	**2016**
Jeunes en Charge au 31.12	16	19	**19**	14	12	**14**	30	31	**33**
Jeunes suivis sur l'année	31	41	**37**	30	29	**24**	61	61	**61**

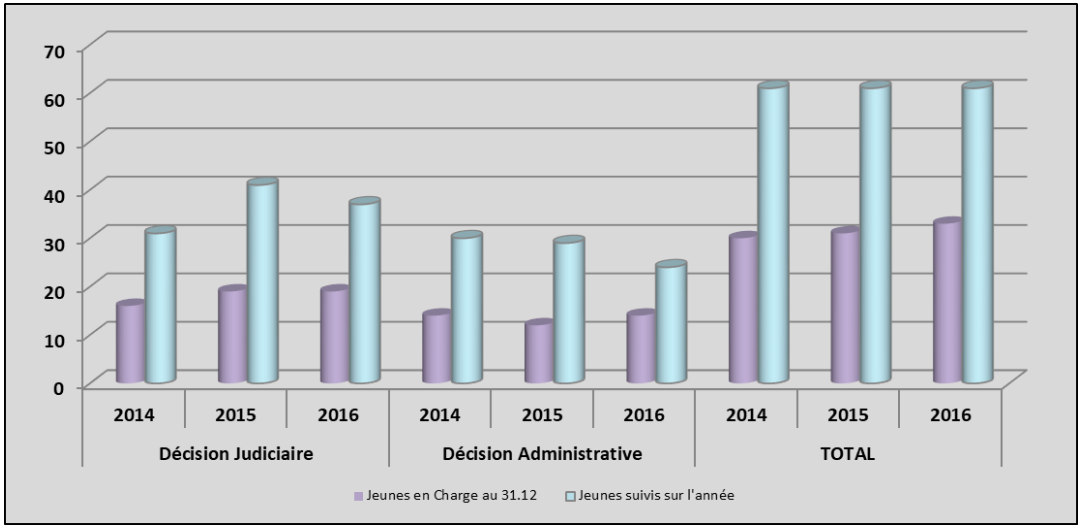

Commentaires :

L'activité globale de la MECS HEA (Internat /APMN-PEAD) démontrait une stabilité chaque année en moyenne pour **61** jeunes.
Pour 2016, on notera le même nombre de jeunes suivis en assistance éducative / décision judiciaire =19 au 31/12 et 37 jeunes suivis sur l'année.
14 jeunes au 31/12 en accueils provisoires /mesures administratives, stabilité de l'activité, là, aussi.

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2017 INTERNAT /FOYERS= 20 places

		Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
		Garçons	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	5	10	**15**	3	0	**3**	8	10	**18**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	6	4	**10**	3	1	**4**	9	5	**14**
	Jeunes sortis durant l'année	0	5	**5**	4	2	**6**	4	7	**11**
	Jeunes en charge 31.12	9	6	**15**	4	1	**5**	13	7	**20**
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	11	14	**25**	6	1	**7**	17	15	**32**

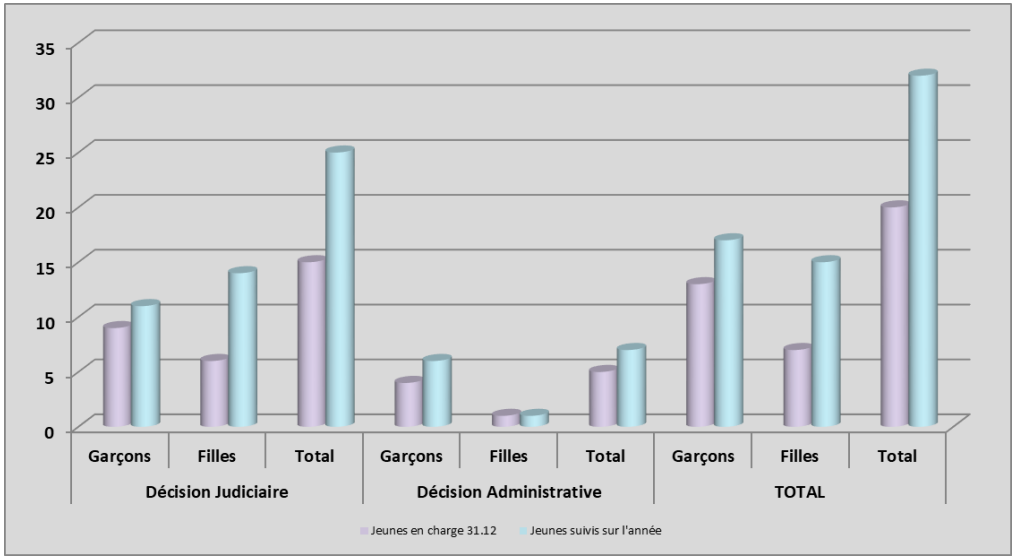

Commentaires :
Tableau 1 : Internat

- Pour 20 places, **32** jeunes suivis sur l'année 2017
- **Augmentation** de l'activité en placement aux foyers avec 20 jeunes au 31/12.
- Le flux des entrées /sorties est important : 11 admissions ont été prononcées et 14 sorties.
- La proportion de garçons est plus marquante 17 pour 15 filles, mais, à noter le placement féminin en ascension.

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2017 à l'APMN									
	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Jeunes en Charge au 01.01	1	0	**1**	15	5	**20**	16	5	**21**
Jeunes confiés durant l'année	2	4	**6**	5	7	**12**	7	11	**18**
Jeunes sortis durant l'année	0	1	**1**	10	8	**18**	10	9	**19**
Jeunes en charge 31.12	1	2	**3**	12	6	**18**	13	8	**21**
Jeunes suivis sur l'année	3	4	**7**	20	12	**32**	23	16	**39**

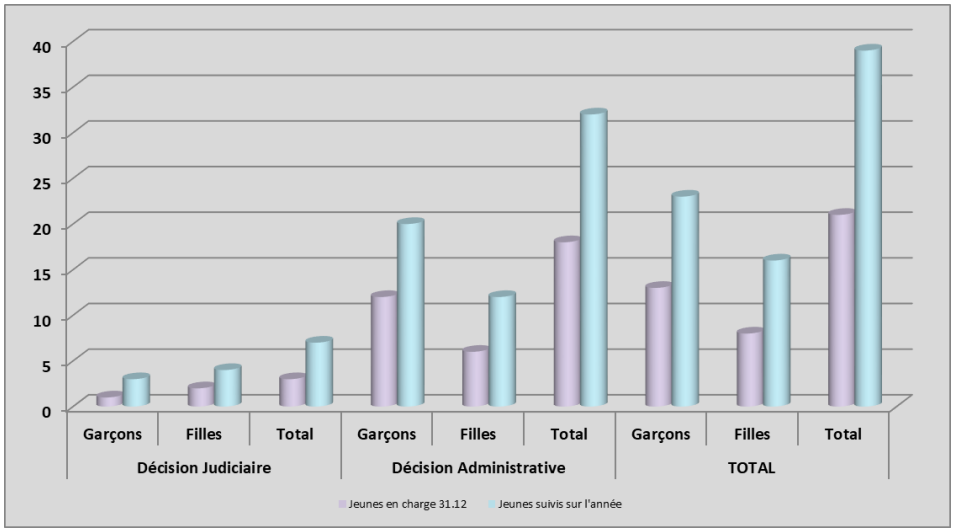

Commentaires :
Tableau 1 : APMN

- Pour 24 places, **39** jeunes suivis sur l'année 2017
- **Stabilisation** de l'activité en placement aux services des APMN (Rochefort et Saintes) avec 21 jeunes au 31/12.
- Le flux des entrées /sorties est stable : 18 admissions ont été prononcées et 19 sorties.
- La proportion de garçons est prépondérante : 23 pour 16 filles.

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE en internat

	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	14	0	**14**	4	0	0	**4**	**18**
Jeunes confiés dans l'année	0	10	0	**10**	4	0	0	**4**	**14**
Jeunes sortis dans l'année	0	4	0	**4**	7	0	0	**7**	**11**
Jeunes en charge au 31.12	1	14	0	**15**	5	0	0	**5**	**20**
Jeunes suivis sur l'année	0	24	0	**24**	8	0	0	**8**	**32**

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE (APMN)

	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	1	0	**1**	20	0	0	**20**	**21**
Jeunes confiés dans l'année	2	4	0	**6**	12	0	0	**12**	**18**
Jeunes sortis dans l'année	2	0	0	**2**	17	0	0	**17**	**19**
Jeunes en charge au 31.12	0	3	0	**3**	18	0	0	**18**	**21**
Jeunes suivis sur l'année	2	5	0	**7**	32	0	0	**32**	**39**

Représentation graphique (tableau 2)

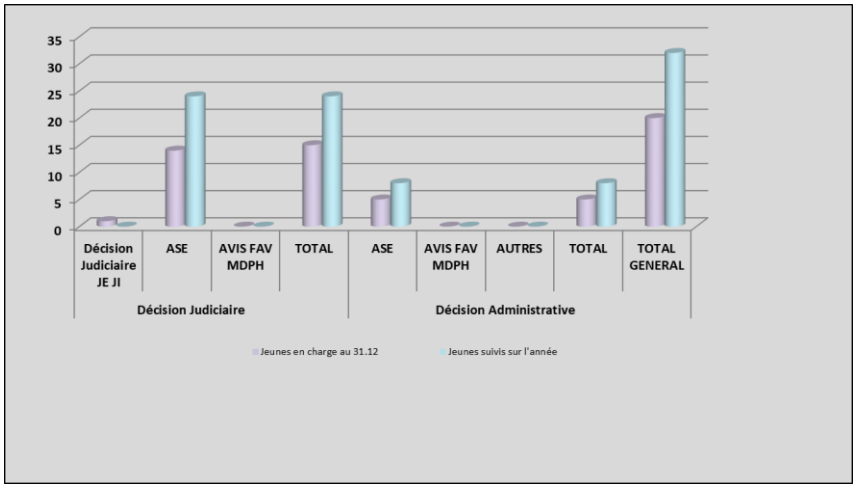

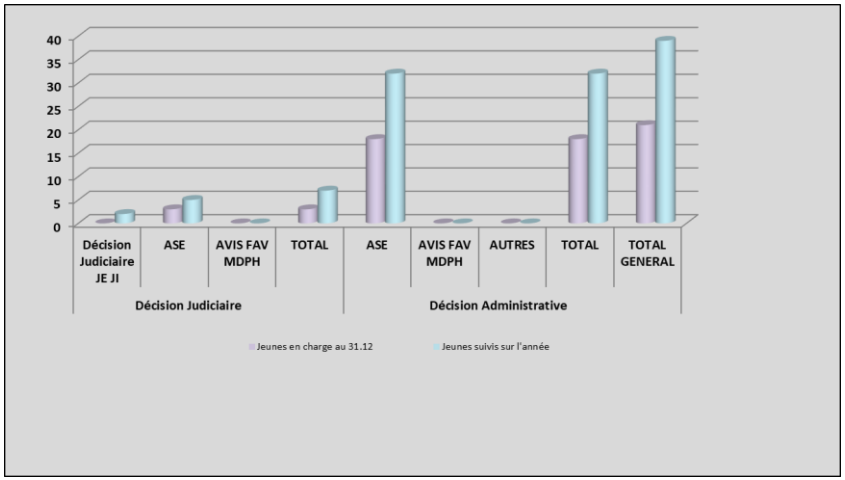

Commentaires : Tableaux 2 et 3 (ci-dessous) : Internat et APMN

- Le nombre de gardes judiciaires confiés au CG 17 est conséquent (24) par rapport à celui des placements directs (un seul en internat et deux en service APMN au 31/12).
- Par contre, la spécificité l'accompagnement en APMN pour des jeunes majeurs marque la majorité de mesures administratives (32).
- Si les tableaux ne font pas état de jeunes présents dans l'établissement au titre d'une décision MDPH, relèvent **en Internat** à l'entrée et/ou en préparation pour leur sortie, de cette instance .

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE INTERNAT									
	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	14	0	**14**	4	0	0	**4**	**18**
Jeunes confiés dans l'année	0	10	0	**10**	4	0	0	**4**	**14**
Jeunes sortis dans l'année	0	4	0	**4**	7	0	0	**7**	**11**
Jeunes en charge au 31.12	1	11	0	**12**	5	0	0	**5**	**17**
Jeunes suivis sur l'année	0	24	0	**24**	8	0	0	**8**	**32**

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE APMN									
	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	1	0	**1**	20	0	0	**20**	**21**
Jeunes confiés dans l'année	2	4	0	**6**	12	0	0	**12**	**18**
Jeunes sortis dans l'année	2	0	0	**2**	17	0	0	**17**	**19**
Jeunes en charge au 31.12	0	3	0	**3**	18	0	0	**18**	**21**
Jeunes suivis sur l'année	2	5	0	**7**	32	0	0	**32**	**39**

Représentation graphique (tableau 3)

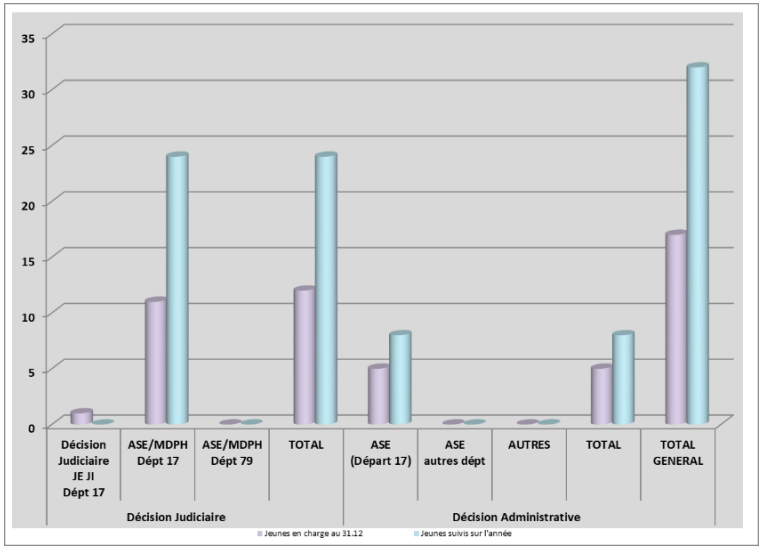

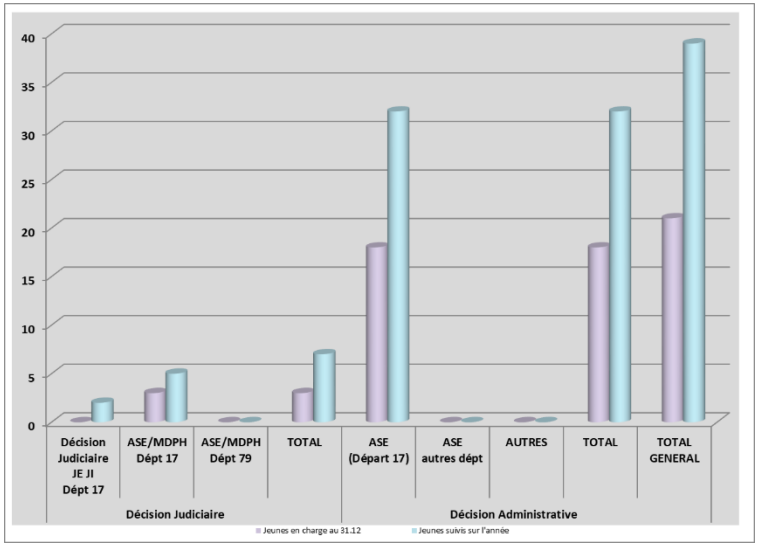

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE INTERNAT				
	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	6	4		**10**
ADMINISTRATIF	2	2		**4**
TOTAL GENERAL	8	6	0	**14**

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE - APMN			
	De 17 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	6	0	**6**
ADMINISTRATIF	2	10	**12**
TOTAL GENERAL	8	10	**18**

Commentaires :
Tableaux 4 :

INTERNAT/APMN :

- Pour 14 jeunes accueillis en **internat**, **8** de 13 à 16 ans pour 6 entre 16 et 18 ans
- Pour 18 jeunes, **10** jeunes majeurs **en APMN** pour 8 entre 17 et 18 ans.

CONSTAT : les chiffres d'admissions en parallèle avec l'âge à l'entrée dans le service démontrent un spectre plus important de 13 à 16 ans pour les foyers, et des jeunes de 17 ans admis en service APMN (8).

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR LA STRUCTURE EN INTERNAT

			JUSTICE	ADMINISTRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		**3**	3
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		2
		Autre association	1	
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection		3	
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection			
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association	**2**	
		Autre association		
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association	0	0
		Autre association	0	0
Jeunes incarcérés			0	0
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			**0**	**0**
Accueil d'urgence			**0**	0
Autres situations non répertoriées ci-dessus				**0**
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative			0	0
Total			**9**	**5**

Commentaires :
Tableau 5 : en 2017 / internat

1. Les placements judiciaires restent majoritaires (9)

2. Les placements administratifs sont en augmentation (5)

3. Les origines avant placement :
   - 9 jeunes étaient confiés à un autre établissement
   - 3 jeunes venaient d'une famille d'accueil

CONSTAT :
Deux jeunes seulement viennent de leur propre famille (préalablement suivi par le service AEMO) directement /passage en établissement, en particulier pour les adolescents âgés de 16 ans, saturant dans une sphère familiale en difficulté sociale, économique.

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR LA STRUCTURE EN APMN

			JUSTICE	ADMINISTRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		**1**	2
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association	1	7
		Autre association		
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection			1
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection			
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association	**2**	
		Autre association		
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association		
		Autre association		
Jeunes incarcérés				
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			**2**	**1**
Accueil d'urgence				
Autres situations non répertoriées ci-dessus				**1**
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative				
Total			**6**	**12**

Commentaires :
Tableau 5 :
En 2017 / APMN

1 Les placements judiciaires sont minoritaires (6)

2.Les placements administratifs sont majoritaires (12)

3.Les origines avant placement :
- 11 jeunes étaient confiés à un autre établissement
- 2 jeunes venaient du service AEMO ,1 d'une famille d'accueil
- 3 jeunes viennent de leur milieu familial

CONSTAT :
Considérant, la spécificité des jeunes majeurs, l'accompagnement en APMN « se prépare » pour 11 jeunes qui étaient en établissement.
A noter, 6 jeunes venant de leur milieu d'origine, démontre la « saturation » de la sphère familiale.

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES INTERNAT								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires	0	0	1	0	0	2	1		**4**
Décisions Administratives	1	0	1	3	1	0	1	0	**7**
TOTAL GENERAL									**11**

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES APMN								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires	1			1					**2**
Décisions Administratives		1	2	1	2	8	2	1	**17**
TOTAL GENERAL									**19**

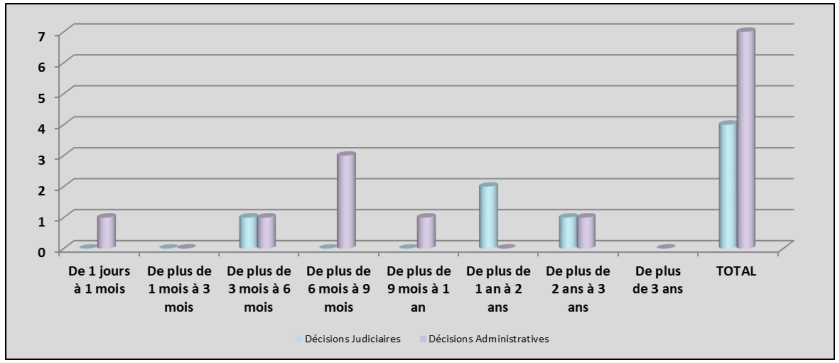

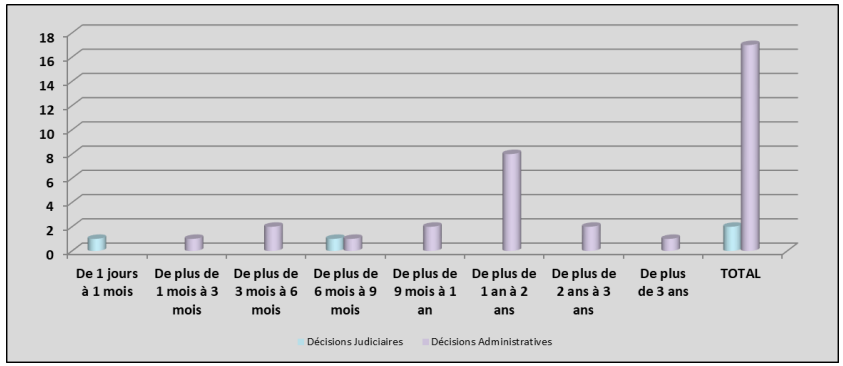

Commentaires :

Tableaux 6 : Internat /APMN

La durée moyenne des placements est de 6 à 9 mois pour **les foyers** (mesures administratives), pour **l'apmn**, la durée demeure de plus d'un an à deux ans.

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2017 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

INTERNAT

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance		2	
	secteur associatif	même association		1
		autre association		
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			3	4
autonomie , sans mesure éducative			1	
autres situiation non répertoriées				
TOTAL GENERAL			6	5

(Tableau 7) SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE			
	Garçons	**Filles**	Total
Mineurs en danger		4	
Total Justice	**0**	**4**	**4**
Mineurs administratifs	3	2	
Jeunes majeurs administratifs	1	1	
Total Admin	4	3	7

Commentaires :
Tableau 7 et 8 :

- Les 11 jeunes sorties (part égale filles /garçons) ont donné lieu à

→ 3 départs pour un autre établissement de protection
→ 7 retours en famille sans mesure éducative
→1 départ vers une autonomie

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2017 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

APMN

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		1
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative				3
autonomie , sans mesure éducative				15
autres situiation non répertoriées				
TOTAL GENERAL			0	19

(Tableau 7) SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE			
	Garçons	**Filles**	Total
Mineurs en danger	0	0	0
Total Justice	**0**	**0**	**0**
Mineurs administratifs		2	2
Jeunes majeurs administratifs	10	7	17
Total Admin	10	9	19

Commentaires :
Tableau 7 et 8 :

- Les 19 jeunes sorties (part égale filles /garçons) ont donné lieu à

→ 1 départ pour un autre établissement de protection
→ 3 retours en famille sans mesure éducative
→15 départs vers une autonomie

(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2017 en INTERNAT								
		13 a 16 ans		+ 16 ans			Total	Nbre familles
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total		
Décision Judiciaire	Garçons	1		3			**0**	**9**
	Filles	3		2			**0**	
	Ensemble	4	**4**	5	0	**5**	**9**	
Décision administrative	Garçons	3		4	2		**0**	**11**
	Filles			1	1		**0**	
	Ensemble	**3**	**3**	**5**	**3**	**8**	**11**	
TOTAL GENERAL								**20**

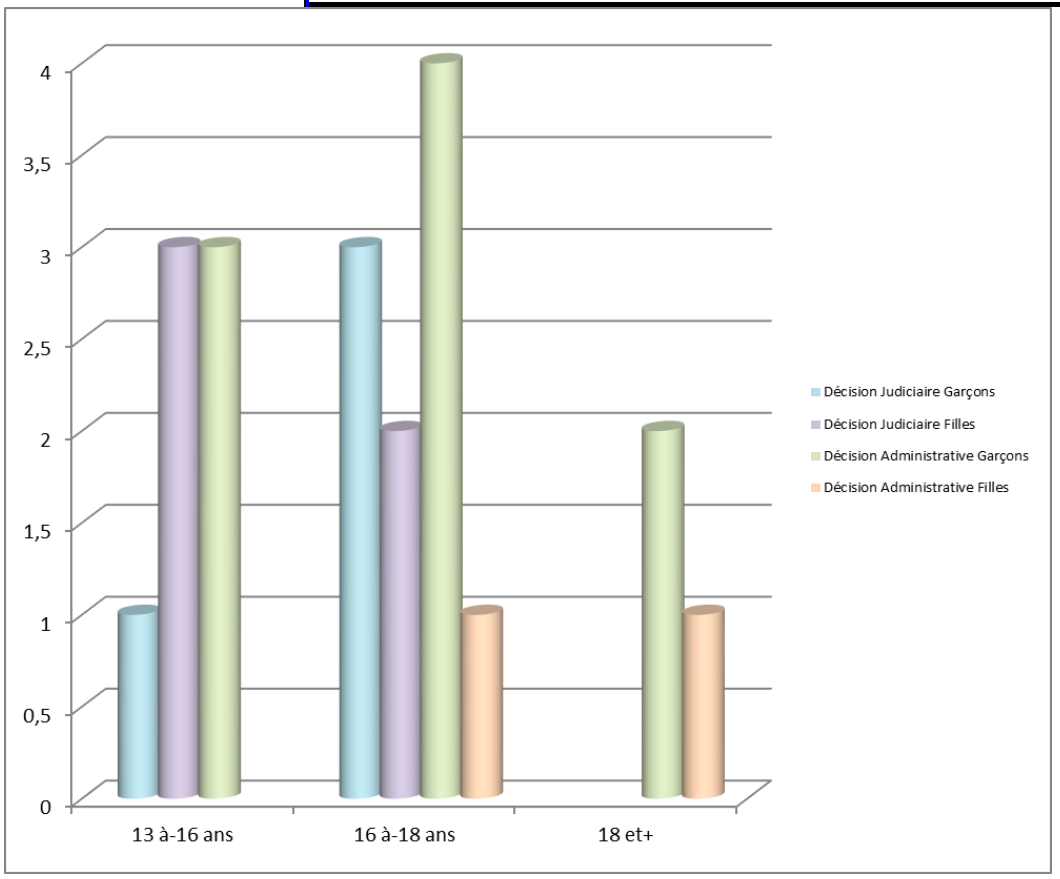

Commentaires :
Tableau 9 : Internat

Au regard des chiffres, sur les 20 jeunes accueillis au 31/12/17 :
≥ 7 jeunes ont de 13 à 16 ans (dont 4 garçons)
≥ 13 jeunes ont plus de 16 ans (dont 7 garçons)

La tranche d'âge la plus présente (16 à 18 ans) est nettement marquée, une prépondérance de garçons, mais au fil des admissions, la répartition filles/garçons est équilibrée.

(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2017 en APMN

		+ 16 ans			Nbre familles
		16 à-18 ans	18 et+	Total	
Décision Judiciaire	Garçons			**0**	**2**
	Filles	2		**2**	
	Ensemble	2	0	**2**	
Décision administrative	Garçons		10		**17**
	Filles		7		
	Ensemble	**0**	**17**	**17**	
TOTAL GENERAL					**19**

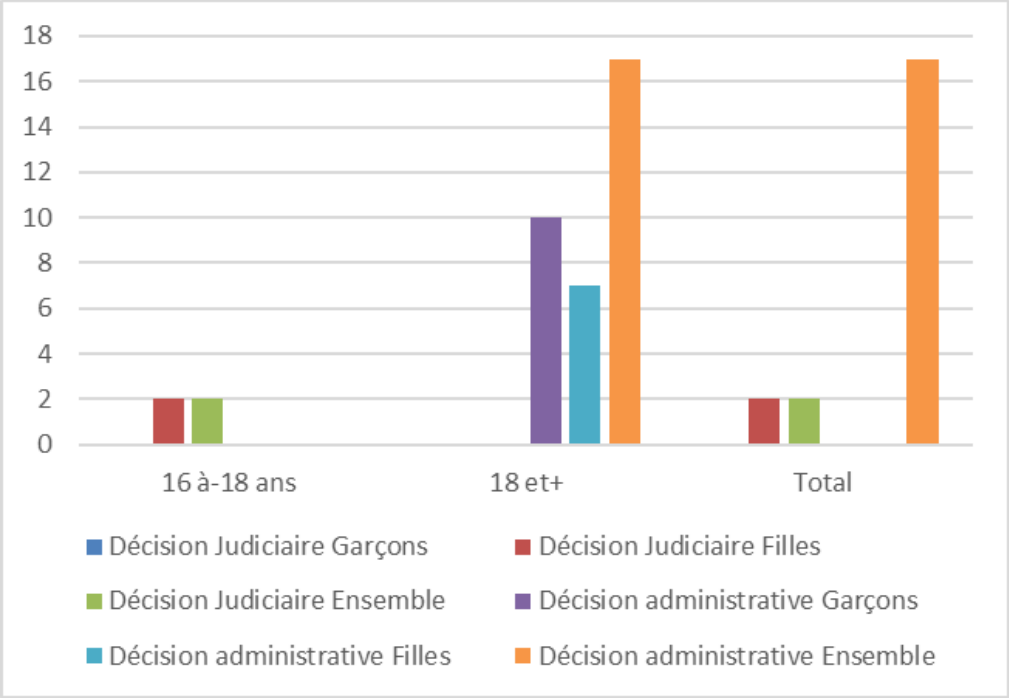

Commentaires :
Tableau 9 :

Au regard des chiffres, sur les 19 jeunes accueillis au 31/12/17 :
≥ 2 filles ont de 16 à 18 ans
≥ 17 jeunes ont plus de 18 ans (dont 10 garçons)

La tranche d'âge la plus présente en APMN (plus de 18 ans) montre la prépondérance de jeunes majeurs garçons. Mais au fil des admissions, la répartition filles/garçons est équilibrée (7 filles).

INTERNAT

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 10	Décision Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif	15	4
annexe	1	
chambre en ville ou FJT		
Parents-Famille		
TOTAL	**16**	**4**

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en danger	9	6	
Ens Justice	**9**	**6**	**15**
Mineurs administratifs	2	0	
Jeunes majeurs administratifs	2	1	
Ens administratif	**4**	**1**	**5**

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 12		Décision Judiciaire		Décision Administrative		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation	Formation scolaire	**7**	**5**	**1**	2	
	Formation professionnelle		3		1	
	Apprentissage ou stage de formation					
	Au Chomage ou sans travail				1	
	travaille					
TOTAL		**7**	**8**	**1**	**4**	20

Commentaires :
Tableau 10 /11/12 :

1. Le nombre de jeunes accueillis et hébergés en internat augmente en effectif quasi complet sur les deux foyers.
2. La prépondérance des mesures judiciaires (15) demeure (idem en 2016), seulement 4 accueils provisoires.
3. Pour 2017, nous retrouvons une majorité forte des jeunes placés qui sont scolarisés et/ ou en formation professionnelle (19), un seul jeune s'est retrouvé sans travail.

APMN

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 10	Décision Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif		
annexe		
chambre en ville ou FJT	3	18
Parents-Famille		
TOTAL	**3**	**18**

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 12		Judiciaire	administratif	
Formation	Mission locale	1	3	
	Formation professionnelle	1	4	
	Apprentissage ou stage de formation	1	4	
	Au Chomage ou sans travail	2	1	
	travaille	0	4	
TOTAL		**5**	**16**	21

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 12		Judiciaire	administratif	
Formation	Mission locale	1	3	
	Formation professionnelle	1	4	
	Apprentissage ou stage de formation	1	4	
	Au Chomage ou sans travail	2	1	
	travaille	0	4	
TOTAL		**5**	**16**	21

Commentaires :
Tableau 10 /11/12 :

1. Le nombre de jeunes majeurs accueillis en service APMN est stable 21 sur 24 places.
2. La prépondérance des mesures administratives (18) demeure (idem en 2016), seulement 3 « accueils provisoires ».
3. Pour 2017, nous retrouvons une proportion forte de jeunes majeurs qui sont scolarisés et/ ou en formation, en insertion professionnelle (18), trois jeunes sont dans une situation de sans - emploi.

II – Le personnel :

Les équipes des **foyers** sont composées de façon identique, cf **organigramme de la MECS HEA. :**
Soit un total de 28,89 ETP.

- 5.5 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs référents, garants du projet individuel de chaque jeune,
- 1 animateur, intervenant plus particulièrement pour des temps d'activités (mercredi après-midi, fin de semaine et soirées),
- 1 maîtresse de maison,
- 2 surveillants de nuit.

→L'équipe APMN

L'effectif de l'équipe a été révisé dans le cadre du redéploiement des places APMN et PEAD.

Elle est composée en 2017 :
- 1 Chef de Service à temps plein qui gère les 24 places APMN réparties sur les deux territoires : Rochefort et Saintes.
- 2 éducateurs spécialisés et 1 moniteur éducateur à temps plein

- 1 psychologue à temps partiel (0.25 ETP)

La cohérence de l'action éducative nécessitait une communication de qualité entre les intervenants pour assurer la continuité du service soit,
→comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Le Fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 j/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00 au bureau ou dans les studios des jeunes accueillis.

Les permanences éducatives par téléphone se font de 20h00 à 9h00 toutes les nuits, les samedis et dimanche. L'intervention des éducateurs est possible sur les temps d'astreinte, au domicile des jeunes.

→Formations réalisées en 2017 :

Ces formations répondent aux orientations associatives définies dans le cadre des besoins des établissements et services : la révision du projet du service APMN en collectif, la continuité collective de former à la bientraitance, la gestion de la violence « Neutraliser l'agression physique … ».

		Type de formation	Organisme	Durée	Service
Collectif APMN	Projet de service	Lois 2002-2007	Réalité et projet	**7 j**	APMN
Collectif	Recyclage sauveteur secouriste du travail	Formation continue	S For	**1 j**	ADSEA
Collectif	Neutraliser l'agression physique en institution	Formation collective	Gerfi +	**3 j**	ADSEA
Collectif	La bientraitance	Formation collective	Réalités et projets	**3 j**	ADSEA
Claire LACROIX	Le tutorat des étudiants stagiaires en institution	Formation professionnelle	Gerfi +	**4 j**	Foyer Saintes
Daniel HARDY	Initiation à la PNL niveau 2	Formation professionnelle	Gerfi +	**5 j**	Foyer Pont l'Abbé

→ Accueil de stagiaires en 2017 : L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social et autre par l'accueil régulier de stagiaires.

NOMBRE DE STAGIAIRES					
		DEBUT	FIN	DUREE STAGE	Structure
Mélissandre VIGNERON	cef Bergerac	05/09/2016	19/02/2017	**00-6**	PA
Caroline GILARD	irts La rochelle	26/09/2016	10/02/2017	**00-5**	Saintes
Morgane MENERET	cef Bergerac	19/06/2017	13/08/2017	**00-2**	Saintes
Alexia BRILLANCEAU	ITS Tours	27/02/2017	23/02/2018	**00-12**	APMN
Alexandre DUPOUY	Poitiers	20/11/2017	01/06/2018	**00-7**	Saintes

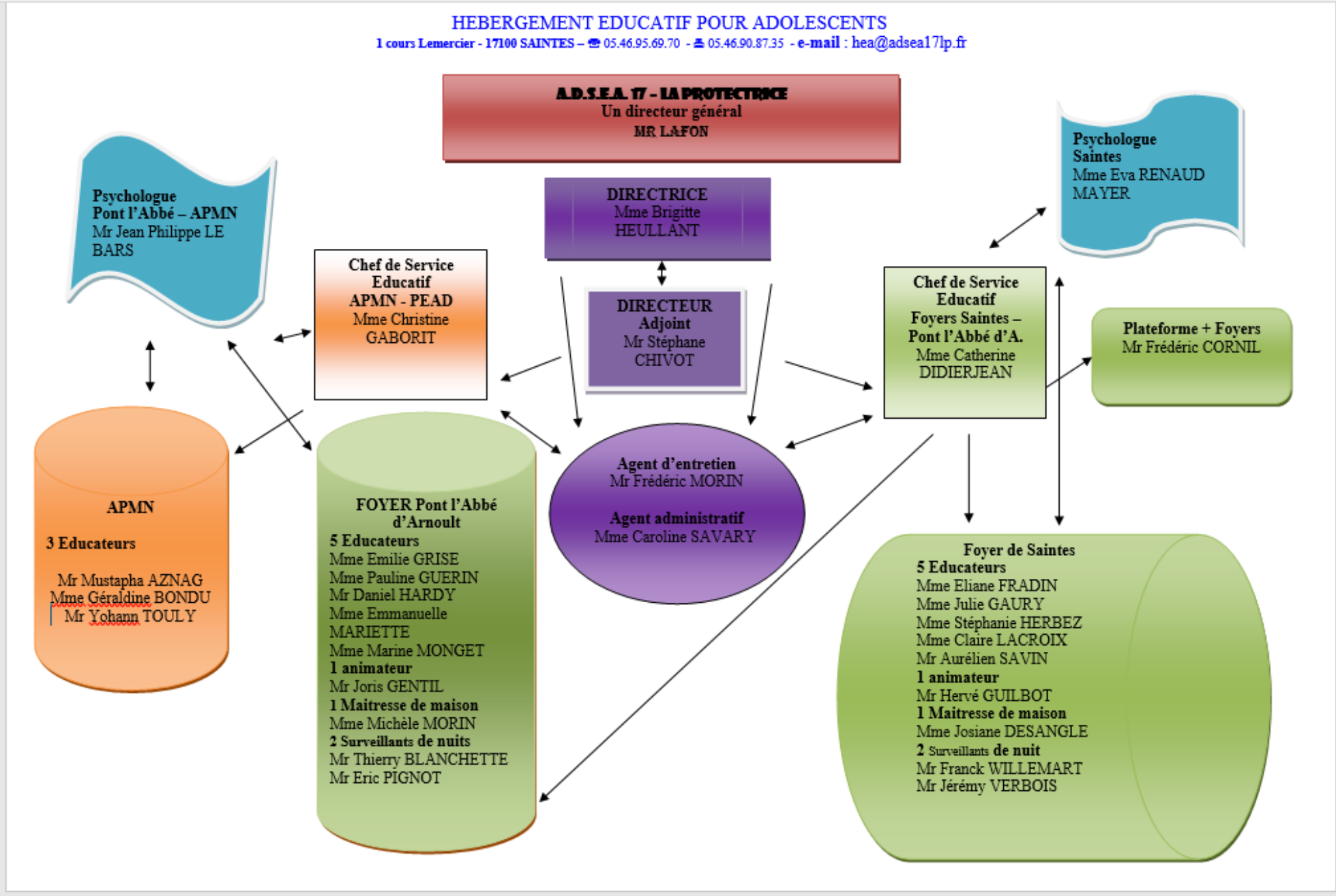
HEBERGEMENT EDUCATIF POUR ADOLESCENTS
1 cours Lemercier - 17100 SAINTES – ☎ 05.46.95.69.70 - 🖷 05.46.90.87.35 - e-mail : hea@adsea17lp.fr
A.D.S.E.A. 17 – LA PROTECTRICE
Un directeur général
MR LAFON
DIRECTRICE
Mme Brigitte HEULLANT
DIRECTEUR Adjoint
Mr Stéphane CHIVOT
Psychologue Pont l'Abbé – APMN
Mr Jean Philippe LE BARS
Chef de Service Educatif APMN - PEAD
Mme Christine GABORIT
Psychologue Saintes
Mme Eva RENAUD MAYER
Chef de Service Educatif Foyers Saintes – Pont l'Abbé d'A.
Mme Catherine DIDIERJEAN
Plateforme + Foyers
Mr Frédéric CORNIL
APMN
3 Educateurs
Mr Mustapha AZNAG
Mme Géraldine BONDU
Mr Yohann TOULY
FOYER Pont l'Abbé d'Arnoult
5 Educateurs
Mme Emilie GRISE
Mme Pauline GUERIN
Mr Daniel HARDY
Mme Emmanuelle MARIETTE
Mme Marine MONGET
1 animateur
Mr Joris GENTIL
1 Maitresse de maison
Mme Michèle MORIN
2 Surveillants de nuits
Mr Thierry BLANCHETTE
Mr Eric PIGNOT
Agent d'entretien
Mr Frédéric MORIN
Agent administratif
Mme Caroline SAVARY
Foyer de Saintes
5 Educateurs
Mme Eliane FRADIN
Mme Julie GAURY
Mme Stéphanie HERBEZ
Mme Claire LACROIX
Mr Aurélien SAVIN
1 animateur
Mr Hervé GUILBOT
1 Maitresse de maison
Mme Josiane DESANGLE
2 Surveillants de nuit
Mr Franck WILLEMART
Mr Jérémy VERBOIS

TROISIEME PARTIE

I. *L'actualité :*

Les points sensibles :

Une réorganisation des services en adaptation constante

- Un chef de service pour deux foyers d'internat a demandé un changement d'organisation dans le rythme des réunions (mardi et jeudi) lié au planning des équipes accompagnées. En contrepartie, des échanges, des projets, le suivi des jeunes sont mis en commun, un regroupement s'est réalisé aux vacances de Noël.
- Pour le service APMN, en travaillant le projet de service en 2017 sur des pratiques similaires, l'équipe éducative de quatre éducateurs a dû se construire :

- en modifiant son organisation (astreintes /planning / réunion en commun/ rythme des visites / activité ...) ; remise en état des studios sur les deux sites …
- sur un territoire plus important (Rochefort /Marennes / La Rochelle/ Saintes …/) générant des déplacements plus nombreux et nécessitant un véhicule chacun.

L'habitat

→ Le foyer à Saintes, avenue Gambetta, en centre-ville

Après plusieurs années de recherche concernant un nouveau lieu de vie à Saintes pour le foyer, et devant la difficulté géographique (trouver en centre-ville), la difficulté financière et d'espaces (trouver une maison assez grande pouvant s'adapter à 10 lits …), nous nous sommes adaptés aux locaux , en effet , cette maison correspond aux attentes des jeunes , des familles , et du personnel , une enquête réalisée (cf pièce jointe) exprime majoritairement une satisfaction d'être à cette adresse :

- sachant que le centre-ville permet aux jeunes d'être autonomes dans leurs déplacements et d'individualiser leurs activités (club, inscription médiathèque, piscine … par exemple).
- sachant que le propriétaire est coopérant pour rénover : les douches et le revêtement des sols de toutes les chambres (1er étage et 2ème étage) assurent aujourd'hui une meilleure isolation phonique et un meilleur confort d'hygiène.

Après l'aménagement de la cuisine (meubles et peinture), nous avons décidé de supprimer la cloison de la salle à manger, ce qui apporte de la clarté à l'espace repas et permet une mobilité des meubles.

Par rapport aux règles de conformité **à l'accessibilité** auxquelles nous sommes assujettis concernant les Etablissements recevant du public de 5 ème catégorie, nous avons effectué une visite avec un organisme agréé (APAVE) dont le but de diagnostiquer les travaux à réaliser en lien avec le propriétaire du bâtiment.

→ Le foyer à Pont l'abbé d'Arnoult, en milieu semi-rural

La mise en vente par l'agence immobilière SNI des deux villas du foyer de Pont l'Abbé d'Arnoult est toujours d'actualité….

Rappel : en 2016, la Société SNI, propriétaire, nous a informés de sa volonté de vendre les deux maisons occupées par l'ADSEA 17 LP, à Pont l'Abbé, en laissant toujours une priorité à l'achat.

En 2017, la situation n'a pas évolué, nous sommes à la recherche de nouvelles maisons en location, en élargissant géographiquement (ST Porchaire /Beurlay) ; une solution de projet immobilier en achat est envisagée, avec la recherche d'un terrain …le projet est pris en main par l'association …

Le sondage effectué en 2017 acte la situation du foyer de Pont l'Abbé et la majorité du personnel exprime que les foyers actuels sont bien situés à Pont l'Abbé, une construction neuve de trois maisons pourraient être la solution idéale ….

La problématique du **transport** reste toujours d'actualité, la commune de Pont l'abbé étant mal desservie en terme de transports scolaires (BUS, pas de gare SNCF,), les éducateurs accompagnent régulièrement les jeunes pour des rendez-vous (famille/ santé / scolarité …) ; nous utilisons ponctuellement le réseau des taxis mais c'est un moyen d'accompagnement qui est couteux … !

≥ La spécificité des services et la problématique des jeunes

→ Nous notifions pour les foyers**,** 8 jeunes sur 20 qui sont suivis par les services de pédopsychiatrie du département (Jonzac, Rochefort, Solé 'ado de la Rochelle et LAPS'ado de Saintes) : l'expression de « mal-être » des jeunes (surtout les filles) passent par des scarifications, un comportement suicidaire et des passages à l'acte de violence verbale.

→ En service **APMN**, certaines situations se sont avérées complexes avec deux comportements de type suicidaire, un changement d'identité sexuelle, des addictions fortes au cannabis … Le départ de deux mineurs non accompagnés isolés (MNA) s'est concrétisé avec un travail important sur les démarches administratives (papiers / logement …insertion).

Les conduites à risques et les consommations de produits stupéfiants, sont marginales. Cependant des accompagnements à Synergie 17 sont toujours réalisés.

Les points de satisfaction :

Une certaine stabilité de l'activité des services et des projets éducatifs des jeunes accueillis

Pour **les deux foyers**, nous constatons peu de mouvement des **effectifs** cette année 2017 (de janvier à juillet) engendrant une stabilité du suivi éducatif et un climat serein pour les groupes : les jeunes étaient installés dans des projets à long terme avec le départ des majeurs pour le service APMN, un retour en famille, une poursuite de leur étude hors département. Les admissions sont marquées par un forte demande pour les garçons (Foyer /Gambetta - Saintes) avec la particularité de trois contrats jeunes majeurs, la mixité est équilibrée au foyer de Pont l'abbé d'Arnoult (5 filles /5 garçons).

→ Pour la majorité des jeunes accueillis, la **scolarité**, le **projet professionnel** sont un enjeu important et nécessitent une mobilisation importante de l'équipe éducative même si nous avons eu cette année des réussites avec diplômes (Brevets des collèges /CAP / BAC avec mention .../continuité en classe supérieure … Nous devons faire face à une déscolarisation, parfois brutale et reconstruire une orientation (1 jeune concerné et inscrit à la mission locale et au pôle emploi).

Plus spécifiquement, **en service APMN**, les jeunes ont suivis un apprentissage, et se sont insérés en travaillant, en étant indépendant par un logement seul et/ou en reprenant du lien avec leur famille. Ces jeunes sont présents dans les réunions d'expression, lors des fêtes des établissements, cela marque leur intérêt à se sentir une appartenance dans ce service …et de se sentir en sécurité.

Le dynamisme institutionnel

→ Un réseau partenarial actif :

- L'éducation nationale : nous travaillons en étroite collaboration avec tous les établissements scolaires et professionnels qui accueillent nos jeunes à Saintes et dans les environs (EREA, CFA, MFR, classe DIMA, différents collèges et lycées…) ; l'aménagement du temps au collège en fonction du projet d'accompagnement individualisé est essentiel pour une réussite au minimum du jeune.
- Le nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi pédopsychiatrique est constant et nous oblige à des contacts et échanges réguliers ; la qualité de ce partenariat est un soutien réel pour accompagner des

jeunes aux problématiques complexes et dépassant largement le cadre d'une MECS (jeunes relevant de mesures MDPH ou d'un suivi psychiatrique).

Des rencontres entre l'équipe du **Laps'ado** et les cadres de l'HEA ont été instituées de façon régulière, pour faire un point sur tous les jeunes suivis par les deux structures. Cela renforce la confiance et permet un accompagnement plus serein des jeunes.

- Nous poursuivons notre partenariat avec l'association AGIR dont les bénévoles donnent des cours de soutien aux jeunes des trois services HEA, particulièrement en français et en maths.

- **Animations**

→ La plateforme située au Cours Lemercier comme les années précédentes est toujours un outil intéressant à la carte. Elle répond aux demandes **des deux foyers et du service APMN.**
Les activités en globalité proposées sont toujours variées pour répondre au plus près aux compétences des jeunes : sorties culturelles (musées, expositions), les activités manuelles et sportives, et la confection des repas.

Des sorties de loisirs et culturelles ont eu lieu : cinéma, sorties sportives, musés, concerts d'été…

Les équipes des foyers proposent de faire du sport en gymnase, le soir (jeudi pour Gambetta /Saintes et vendredi soir pour Pont l'abbé) mais aussi de les accompagner dans des compétitions en faisant des rencontres en commun.

Le Défi rêve : rencontre sportive amicale inter-Mecs du département 17, en juin pour un groupe de jeunes HEA.

- **Camps**

L'équipe éducative exprime à nouveau cette année le regret de n'avoir pu proposer aux jeunes qu'un **séjour extérieur par foyer** compte tenu de la rupture du protocole au niveau associatif alors que cet outil s'inscrivait dans le projet d'établissement.
La réglementation horaire et le cadre des activités pratiquées en terme d'assurance ayant abouti en Négociation associative, un **accord** d'entreprise concernant les transferts d'activité a été signé en juin 2015.

Aussi, la MECS HEA a organisé 3 projets de transferts hors département, sur une période de 3 à 5 jours:

- **Séjour à la neige (foyer de Saintes) en février.**
- **Séjour dans les Pyrénées (foyer de Pont l'Abbé d'Arnoult) en juillet**
- **Mini-séjour à la découverte de la ville de Nantes (Foyer /Saintes) en aout.**

II. Les perspectives :

- **La réorganisation du pôle hébergement diversifié (PHD) en continuité et en lien avec les orientations du nouveau schéma de la protection de l'enfance 2019-2023 :**

SERVICE APMN

Le futur schéma départemental prépare ses objectifs en fonction de l'activité des établissements qui accueillent le public de l'aide sociale à l'enfance : **en partie**, la question de l'accompagnement des jeunes majeurs (stabilité aujourd'hui fragile des demandes de contrats) … Et la recrudescence de l'arrivée sur notre département des mineurs non accompagnés.

En 2017, les besoins en mesures PEAD ont augmenté nous demandant de nous réorganiser, regrouper un pôle APMN de 24 mesures et un pôle de 28 mesures PEAD …
En 2018, les demandes en PEAD sont toujours importantes, en particulier pour les moins de six ans et les fratries.
Nous travaillons aujourd'hui, une hypothèse de service unique 'APMN –PEAD' impliquant ainsi de changements d'organisation pour le chef de service de ce service et les équipes éducatives concernées.

FOYERS

Les foyers maintiennent leur effectif de 10 places, avec des possibilités d'hébergement diversifié **en internat** (semi-autonomie) à condition que le financement corresponde à un prix de journée « internat ».
La semi-autonomie en foyer doit garder sa pertinence et réponds à la double attente des jeunes : permanence éducative et autonomie. Pour beaucoup, la sortie du collectif est désirée mais, si elle n'est pas préparée et accompagnée de façon progressive, dans pratiquement tous les cas, elle conduit à l'échec ; l'étape de la semi-autonomie est un moyen de prévenir ces échecs.
→ la mise en place du comité de pilotage permet de travailler une **démarche d'évaluation interne.**
La réflexion et la réécriture des projets des deux foyers en commun sur ce sujet sont en préparation, notamment en adéquation avec les futurs objectifs de l'accompagnement des jeunes ; la révision de

documents comme les règles de vie des foyers, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, ….

En découlent...

***

Institut Paule Maraux
29 rue du Port
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.99.03.80 Mail : p.maraux@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Pont du Transbordeur - Rochefort-

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

VI. La Présentation administrative de la MECS
VII. Le public et les missions

DEUXIEME PARTIE

I.Les données relatives à l'activité

- Le Foyer
- Le Service d'Adaptation sociale « Transbordeur »
- Les lieux de vie « Relai et Mina 17 »

II.Le fonctionnement

- Le personnel : organigramme
- Le partenariat
- Les formations /stagiaires

PERSPECTIVES

- Vie des services :

- *les points* ***sensibles*** :
. L'habitat
. L'accompagnement éducatif
- les ***points de satisfaction*** :
. Le dynamisme institutionnel
.la démarche d'amélioration continue

PREMIERE PARTIE

I- *La Présentation administrative de la MECS*

Direction Régionale de la protection judiciaire de la jeunesse : **17 LA ROCHELLE**	Les Tribunaux pour enfants : **17 ROCHEFORT LA ROCHELLE SAINTES**	La Cour d'Appel : **86 POITIERS**

Fonction Principale : **Maison d'Enfants à Caractère Social et lieux de vie**

MECS INSTITUT PAULE MARAUX
29 rue du port
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.99.03.80 🖷 05.46.99.95.31.

Direction pôle : B. HEULLANT, directrice
S. CHIVOT, directeur adjoint

N° FINESS : **170 800 312** CODE CATEGORIE : **177**

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89 🖷 05.46.88.89.90
@ adsea17lp@wanadoo.fr

Statut juridique : **Privé**
Président : Mr Jean-Claude **DORE**
Directeur Général : Monsieur Olivier **LAFON**

HABILITATION

DERNIERE DATE D'EFFET :

Foyer et Service d'Adaptation Sociale Transbordeur / Mecs « Institut Paule Maraux »

- En tant que Maison d'enfants à caractère sanitaire et sociale / arrêté n°17-850 en date du 4 octobre 2017 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour une durée de 15 ans, soit, jusqu'au 22 octobre 2032.

Services RELAI et MINA 17 / Lieux de vie « Institut Paule Maraux »

- Le service RELAI 17 « lieu de vie et d'accueil » à caractère expérimental, a été autorisé à compter du 15 décembre 2016 à accueillir 10 places pour des mineurs non accompagnés.

Cette autorisation d'ouverture est d'un an renouvelable. Suite à la visite de conformité de décembre 2017, l'autorisation est portée à 2 ans.

- Le service MINA 17 « lieu de vie et d'accueil » à caractère expérimental, a été autorisé à compter du 1er Mai 2017 à accueillir 10 places pour des mineurs non accompagnés.

Cette autorisation d'ouverture est d'un an renouvelable.

TARIFICATION

- PRIX DE JOURNEE :

FOYER/228.78 **€ SAS**/233.64 € -**MINA /RELAI 17 :** 62.02 €

- CAPACITE globale en 2017 : **38 places**

FOYER : 10 - SAS : 8 - Mina et Relai 17 : 20

JEUNES CONCERNES

Age /Mixité	Foyer	SAS/ Transbordeur	Mina/Relai 17
Minimum à l'admission	14 ans	16 ans	15 ans
Maximum à l'admission	21 ans	18 ans	18 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :
Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées, MFR, CFA … du secteur

***

II. Les Missions, objectifs, public cible

Lieu en internat d'accueil d'adolescents et de jeunes majeurs,

L'Institut Paule MARAUX est une MECS et deux Lieux de vie composées de plusieurs services différents proposant un hébergement multiforme.

Soit une capacité d'accueil totale de 38 places.

L'adresse administrative de l'Institut Paule Maraux, au 29 rue du port à Rochefort.

- Le **FOYER** est situé au 1er étage, au 29 rue du port :

Accueil et hébergement collectif de **10** jeunes des deux sexes de 14 à 21 ans confiés à l'Institut dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires : mise en œuvre d'actions éducatives visant à la protection et l'éducation de ces adolescents.

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

- **le Service d'Adaptation Sociale « le Transbordeur »**

Mission,

→ proposer à **8** adolescents (14-18 ans) « en rejet » du système classique de placement en **internat** (souvent dans un processus de fugues répétitives, de comportements pouvant tendre à l'agressivité et/ou à la violence…) **Un lieu 'ressources'**, une écoute, un retour à du lien éducatif … leur donner envie **d'adhérer** à **un lieu « sas »,** permettant d'être accueilli, de se poser, et **d'accrocher** à un projet …

→ être en complémentarité avec les différents acteurs et partenaires en matière scolaire (formation), professionnelle (insertion), protection judiciaire, sanitaire, et être cohérent avec tous les dispositifs en vue d'une construction du parcours du jeune.

→ permettre, à chaque fois que cela est possible, la proximité du lieu d'accueil et du lieu de vie habituelle de l'adolescent(e) et de sa famille.

Localisation,

→ en annexe à l'Institut Paule Maraux,

L'accueil administratif, 29 rue du port (lieu d'admission/ entretien - famille) comprend à l'étage **deux** studios individuels tout équipés,

Dits « tremplins », l'aspect des studios dans l'enceinte de l'Institut permet de réserver ces deux chambres à deux jeunes en « admission », en temps d'accueil et d'observation avant un logement individuel 'extérieur '.

→ quatre studios de proximité en location proposé pour six jeunes, afin de faciliter la prise en charge 24h sur 24h.

→ une **maison « ressources »,** rue Gambetta à Rochefort, lieu /relai pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, documents administratifs à réaliser, (CV…).

• Les **lieux de vie RELAI et MINA 17**

Mission,

Ces deux lieux de vie, ont ouvert en 2017, pour l'accueil de **20** jeunes **mineurs non accompagnés** isolés en permettant dans ses objectifs généraux une mise à l'abri, en terme de protection et de sécurité tout en prenant en compte leurs besoins fondamentaux, et, en les accompagnant au quotidien dans leurs démarches administratives, d'insertion.

✐ Le service **Relai 17**, a ouvert fin décembre 2016 à la demande du Conseil Départemental. Les jeunes sont arrivés entre le 16/12/2016 (pour 4 d'entre eux), le 29/12/2016 (pour 4 jeunes) et le 16/01/2017 (pour 2 jeunes).

Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

✐ Le service **MINA 17**, a ouvert fin avril 2017 à la demande du Conseil Départemental. Ces mineurs sont arrivés à partir du 10/04/2017 pour 4 d'entre eux, en sureffectif sur le Relai 17, en attendant l'ouverture du MINA 17.

Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Localisation,

→ en annexe à l'Institut Paule Maraux, pour l'accueil administratif, les admissions, les entretiens, les réunions …

→ RELAI **17** : trois appartements collectifs, pour deux à trois jeunes, situés en centre-ville, quartier du bassin Bougainville, près du vieux port de Rochefort

→ **MINA 17** : deux appartements collectifs, pour six jeunes, situés en ville, boulevard Pouzet, rue Thiers et une **maison « relai »,** rue Voltaire à Rochefort, qui héberge quatre jeunes ; c'est aussi un lieu /ressources pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, démarches administratives …).

DEUXIEME PARTIE

I Les *données relatives à l'activité :* **Le Foyer**

→ le **Foyer**,

- Pour cette année 2017, l'activité du foyer est en constante évolution de ses effectifs,
  10 jeunes accueillis tout au long de l'année pour 10 places, 28 jeunes accueillis en tout sur l'année.

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2017

		Décision Judiciaire			**Décision Administrative**			**TOTAL**		
		Garçons	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	6	3	**9**	0	1	**1**	6	4	**10**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	9	7	**16**	0	2	**2**	9	9	**18**
	Jeunes sortis durant l'année	2	5	**7**	0	1	**1**	2	6	**8**
	Jeunes en charge 31.12	6	2	**8**	0	2	**2**	6	4	**10**
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	15	10	**25**	0	3	**3**	15	9	**28**

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE

	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	9	0	**9**	1	0	0	**1**	**10**
Jeunes confiés dans l'année	0	16	0	**16**	2	0	0	**2**	**18**
Jeunes sortis dans l'année	0	7	0	**7**	1	0	0	**1**	**8**
Jeunes en charge au 31.12	0	8	0	**8**	2	0	0	**2**	**10**
Jeunes suivis sur l'année	0	25	0	**25**	3	0	0	**3**	**28**

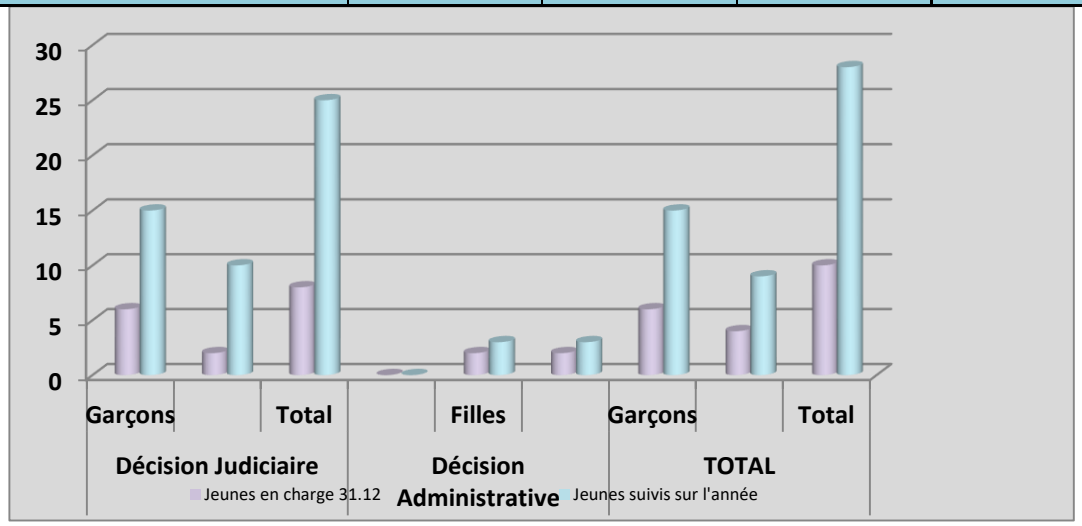

- Suivant le tableau 1 et le graphique, nous pouvons constater que la part des jeunes confiés en assistance éducative (décision judiciaire) augmente régulièrement ; à contrario, la part des accueils administratifs diminue d'une façon flagrante.
-

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Décision Judiciaire				Décision Administrative				
Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
0	9	0	**9**	1	0	0	**1**	**10**
0	16	0	**16**	2	0	0	**2**	**18**
0	7	0	**7**	1	0	0	**1**	**8**
0	8	0	**8**	2	0	0	**2**	**10**
0	25	0	**25**	3	0	0	**3**	**28**

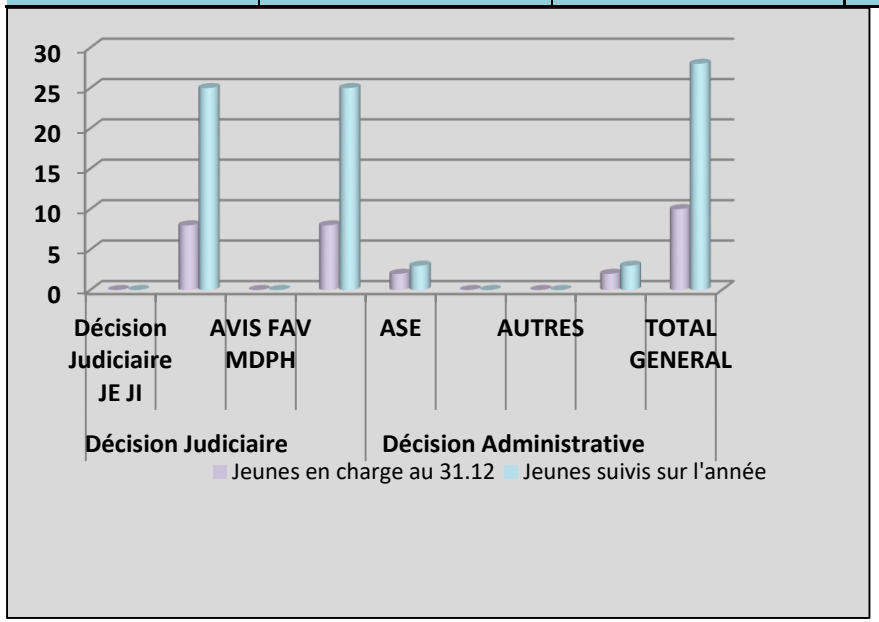

- Nous pouvons constater une absence en 2017 des placements judiciaires directs : le nombre de gardes judiciaires confiées au CG 17 est majoritaire par rapport à celui des gardes directement confiées à la MECS.
- Si le tableau ne fait pas état de jeunes présents dans l'établissement au titre d'une décision MDPH, pour autant 2 adolescents relèvent à l'entrée et/ou en préparation à leur sortie de cette instance ; la question de l'orientation est posée comme problématique…

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE

	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	1	7	0	**8**
ADMINISTRATIF	1	1	0	**2**
TOTAL GENERAL	2	8	0	**10**

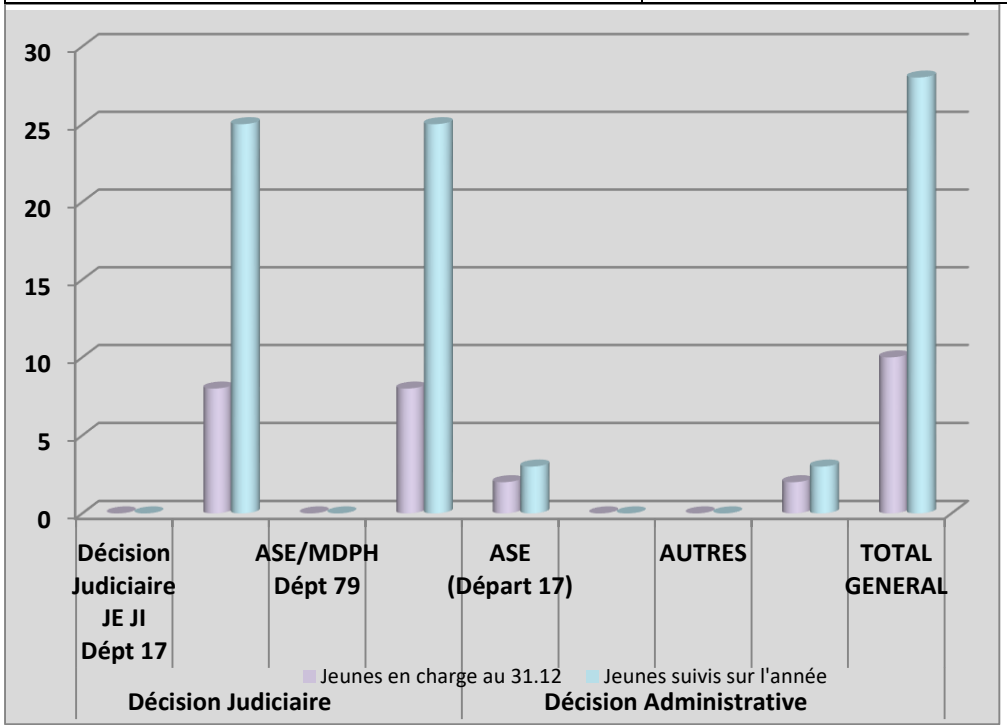

Tableau 3 :
Tous les jeunes accueillis sont originaires de la Charente Maritime (pas de journées extérieures /hors département même limitrophe).
Les orientations par la délégation territoriale de Rochefort (recouvrant également les secteurs de Marennes/Oléron/Surgères) sont logiquement les plus nombreuses.
Les orientations du sud du département sont parfois plus compliquées, en raison de l'organisation des transports pour les visites au domicile familial à mettre en place…

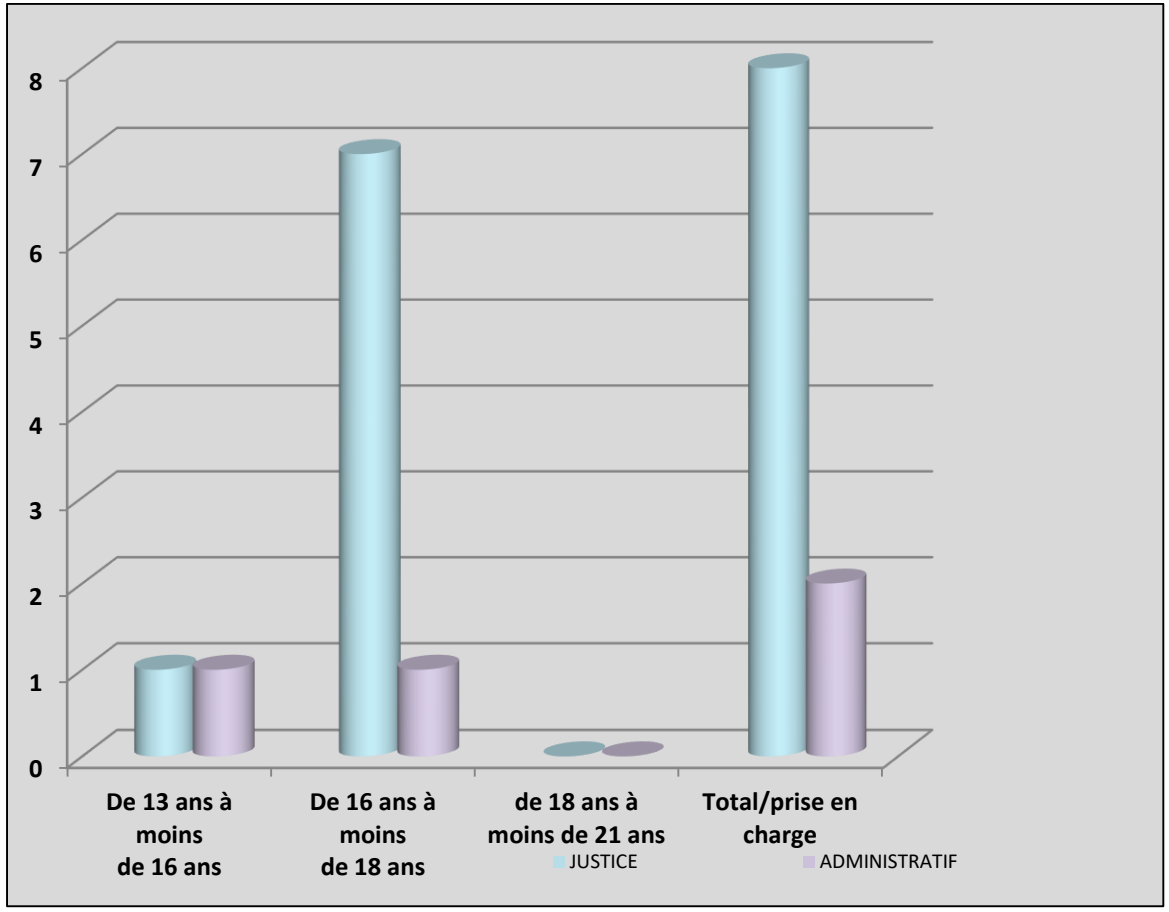

- La moyenne d'âge des jeunes entrés en 2017 est de 15 ans et demi avec un écart compris entre 13,5 et 17,5 ans (dérogation d'accueil pour un adolescent plus jeune).
- Les admissions démontrent un spectre d'âge limité entre 16 et 18 ans

JEUNES EN CHARGE AU 31/12/2017

(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2017

		13 a 16 ans		+ 16 ans			Total	Nbre familles
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total		
Décision Judiciaire	Garçons	0	**0**	2	1	**3**	**3**	**7**
	Filles	2	**2**	2	0	**2**	**4**	
	Ensemble	2	**2**	4	**1**	**5**	**7**	
Décision administrative	Garçons	0	**0**	0	0	**0**	**0**	**2**
	Filles	0	**0**	1	1	**2**	**2**	
	Ensemble	**0**	**0**	**1**	**1**	**2**	**2**	

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINISTRATIF	
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		3	2	FDE
	Public d'un service		1		LdeV
	Secteur associatif	Même association			
		Autre association			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection		2		Autre Ets
	Public d'un service				
	Secteur associatif	Même association			
		Autre association	1	1	FA
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection		0		
	Public d'un service				
	Secteur associatif	Même association			
		Autre association			
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association			
		Autre association			
Jeunes incarcérés					
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			**0**	0	
Accueil d'urgence					
Autres situations non répertoriées ci-dessus					
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative					
Total			**7**	**3**	

- **Tableau 5 :** Lors de l'admission, le type de prise en charge pour les 10 accueils de jeunes en 2017, se distingue ainsi :
→les placements judiciaires sont majoritaires (**7**) et représentent des mesures éducatives ; à contrario, les mesures administratives (**3**), un tiers des accueils dits provisoires diminuent cette année.

Au regard des chiffres, pour les mesures judiciaires →4/8 des jeunes viennent d'un établissement de la protection de l'enfance et du secteur associatif ; 3/8 d'une famille d'accueil, aucun du milieu familial, sans mesure éducative préalable.

(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES

	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires	0	1	4	0	0	2	1	0	**8**
Décisions Administratives	0	0	1	0	0	0	1	0	**2**
TOTAL GENERAL									**10**

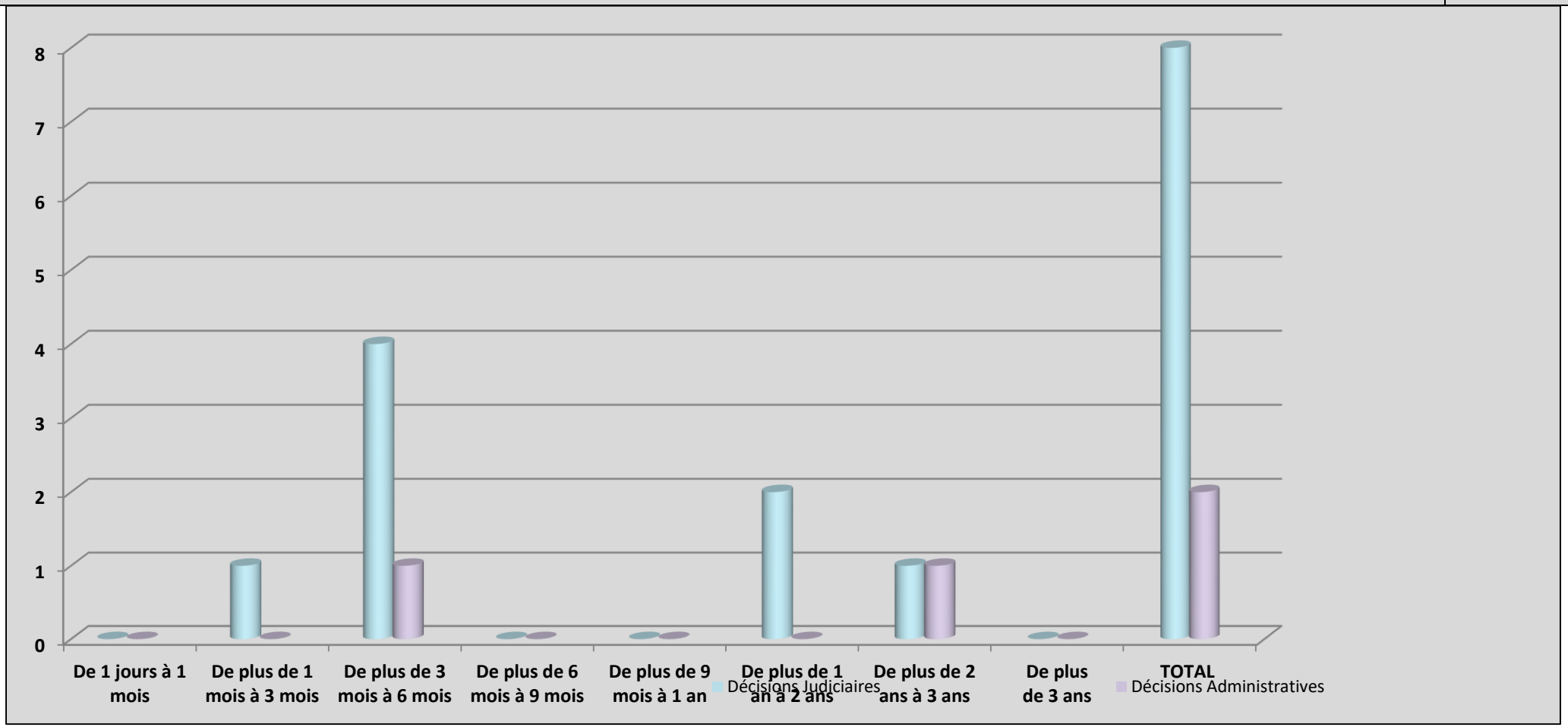

Tableau 6 :

- La durée moyenne des placements terminés en 2017 s'établit à 10 mois, en 2016 environ 9 mois ; cet indicateur est en légère hausse.

➢ **9 jeunes ont quitté le service au cours de l'année 2017** :

Pour ces jeunes, la **durée** moyenne de séjour a été de 10 mois, avec cependant un écart important de 2 à 35 mois. 6 jeunes ont été accueillis de 2 à 6 mois. 2 jeunes ont été accueillis de 14 à 16 mois. A noter qu'un jeune est resté 35 mois au foyer Paule Maraux avant d'être orienté à sa majorité vers un service APMN.

➢ **4 jeunes (sur 9 sortis) ont quitté le service ayant atteint leur majorité :**

- 1 de ces jeunes a rejoint un service APMN dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur.
- 1 jeune est repartie chez son père.
- 2 jeunes ont quitté le service pour un logement autonome.

➢ **5 jeunes (sur 9 sortis) ont quitté le service avant leur majorité :**

- **3** jeunes ont fait l'objet d'une mainlevée de leur placement. Pour l'une d'entre eux, une longue fugue a conduit le Magistrat à cette décision, renvoyant la mesure au département d'origine (région parisienne). Pour les 2 autres, la mainlevée a été assortie d'une mesure d'AEMO et de PEAD.
- **1** jeune a été orienté en APMN avant sa majorité.
- **1** jeune a été réorienté sur une MECS de La Rochelle, en lien avec son projet professionnel et sa situation familiale nécessitant un éloignement de Rochefort.

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2017 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association	2	
		autre association	1	
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			1	
autonomie , sans mesure éducative			1	1
autres situation non répertoriées			2	
TOTAL GENERAL			7	1

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 10	Décision Judiciaire Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif	**8**	**2**
annexe	**0**	**0**
chambre en ville ou FJT	**0**	**0**
Parents-Famille	**0**	**0**
TOTAL	**8**	**2**

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en danger	6	2	
jeunes majeurs en danger	0	0	
Ens Justice	**6**	**2**	**8**
Mineurs administratifs	0	2	
Jeunes majeurs administratifs	0	0	
Ens administratif	**0**	**2**	**2**

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2017

	Décision Judiciaire		Décision Administrative				
	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans			
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés							
Formation scolaire	**1**	**2**	**1**				
Formation professionnelle		4	1				
Apprentissage ou stage de formation		1					
Au Chômage ou sans travail							
TOTAL		**1**	**7**	**2**			10

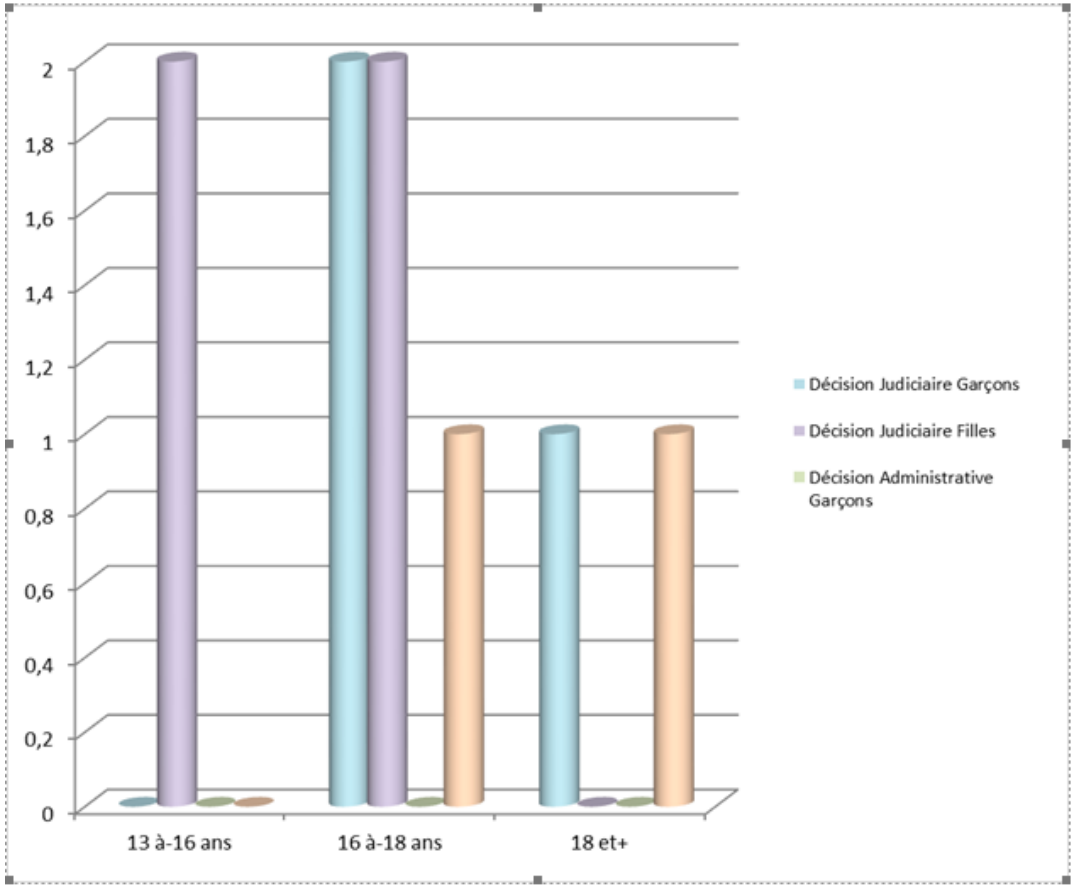

- Au tableau, pour les jeunes présents au 31/12 /17, les filles sont en majorité (10) pour 9 garçons, pour autant, vers l'âge de la majorité, la répartition entre sexe est similaire vers des dispositifs de sortie pour une autonomie.

_ Tableaux 10, 11 et 12

- **3 jeunes** sur les 19 suivis dans l'année sont confiés dans le cadre d'un accueil provisoire.
- **14** sont confiés par l'ASE dans le cadre d'un placement en assistance éducative**.**
- **2 jeunes** (Mineurs étrangers non accompagnés) sont orientés par les services de la defas.

Le Service d'Adaptation sociale « Transbordeur »

Pour cette année 2017, l'activité du SAS est en constante évolution de ses effectifs,
7 jeunes accueillis tout au long de l'année pour 8 places, 22 jeunes accueillis en tout sur l'année

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2017

		Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
		Garçons	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	1	5	**6**	2	0	**2**	3	5	**8**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	4	6	**10**	3	1	**4**	7	7	**14**
	Jeunes sortis durant l'année	2	2	**4**	3	0	**3**	5	2	**7**
	Jeunes en charge 31.12	1	6	**7**	0	0	**0**	1	6	**7**
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	5	11	**16**	5	1	**6**	10	12	**22**

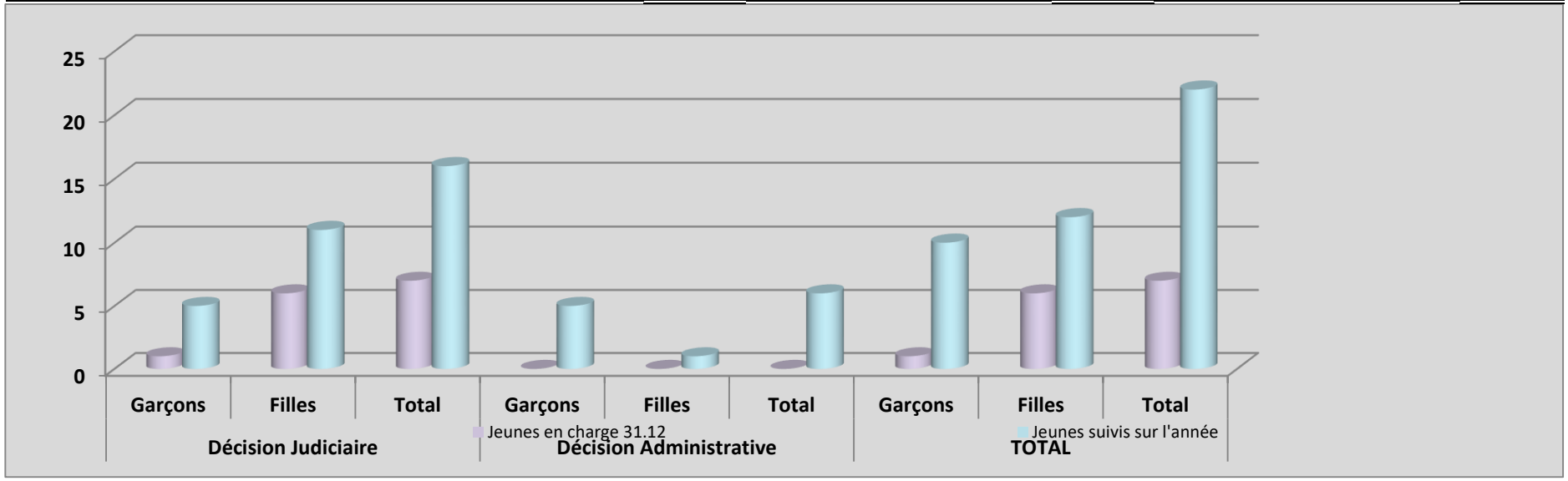

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE

		Décision Judiciaire				Décision Administrative				
		Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	0	6	0	**6**	1	0	1	**2**	**8**
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	10	0	**10**	3	0	1	**4**	**14**
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	4	0	**4**	2	0	1	**3**	**7**
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	7	0	**7**	0	0	0	**0**	**7**
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	0	16	0	**16**	4	0	2	**6**	**22**

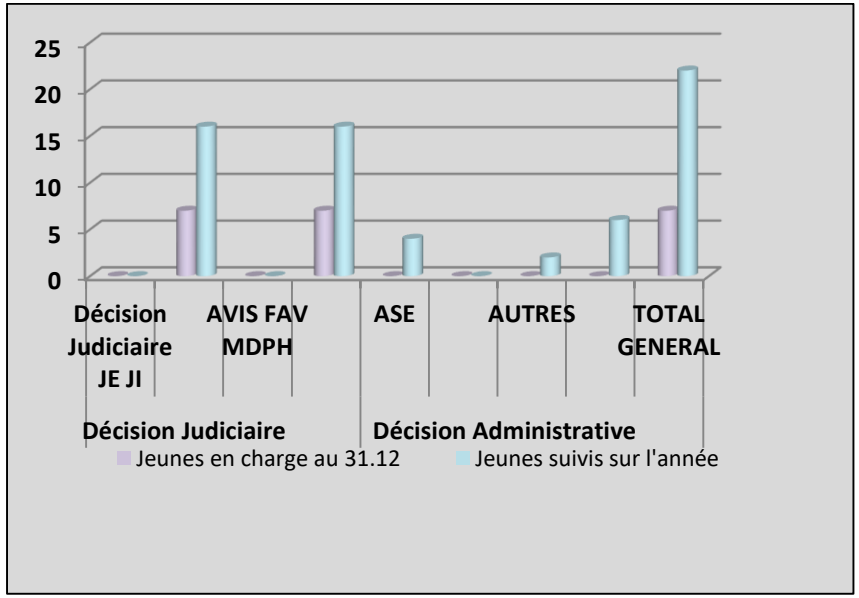

Tableau 2 :

Origine et type de placement des jeunes accueillis :

4 jeunes sur les 15 suivis en 2017 ont été confiés dans le cadre d'un **accueil provisoire**.
10 sont confiés par l'ASE dans le cadre d'un **placement en assistance éducative**
1 jeune est arrivé **majeur** (accueil dérogatoire à la demande de l'ASE), à fins de mise à l'abri, et en attente de réorientation vers un service APMN.

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2017 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	6	0	**6**	2	0	0	**2**	**8**
Jeunes confiés dans l'année	0	10	0	**10**	4	0	0	**4**	**14**
Jeunes sortis dans l'année	0	4	0	**4**	3	0	0	**3**	**7**
Jeunes en charge au 31.12	0	7	0	**7**	0	0	0	**0**	**7**
Jeunes suivis sur l'année	0	16	0	**16**	6	0	0	**6**	**22**

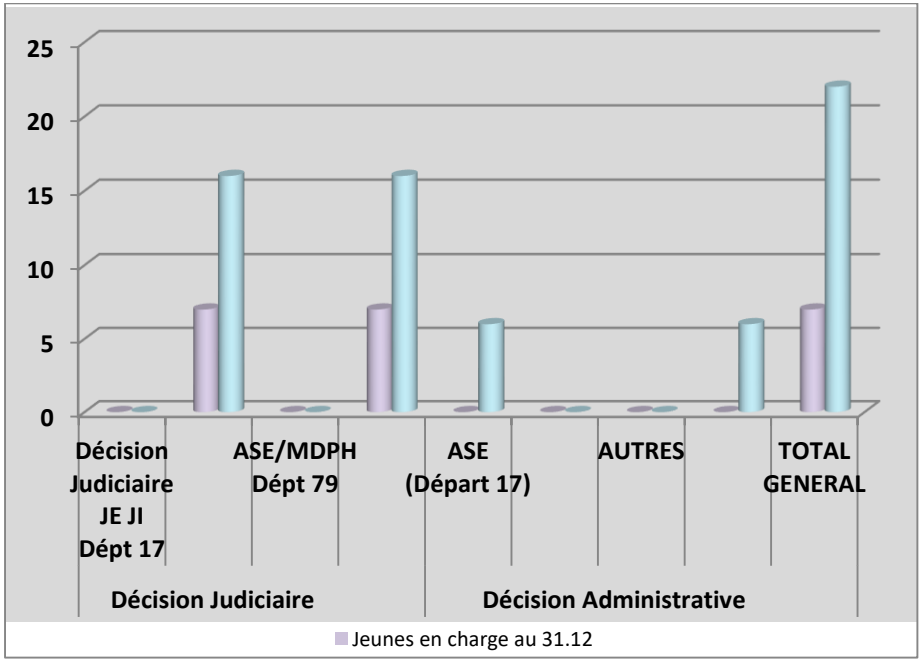

La majorité des jeunes accompagnés en 2017 (**8 sur 15**) est orientée par la Délégation Territoriale **ASE de Rochefort/Marennes/Oléron/Surgères**. Pour 2 d'entre eux, cette orientation a été proposée par les éducateurs de Prévention. L'implantation du SAS/Transbordeur sur Rochefort reste donc en cohérence avec les besoins du territoire.

2 jeunes sont orientés par la Délégation Territoriale ASE **de La Rochelle**.

2 jeunes sont orientés par la Délégation Territoriale **ASE de St-Jean-d'Angely**.

2 jeunes sont orientés par le **Foyer de l'Enfance** de Puilboreau.

1 jeune est orienté par un service d'**AEMO** en lien avec la Délégation territoriale **ASE de Royan.**

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE

	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	1	12	0	**13**
ADMINISTRATIF	0	5	1	**6**
TOTAL GENERAL	1	17	1	**19**

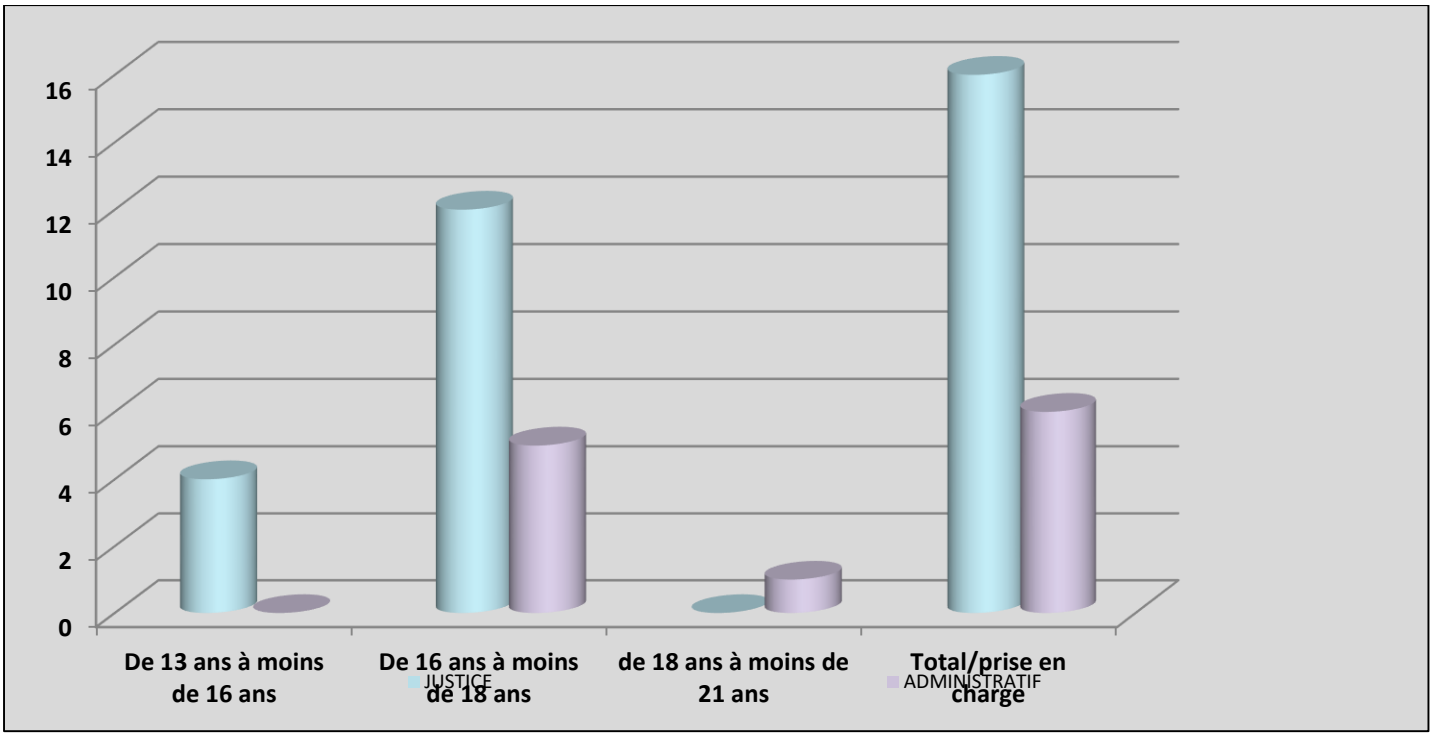

Tableau 4 : Age et sexe des jeunes accueillis :

- **La moyenne d'âge des jeunes accueillis en 2017 est de 17 ans** avec un écart compris entre 16 et 19 ans (dérogation d'accueil pour un jeune majeur).
- **9 filles et 6 garçons** ont été accompagnés en 2017, avec une demande d'accueil pour des filles qui s'est accrue au cours de l'année.

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINIS TRATIF	
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		1	2	FDE
	Public d'un service		1		LdeV
	Secteur associatif	Même association			
		Autre association			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection				Autre Ets
	Public d'un service				
	Secteur associatif	Même association			
		Autre association			FA
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection				
	Public d'un service				
	Secteur associatif	Même association			
		Autre association			
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association			
		Autre association			
Jeunes incarcérés					
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			**2**		
Accueil d'urgence					
Autres situations non répertoriées ci-dessus					
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative			2		
Total			**6**	**2**	

Provenance avant le placement au SAS :
→4 jeunes sont orientés par le FDE et autre établissement
→2 jeunes viennent du milieu familial
→2 jeunes de services AEMO, prévention (errance)

(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES

	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires	0	0	1	1	1	1	0	0	**4**
Décisions Administratives	0	1	1	0	0	2	0	0	**4**
TOTAL GENERAL									**8**

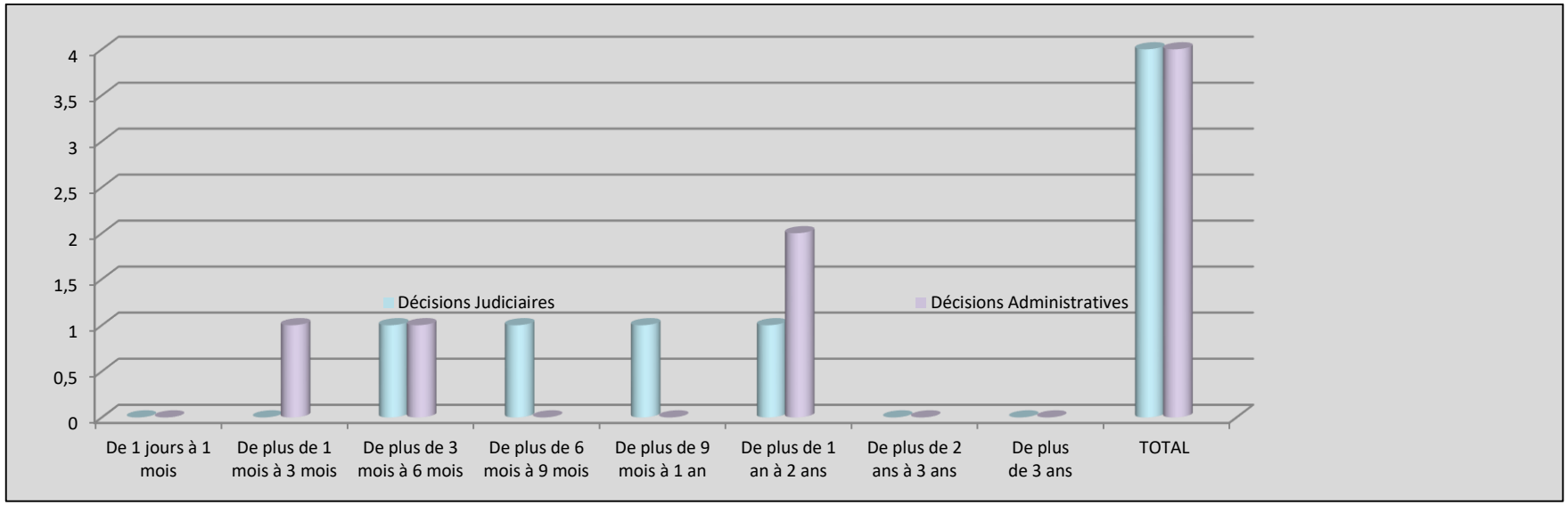

- **8 jeunes ont quitté le service au cours de l'année 2017**. Pour ces jeunes, **la durée moyenne du séjour au SAS/Transbordeur** a été de **7,5** mois**,** avec des écarts de 4 à 14 mois de temps d'accueil.

SECTION 3 JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2016 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		2
		autre association		
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association	1	
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			1	1
autonomie , sans mesure éducative			1	
autres situation non répertoriées			1	1
TOTAL GENERAL			4	4

(Tableau 7)	SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE		
	Garçons	**Filles**	Total
Mineurs en danger	4	6	
Total Justice	**4**	**6**	**10**
Mineurs administratifs	2	1	
Jeunes majeurs administratifs	1	0	
Total Admin	3	1	4

Problématiques et motifs d'orientation :

Les jeunes accueillis sur le SAS/Transbordeur cumulent le plus souvent des difficultés associées (conflit ou rupture familiale, troubles et souffrances psychiques, déscolarisation, addictions…).
La multiplication des conduites à risques et des passages à l'acte (addictions, fugues, transgressions, violences…) entrainent pour eux ruptures de placements et errance institutionnelle, familiale, ou sociale.
Pour ces jeunes, l'intolérance au collectif nous amène à proposer une forme d'accompagnement plus individuelle, et potentiellement porteuse de changement.
En 2017, les 15 jeunes accompagnés en 2017 par le SAS/Transbordeur ont été orientés pour les motifs suivants, souvent associés :

Conflit/rupture familiale	Pour 12 d'entre eux
Rupture d'accueil (épuisement de la Famille d'Accueil ou de la MECS)	Pour 6 d'entre eux
Conduites à risques et passages à l'acte (errance, violences, addictions…)	Pour 13 d'entre eux
Intolérance à la collectivité	Pour 13 d'entre eux
La totalité de ces motifs	Pour 5 d'entre eux

Lieu D'hébergement au 31/12 /17	Décision Judiciaire Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif	**0**	**0**
annexe		
chambre en ville ou FJT	**7**	**0**
Parents-Famille	**0**	
TOTAL	**7**	**0**

Destination des jeunes à la sortie du dispositif :

- **6 jeunes (sur 8 sortis) ont quitté le service ayant atteint leur majorité :**
  - 3 de ces jeunes ont rejoint un service APMN dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur.
  - Un jeune est reparti chez son père.
  - Un jeune a quitté le service pour un logement en FJT.
  - Une jeune, enfin, a rejoint son petit ami.

- **2 jeunes (sur 8 sortis) ont quitté le service avant leur majorité pour être réorientés :**
  - Un jeune a été réorienté sur le Foyer de l'Enfance pour des faits de violences ne permettant pas le maintien du jeune dans ce dispositif.
  - Une jeune a été réorientée en Famille d'Accueil, ses troubles psychiques nécessitant une surveillance et une présence quasi permanente.

Situation scolaire et professionnelle au 31/12/2017		Décision Judiciaire		Décision Administrative		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation EN	Formation scolaire					
	Formation professionnelle					
	Apprentissage ou stage de formation		1			
	Au Chômage ou sans travail		4		2	
TOTAL		**0**	**5**	**0**	**2**	7

Les Services RELAI et MINA 17

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2017

		RELAI 17			MINA 17			TOTAL		
		Garçons	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	2		**2**	13		**13**	15		**15**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	10		**10**	13		**13**	23		**23**
	Jeunes sortis durant l'année	1		**1**	3		**3**	4		**4**
	Jeunes en charge 31.12	9		**9**	10		**10**	19		**19**
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	10		**10**	13		**13**	23		**23**

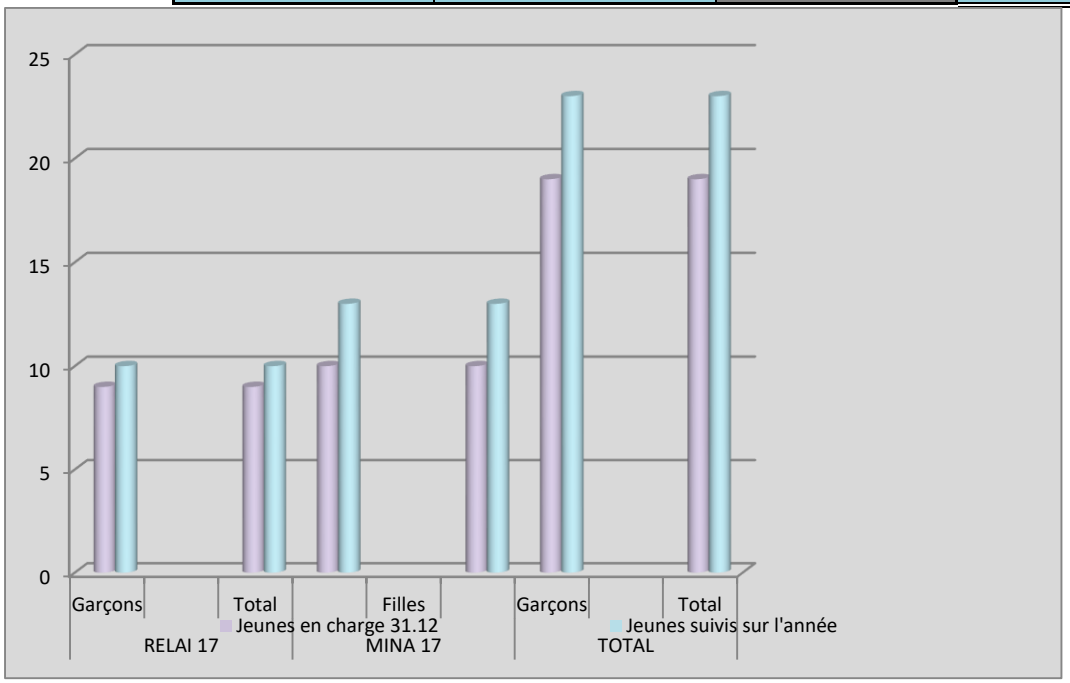

Ces deux lieux de vie, ont ouvert en 2017, pour l'accueil de **20** jeunes **mineurs non accompagnés** :

✐ Le service **Relai 17**, a ouvert fin décembre 2016 à la demande du Conseil Départemental. Les jeunes sont arrivés entre le 16/12/2016 (pour 4 d'entre eux), le 29/12/2016 (pour 4 jeunes) et le 16/01/2017 (pour 2 jeunes).

✐ Le service **MINA 17**, a ouvert fin avril 2017 à la demande du Conseil Départemental. Ces mineurs sont arrivés à partir du 10/04/2017 pour 4 d'entre eux, en sureffectif sur le Relai 17, en attendant l'ouverture du MINA 17.

(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES

	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
RELAI 17	0	0	0	0	1	0	0	0	**1**
MINA 17	0	1	1	1	0	0	0	0	**3**
									4

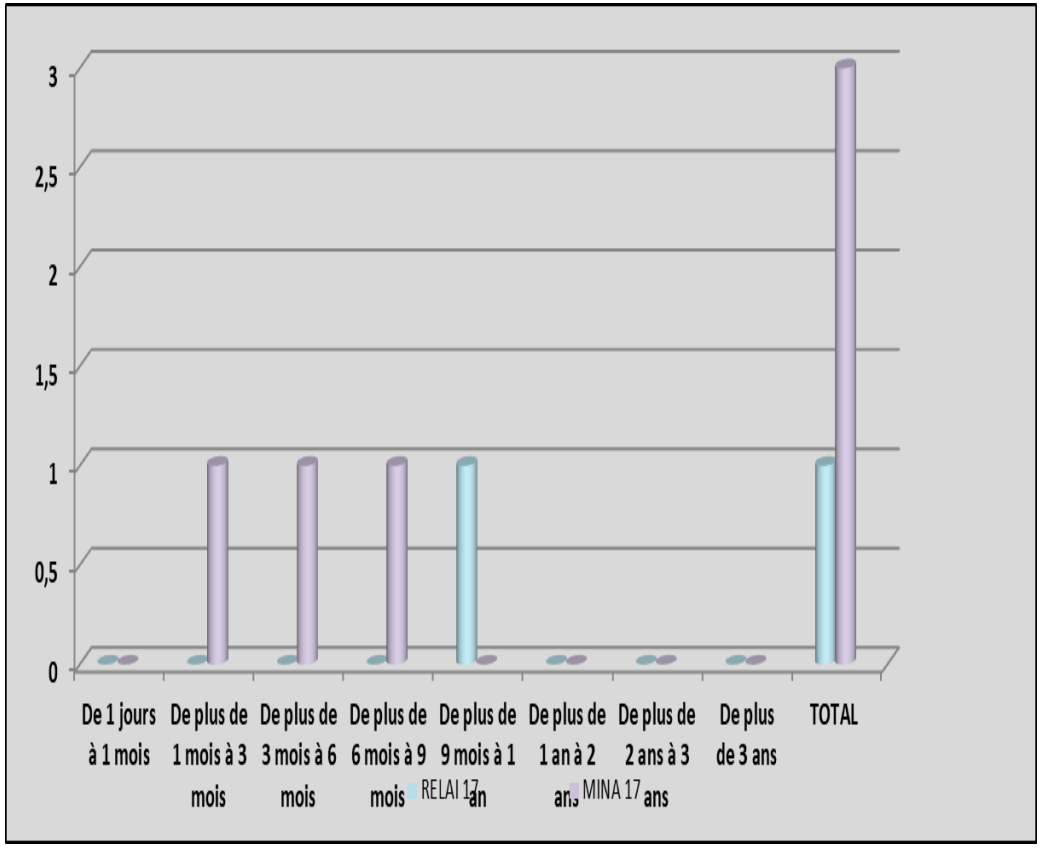

Tout au long de cette année 2017, le **Relai 17** a accueilli en tout 10 jeunes.

Il y a eu une sortie du dispositif pour une réorientation, en lien avec le projet professionnel du jeune, au Foyer de Jeunes Travailleurs de La Rochelle, fin décembre.

Le MINA **17** a accueilli en tout 13 jeunes. Trois sont sortis du dispositif et ont été réorientés vers d'autres structures, en lien avec leur projet d'apprentissage.

Suite au départ de ces jeunes, trois nouvelles admissions ont été effectuées.

Au 31 décembre 2017 :

- Les nationalités des jeunes sont les suivantes : Guinéenne (4 jeunes), Malienne (3) et Ivoirienne (2).
- Deux jeunes sont scolarisés dans des dispositifs Education Nationale adaptés à leur niveau scolaire, soit UPE2A, soit DIMA.
- Sept jeunes sont en apprentissage dans divers domaines d'activité : boulangerie (3), restauration (1), boucherie (1), vente (1), plomberie (1).

SECTION 3 JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2016 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association	4	
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative				
autonomie , sans mesure éducative				
autres situation non répertoriées				
TOTAL GENERAL			4	0

1 FJT

2 CAFIC

1 Compagnon

JEUNES EN CHARGE AU 31/12/2017

(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2017

		13 a 16 ans		+ 16 ans			Total	Nbre familles
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total		
RELAI 17	Garçons	2	**2**	7	0	**7**	**9**	**9**
	Filles	0	**0**	0	0	**0**	**0**	
	Ensemble	2	**2**	7	**0**	**7**	**9**	
MINA 17	Garçons	2	**2**	8	0	**10**	**10**	**10**
	Filles	0	**0**	0	0	**0**	**0**	
	Ensemble	**2**	**2**	**8**	**0**	**10**	**10**	
TOTAL GENERAL								**19**

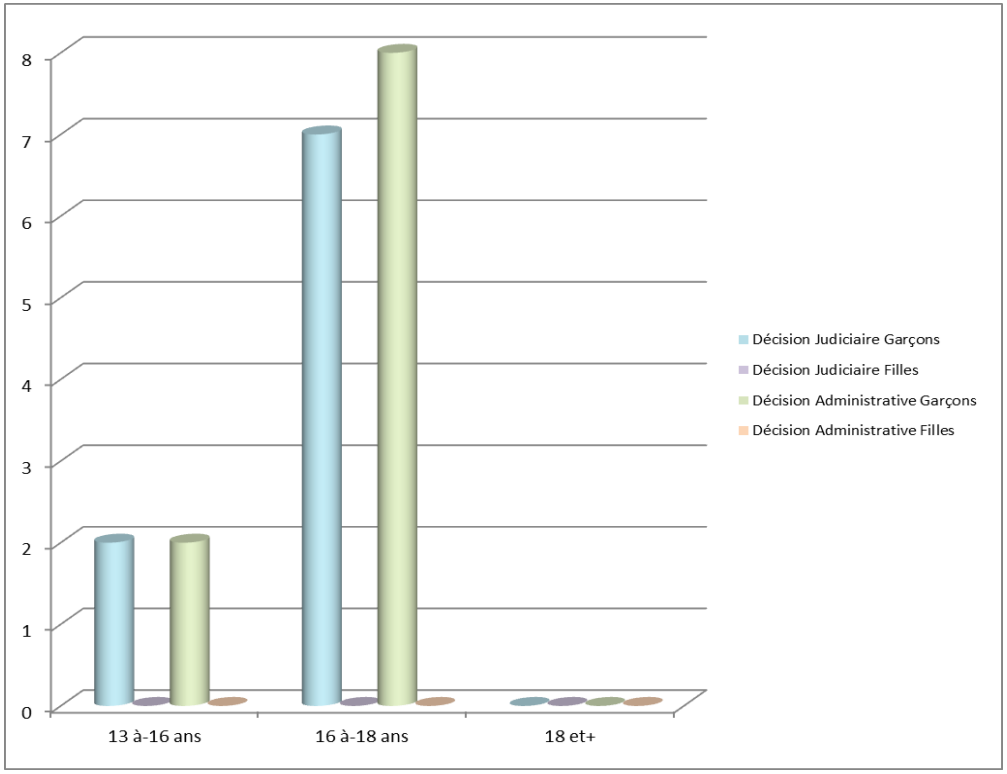

A leur arrivée, deux jeunes ont moins de 16 ans, les huit autres ont entre 16 et 17 ans.

Les attendus du placement, comme la demande des jeunes, concernent la reprise d'une formation scolaire ou professionnelle, la prise en compte de leurs besoins de santé et la préparation à la sortie du dispositif à leur majorité.

Pour ces deux services, le spectre d'âge entre 16 et 18 ans est marquant, bien que pouvant accueillir des filles, la totalité des accueils en 2017 est masculine à 100 %.
Le service, aujourd'hui ne connait que deux sorties de garçons avant 18 ans :
Un départ volontaire, et une réorientation.

D'activité : boulangerie (3), restauration (1), boucherie (1), vente (1), plomberie (1).

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 10	RELAI 17	MINA 17	
Hébergement collectif	**4**	**4**	
annexe	**5**	**6**	Appt. Colocation
chambre en ville ou FJT			
Parents-Famille			
TOTAL	**9**	**10**	

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2017

Tableau 12		RELAI 17		MINA 17		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation EN	Formation scolaire	**2**		**3**		
	Formation professionnelle					
	Apprentissage ou stage de formation		7		3	
	Au Chômage ou sans travail				4	
TOTAL						19

Sur 19 mineurs non accompagnés :

- 5 sont inscrits dans une scolarité « classique » même si elle est aidée avec un tutorat, une classe spécialisée
- 10 sont inscrits en apprentissage (CFA majoritairement)
- 4 inscrits dans une dynamique de recherches de stages, à la mission locale, au pôle emploi …

II. Le fonctionnement :

Le personnel : cf. organigramme de l'IPM, en annexe.

≥ **Philippe JOURNAL** est le nouveau **chef de Service** du Foyer depuis le 01/01/2017. Il intervient également au SAS/Le Transbordeur.

L'organisation des chefs de services en binôme à l'Institut Paule MARAUX (avec **Benoit DALLERY**, Chef de service des lieux de vie Relai et Mina 17 / MNA et Missions Transversales) permet de garantir une continuité et un relais dans le pilotage du Foyer Paule Maraux, notamment sur les périodes de congés.

≥**Pauline LAFON** est la nouvelle **psychologue** du Foyer Paule MARAUX. Elle a rejoint l'équipe début janvier 2017.

≥**Mickaël MOREAU**, **moniteur-éducateur,** a lui aussi rejoint l'équipe du foyer le 01/03/2017.

• **FOYER**

- 1 Chef de Service Educatif 0.50 ETP
- 1 secrétaire (0, 35 ETP)
- 6,5 (ETP) éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs qui assurent l'encadrement des jeunes de 7h00 à 23h00, 7/7 jours tout au long de l'année, plus un élève moniteur éducateur en contrat de professionnalisation.
- 1 maîtresse de maison qui prévoit, achète et confectionne les repas, aide à l'entretien du linge, veille à la propreté des locaux et aux respects des règles d'hygiène
- 1 psychologue à temps partiel 0.25 ETP
- 2 surveillants de nuit qui travaillent de 22h30 à 7h30 le matin. Un contact matin et soir est prévu entre celui-ci et l'éducateur de service afin de faire le lien sur les jeunes et les évènements survenus pendant la nuit ou la journée. Un troisième surveillant de nuit recruté sur un 0.20 ETP permet aux deux premiers de prendre des congés.

➢ Intervention de la psychologue et Groupe d'expression « paroles d'ados » :

La psychologue nouvellement en poste depuis Janvier 2017 intervient à différents niveaux au service du public accueilli. Elle est présente à raison de deux demi-journées hebdomadaires.

Elle participe à la réunion d'équipe hebdomadaire ainsi qu'aux réunions institutionnelles selon sa disponibilité.

Dans la continuité du travail mené par la psychologue précédemment en poste, la psychologue rencontre le jeune à l'issu de son admission à l'occasion de deux entretiens d'évaluation.

Ces derniers permettent à la psychologue de mieux appréhender la problématique psycho-affective du jeune, la singularité de son histoire familiale et de la dynamique des liens actuels. Cet entretien permet également de mieux entrevoir de quelle manière le placement peut faire sens ou non pour le jeune et comment celui-ci est en capacité de se l'approprier.

A l'issue de ces rencontres un suivi individuel psychothérapique ou de soutien peut être initié en accord avec le jeune et selon les modalités qui semblent les plus pertinentes (régularité, fréquence des rendez-vous…).

Des rencontres familiales peuvent également être proposées en amont ou ponctuellement en parallèle d'un travail individuel lorsque les difficultés de communication dans la dyade parents enfant semblent empêcher un travail d'élaboration psychique chez le jeune et entraver son autonomisation.

La psychologue fait également appel aux partenaires du soin, extérieurs au foyer, notamment l'inter-secteur adolescent de la Rochelle.

Le réseau de soin s'étend à d'autres partenaires (synergie 17, MDAJA…) qui pourront être sollicités dans différents contextes (intervention dans un cadre de prévention, consultations spécialisées, hospitalisations, consultations psychiatriques en ambulatoire).

Au-delà de la dimension d'accompagnement individuel dans un cadre thérapeutique, la psychologue propose en co-animation avec un éducateur un temps de groupe de paroles à destination du groupe de jeunes accueillis à raison d'une séance mensuelle depuis Avril 2017.

Le groupe « paroles d'ados » est un groupe de prévention concernant les thématiques de santé et problématiques rencontrées à l'adolescence. En cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM) l'objectif de cet espace d'écoute et de parole est de :

- Sensibiliser le public accueilli autour des thématiques de santé et problématiques liées à l'adolescence (addiction, relation affective et sexualité, conduites à risque, internet et les réseaux sociaux…)
- Favoriser l'expression du vécu émotionnel et des représentations de chacun en lien avec les thématiques abordées
- Permettre à la groupalité d'offrir des supports d'identification aux jeunes accueillis.

Le groupe est construit et pensé selon les règles de confidentialité propre à ce dispositif. La parole se doit d'y être libre et sans jugement. Différentes médiations (protolangage, supports ludiques de prévention, supports vidéo…) sont utilisées pour soutenir et faciliter le travail d'élaboration et la dynamique de groupe.

Une thématique fait l'objet d'une session de trois séances au sein de laquelle est amené à intervenir un professionnel spécialisé dans le domaine abordé, pour exemple :

- Un psychologue du CSAPA synergie 17 (Rochefort) sur la thématique des addictions.
- Une sage-femme du CPEF (Rochefort) sur la thématique des relations affectives et de la sexualité.

L'objectif de cette intervention est double :

- Permettre un apport de connaissances et d'informations actualisées sur le sujet abordé,
- Permettre aux jeunes d'entrevoir les possibles ressources extérieures dans le champ du soin et de la santé

***

• SAS « Transbordeur »

▪ 1 chef de service (0, 50 ETP) ▪ 1 secrétaire (0,35 ETP) ▪ 1 psychologue (0,25 ETP)

▪ 1 technicienne de l'intervention sociale et familiale (1 ETP)

▪ 3 éducateurs spécialisés (3 ETP)

▪ 1 moniteur éducateur (1 ETP)

▪ 2 surveillants de nuit (2 ETP)

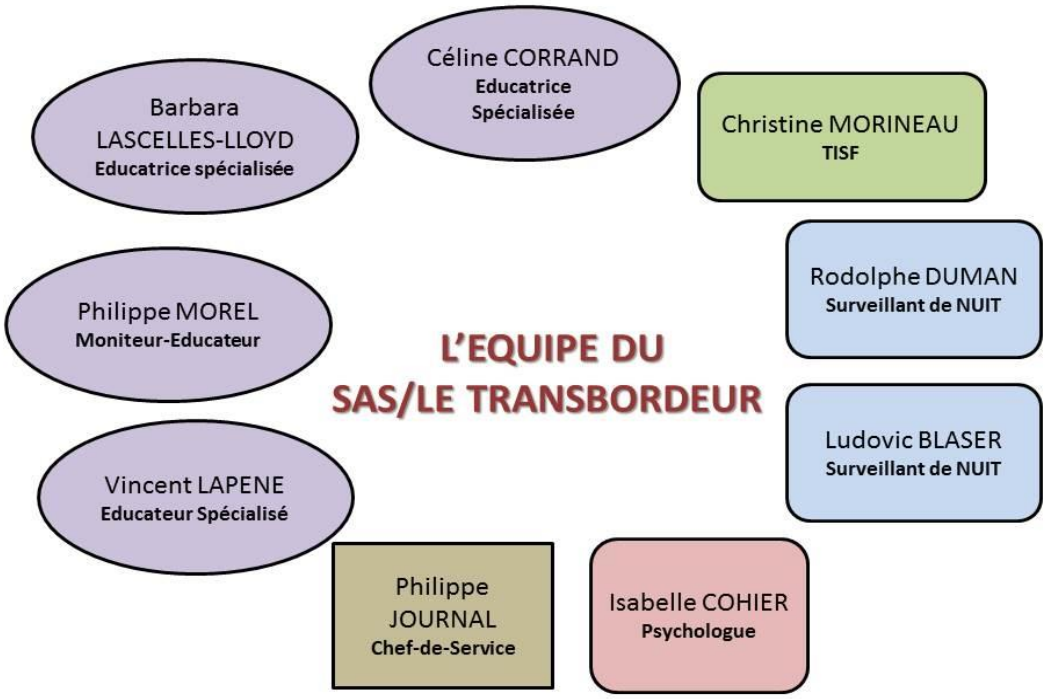

Le SAS/Transbordeur dispose de 8 studios individuels.

• **2 studios individuels** équipés, sont situés 29 rue du Port, dans le prolongement immédiat des locaux administratifs de l'Institut Paule Maraux (ces studios sont attribués en priorité aux nouveaux arrivants et/ou aux plus jeunes, ou aux adolescents nécessitant une vigilance plus particulière (proximité des Surveillants de Nuit). Ils constituent autant que possible un tremplin avant le studio « en ville ». Certains jeunes préfèrent cette proximité rassurante, qui conjugue davantage sécurité et expérimentation de l'autonomie.

• **6 studios ou F1 individuels** équipés, disséminés dans le centre de Rochefort, dans un périmètre raisonnable autour de la « Maison SAS ». En 2017, nous avons renouvelé une partie de ce parc locatif, qui doit rester évolutif. Cette souplesse vise à proposer des équipements les plus adaptés possibles aux profils et aux besoins des jeunes accueillis (localisation, environnement, dimension adaptée du logement, accessibilité pour les Surveillants de Nuit…). Ce renouvellement se poursuivra en 2018, pour au moins 2 studios, actuellement trop grands ou trop vétustes.

En 2017, nous avons également travaillé en collaboration avec un Foyer de Jeunes Travailleurs et l'Auberge de Jeunesse de La Rochelle, pour deux jeunes en fin de mesure ; leur situation professionnelle nécessitant un rapprochement de leur lieu de travail et/ou une prise de logement autonome en vue de leur majorité proche.

- Organisation et sens de l'accompagnement :

(*Extrait du Projet de Service*)

Les jeunes accueillis au SAS cumulent le plus souvent des difficultés sociales, familiales, scolaires, psychologiques mais aussi des troubles psychiques et comportementaux (actes de délinquance). Ils manifestent leurs souffrances par des passages à l'acte fréquents, différentes formes de conduites déviantes, un mode de vie « hors normes » …

Ils ont la plupart du temps connus différentes institutions sociales et médico-sociales et ils se sont « échappés » comme si leur survie dépendait de l'énergie qu'ils mettent à ne pas accepter les propositions effectuées.

Beaucoup n'accepteront l'accompagnement du « transbordeur » que dans une perspective stratégique, pour obtenir des gains immédiats, la mise en danger de soi est réelle et vis à vis des autres également…une potentialité qui régulièrement devient une réalité.

Elle nécessite de la part de l'équipe pluridisciplinaire vigilance et capacité à accepter que la protection et la sécurité qui sont aux fondements de la mission soient régulièrement mises à mal …

Rien n'est définitivement écrit et chacun dans son accompagnement quotidien participe à la résilience de ces êtres en construction.

C'est leur reconnaitre la possible capacité d'une adaptation sociale dont ils n'ont pas encore fait la preuve dans l'objectif qu'ils puissent s'y inscrire réellement.

« Traitez-moi comme vous voudriez que je sois, j'aurai ainsi ma chance de le devenir ».

La nature de l'offre de service : « un toit, trois repas, des adultes repères » …

L'accompagnement proposé vise ainsi à répondre de façon singulière aux besoins fondamentaux de ces jeunes, à instaurer des rituels simples, et d'autre part à tenter de restaurer leur capacité à accepter voire à créer du lien, face aux troubles de l'attachement qu'ils présentent le plus souvent.

La Maison pour se restaurer, créer du lien et être ensemble…

Les midis, les jeunes sont attendus à la Maison pour partager le déjeuner avec d'autres jeunes du service et les professionnels présents. Pour certains, il s'agira de tous les midis, pour d'autres le rythme s'est adapté à leur capacité immédiate à le supporter, ou à leurs occupations professionnelles.

A la Maison, on vient aussi laver son linge, partager un repas le soir en relation duelle, boire un verre, jouer, discuter, …

Mais il n'y a pas de chambre, on dort chez soi !

L'idée est de proposer aux adolescents un mode d'existence qui associe :

- La possibilité d'expérimenter l'autonomie et le cocon symbolique ;

- L'intégration des règles du vivre ensemble
- La prise en compte des besoins individuels.

C'est un lieu collectif dans lequel se tissent des liens sociaux

Les professionnels (7j /7 par roulement et astreinte) …

✓ Quatre **éducateurs** interviennent par roulement auprès des jeunes :

- Du lundi au vendredi, ils sont présents dès 9h ou 10h et jusqu'à 22h30
- Les samedis et dimanches, 1 éducateur intervient sur la séquence 14h- 22h30.

L'intervention éducative s'articule autour des missions suivantes :

- L'accompagnement à la santé
- L'accompagnement vers un début d'autonomie (vie quotidienne, projet scolaire et/ou professionnel, logement…)
- La médiation avec les familles (chaque fois que la situation le permet)
- La mise en œuvre de projets d'animation (actions individuelles ou collectives)
- Le respect des règles de vie et, au besoin, le rappel à la Loi

✓ Une **TISF** est présente en journée, assurant une permanence auprès des jeunes à travers la vie et la gestion de la maison (repas, linge, tour des studios…)

✓ Une **psychologue** intervient sur deux ½ journées. Elle reçoit les jeunes en entretien individuel (2 séances obligatoires à l'accueil) et partage avec eux des temps de vie collective (repas) à la Maison « ressources ».

✓ Deux **surveillants de nuit** s'assurent au mieux de présence et de la sécurité des jeunes à partir de 21h30 jusqu'à 7h du matin. Ils procèdent à plusieurs tournées pendant la nuit sur l'ensemble des studios. Une 1ere tournée est effectuée à 21h30 avec un éducateur.

En dehors de ces plages horaires, la continuité du service est assurée par un dispositif d'astreinte éducative.

Les jeunes ou les familles peuvent en permanence joindre un professionnel du service.

➢ L'analyse des Pratiques comme processus réflexif et soutien aux professionnels :

En 2017, les équipes du foyer et du sas Transbordeur ont bénéficié de l'intervention de M.Ayrault, à raison de 8 séances dans l'année. Cette prestation s'est achevée en Décembre, M.Ayrault prenant sa retraite. Pour 2018, M.Basso-Fin reprendra la conduite de ce dispositif, dans une approche plus systémique.

***

• RELAI et MINA 17

▪ 1 chef de service (0, 50 ETP) recruté en février 2017, Benoît DALLERY qui assure le pilotage des deux lieux de vie et des missions transversales pour (0,50 ETP) concernant les Surveillants de nuit et les maîtresses de maison du PHD / 3 MECS.

▪ 1 secrétaire (0,30 ETP) mutualisée avec les autres services de l'Institut Paule Maraux

▪ 4 moniteurs éducateurs (4 ETP) fonctionnent en binôme.

L'ouverture du deuxième service, Mina 17 a permis la mutualisation des astreintes entre les deux équipes éducatives et donc une couverture plus large de possibilités pour les jeunes de solliciter les éducateurs lorsque ces derniers ne sont pas présents sur le service.

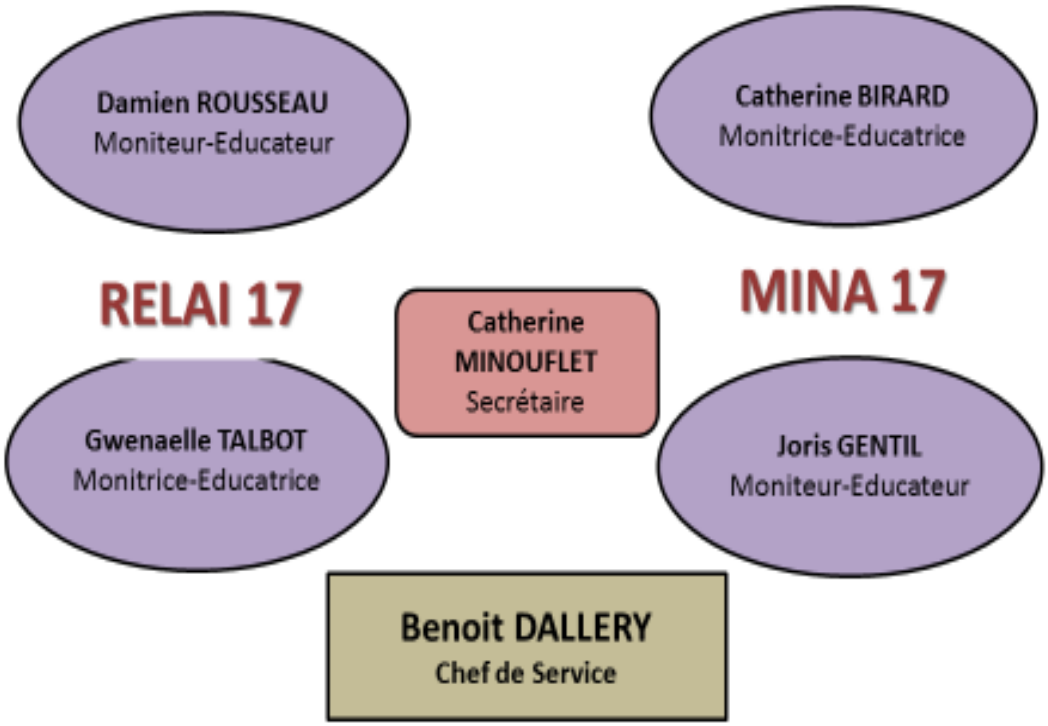

Le projet de service du service Relai 17 a évolué dès les premiers mois d'exercice. En effet, lors de l'ouverture, le département a demandé à l'ADSEA 17 LP de gérer un lieu de vie de mise à l'abri de 10 jeunes MNA, dans l'attente de l'évaluation du statut de mineur et d'isolement des jeunes. Les missions consistaient alors essentiellement en la protection des jeunes par un hébergement, des repas réguliers et des premières démarches médicales, sans qu'un accompagnement à l'insertion professionnelle ou la reprise d'une scolarité soit possible.

Au fil des mois, le Relai 17 a développé un accueil pérenne pour des jeunes qui se sont vu confirmer, en amont de leur admission, leur statut de mineur isolé sur le territoire français.

Mina 17, nouveau lieu de vie et d'accueil pour MNA, a ouvert fin avril 2017 à la demande du Conseil Départemental : les jeunes sont arrivés à partir du 10/04/2017 pour 4 d'entre eux, en sureffectif sur le Relai 17, ….

Pour ces deux lieux de vies, aujourd'hui, les attendus du placement, comme la demande des jeunes, concernent la reprise d'une formation scolaire ou professionnelle, la prise en compte de leurs besoins de santé et la préparation à la sortie du dispositif à leur majorité.

Les jeunes accueillis sont tous des garçons, Mineurs Non Accompagnés (MNA), et font l'objet d'une Ordonnance Provisoire de Placement prononcée par le Juge pour Enfants. Certains sont en attente d'une décision du Juge des Tutelles.

L'impact sur l'accompagnement de l'équipe éducative s'est matérialisé par la possibilité de fixer les jeunes dans le temps et sur le territoire. Un accompagnement autour de la recherche de lieux de stages et d'apprentissages est donc mis en place par l'équipe éducative.
Pour ce faire, les éducateurs ont dû développer leur réseau partenaires locaux, telles que les entreprises, les associations sportives (clubs de football, karaté), culturelles (théâtre de la coupe d'or) et sociales (Centre Social AAPIQ, Rotary Club…) et les institutions concernant le projet du jeune (préfecture, CCAS, Mission Locale, structures de soins, CFA, collège ou lycée…)

➢ Conseil de la Vie Sociale et expression des usagers :

Le Conseil de la Vie Sociale de l'Institut Paule Maraux se réunit une fois par trimestre. Des jeunes représentent **tous les services** dans cette instance. En 2017, le CVS a traité des questions relatives à l'aménagement et l'équipement des locaux, les projets d'animation et de séjour, l'enquête de satisfaction à destination des jeunes et de leur famille.

➢ Le partenariat :

▪ **Partenaires institutionnels :** les services de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E), de la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (D.T.P.J.J), de l'éducation nationale, le juge des enfants, les collèges, les lycées pour l'orientation ou réorientation vers un établissement scolaire ou enseignement spécialisé, professionnel, les C.F.A, les Maisons Familiales et Rurales.

▪ **Partenaires sociaux :** les services d'hébergement et structures partenaires (au sein même de l'ADSEA 17-LP), la M.E.C.S Cheval et Insertion avec le groupe « Familles et Réseaux » les organismes de logement, les services locaux (commissariat, mairie, associations diverses …), A.G.I.R abcd (Association Générale des Intervenants Retraités, Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement), A.A.P.I.C.

▪ **Partenaires professionnels :** la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle(DRTEFP), la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et de la formation professionnelle (DIRRECTE), le Pôle Emploi, les missions locales, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (P.A.I.O), l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A), VIVRACTIF, les entreprises ….

▪ **Structures de soins :** les hôpitaux, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), le C.M.P Ados, la M.D.A.J.A, les services d'éducation et de soins à domicile (SESSAD), le Centre de Planification de Rochefort, le C.L.A.T, le Pôle Santé rue Touffaire à Rochefort, le centre de soins de Niort, l'association MANA à Bordeaux, les centres d'accueil et de soins spécialisés pour les Personnes addictifs et leurs familles (Synergie 17) …etc.

➢ Les formations :

Dans le cadre de la formation continue et du **Plan de formation de l'ADSEA17-LP**, les professionnels de **l'Institut Paule Maraux** ont bénéficié en 2017 des formations suivantes :

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
FORMATION INDIVIDUELLE					
Sandra AUVRAY	E.S.	Jeune en errance quels accompagnements ?	Cifa GERFI +	25 au 27 septembre 2017	FOYER
Laëtitia CALVO	M.M.	HACCP en restauration collective	Cifa CERF Formation Niort	19 au 22 septembre 2017	FOYER
Marilyne MENDES	M.E.	Aider nous aider	Cifa	1er au 2 juin 2017	FOYER

Céline CORRAND	E.S.	Sociogénogramme	CIFA	5 janvier au 3 mars 2017	SAS
Ludovic BLASER	S.N.	S.N.Qualifié	CIFA	9 janvier au 29 juin 2017	SAS
FORMATION COLLECTIVE					
Equipe FOYER	Collectif	Neutraliser l'agression physique en Institution	GERFI +	12-13 et 14 juin 2017	FOYER SAS
Equipe FOYER	Collectif	Bientraitance	UNIFAF	22 septembre 19 et 20 octobre 2017	FOYER SAS
Equipe FOYER	Collectif	Analyse des Pratiques	Mr AYRAULT	10 janvier au 31 décembre 2017	FOYER
Equipe SAS	Collectif	Analyse des Pratiques	Mr BASSO-FIN	24 janvier au 5 décembre 2017	SAS

L'accueil de Stagiaires :

L'établissement poursuit son engagement dans la formation d'étudiants du secteur social à travers l'accueil de stagiaires. En 2017, nous avons accueilli les stagiaires suivants :

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
Laëtitia ROUILLER	E.S. 2ème année	IFRASS	Du 10 mars 2016 au 28 février 2017	FOYER
Thomas RICHET	E.S. 1ère année	IRTS 17	Du 21 novembre 2016 au 30 juin 2017	FOYER
Pauline TRONNET	M.E. 1ère année	IRTS 17	Du 6 novembre 2017 EN COURS	FOYER
Marjorie TAVIAUX	M.E. 2ème année	IRTS 86	Du 25 septembre au 1er décembre 2017	RELAI 17
Laïla ZIDANE	E.S. 1ère année	IRTS 17	Du 13 novembre 2017 au 01 juin 2018	MINA 17

I- Vie des services :

Points Sensibles :

- **L'habitat**

- L'entretien des locaux du FOYER, des travaux lourds d'aménagement sont constants : en 2016, c'était le raccordement du tout à l'égout au réseau de la ville …, cette année 2017, c'est le revêtement de la cour intérieure qui a été réalisé.
Aussi, la configuration actuelle des locaux du foyer n'est pas optimale et génère à la fois quelques tensions chez les jeunes (espaces d'intimité à garantir, cuisine trop petite et excentrée…) et complique l'action des professionnels. Elle ne permet pas toujours à l'établissement d'être suffisamment réactif concernant les admissions. Une chambre supplémentaire permettrait davantage de souplesse et garantirait de meilleures conditions pour un éventuel repli/PEAD.

- Les jeunes du SAS Transbordeur sont hébergés en autonomie « accompagnée » dans leur studio individuel et doivent être autonome dans leur gestion quotidienne (sécurité / entretien de leur logement) : or, cette autonomie n'est pas acquise de fait.
Nous constatons d'importantes dégradations dans les logements, dus à différents critères (problème d'hygiène et difficulté de prise en charge matérielle d'un studio pour un jeune / manque de maturité à assumer une clé, à se protéger d'autrui, à respecter un état des lieux /contrat).

-Pour les services Relai et Mina 17, les conditions d'hébergement actuelles (en collectif et colocations) ne permettent pas à chaque jeune d'avoir une chambre personnelle.
Nous envisageons d'améliorer l'habitat en recherchant des logements qui permettraient à chaque jeune d'avoir un espace d'intimité, nécessaire lors d'un séjour qui s'avère être plus long qu'initialement prévu.

- **L'accompagnement éducatif**

- Le cadre et les modalités de **la semi-autonomie**, accompagnement spécifique du FOYER nécessitent d'être revisités. Aujourd'hui trop imprécis, ils ne permettent pas toujours de bien évaluer le niveau de préparation des jeunes à leur autonomie future, et de réajuster l'accompagnement si besoin. La préparation à la sortie, et à la majorité d'une manière générale, doivent faire l'objet de projets mieux

anticipés et définis, conformément aux orientations de la Loi du 14 Mars 2016 en faveur de la Protection de l'Enfance.

- Nous avons toujours à faire face à des problèmes de consommations de produits, surtout du cannabis, nécessitant les centres de soin et de prévention « Synergie 17 », aux dangers de ces dépendances au travers d'animations interactives… et nous avons travaillé pour un partenariat toujours plus actif sous forme d'une convention avec le commissariat de Rochefort.

La question des **addictions** sera également au cœur des préoccupations de l'équipe du Foyer et du SAS transbordeur. Ce thème est présent de façon récurrente à travers les conduites à risques que présentent certains adolescents accueillis. Il s'inscrit également dans notre volonté de prise en compte de la santé de ces jeunes.

Une formation collective sur ce thème concernera l'ensemble des équipes en 2018.

- La prise en compte des addictions :

Sur le Foyer et sur le SAS Transbordeur, nous avons à faire face à des jeunes confrontés aux addictions de toxicomanie et d'alcool, nécessitant les centres de soin et de prévention « Synergie 17 », et nous avons travaillé pour un partenariat actif sous forme d'une convention avec le commissariat de Rochefort.

Par ailleurs, d'autres formes de conduites addictives nous interrogent, concernant notamment les jeux vidéo, dont l'utilisation envahissante peut se trouver là encore favorisée par l'hébergement diffus et individuel.

- La moitié des jeunes accueillis en 2017 (7 sur 15) pour le service SAS Transbordeur présentent une problématique addictive. Pour 6 de ces jeunes, il s'agit d'une consommation quotidienne et envahissante de cannabis. Pour une jeune, il s'agit davantage de poly-toxicomanie, le cannabis et l'alcool étant principalement consommés.

4 autres jeunes ont une consommation plus occasionnelle, mais présentent un risque important de conduite addictive.

L'orientation de ces jeunes vers des dispositifs de suivi et de traitement de ces addictions (Synergie 17 ou CSAPA) est peu efficiente. Le refus et/ou l'abandon sont fréquents, et les modalités d'accueil du SAS/Transbordeur ne facilitent pas le contrôle autour de ces consommations.

L'intervention éducative, le recadrage par l'encadrement, ou même parfois l'intervention des forces de Police devant l'illégalité de ces consommations et leurs trafics associés, ne sont pas ou peu un frein à ces conduites.

- L'accompagnement et le maintien dans les soins :

Les jeunes accueillis au SAS/Transbordeur en 2017 ont connu pour au moins 5 d'entre eux un parcours de soins souvent chaotique, à savoir émaner de ruptures de soins et parfois d'hospitalisations.
2 jeunes, dont l'une à multiples reprises, ont nécessité pendant leur séjour des soins avec hospitalisation (pédiatrie et pédopsychiatrie).
5 jeunes auraient nécessité un démarrage ou le maintien d'un suivi pédopsychiatrique. Le refus de soins est une caractéristique fréquente de ces jeunes.
Par ailleurs, la sectorisation de la pédopsychiatrie (nord ou sud département) a pu entrainer un arrêt du suivi antérieur et un refus du jeune d'adhérer à un nouveau suivi.
Il conviendra donc de travailler sur le développement d'un partenariat plus rapproché avec le CMP de Rochefort et toute autre ressource d'appui et de soutien aux jeunes et aux professionnels du SAS/Transbordeur.

- Une difficulté à la mise en œuvre d'activités ou ateliers support :

L'accompagnement éducatif au SAS Transbordeur s'inscrit avant tout dans une dimension relationnelle. La priorité est de créer et maintenir le lien, toujours fragile, et se décline le plus souvent sur un mode individuel (un jeune = un éducateur). Ces adolescents sont souvent réfractaires à l'expérience collective, vivant l'autre comme un danger potentiel, ou bien en proie à une estime de soi fortement dégradée. La mise en place d'ateliers récurrents à l'interne n'a pas jusqu'ici été opérante. Ceci, du fait d'une organisation difficile à trouver, et de la versatilité de ces jeunes et leur faible capacité d'engagement.

L'enjeu est donc de parvenir à proposer la bonne expérience au bon format et au bon moment. La faible capacité de nombre de ces jeunes à affronter l'extériorité et l'environnement (social ou géographique) doit nous amener à réfléchir à des solutions innovantes, en s'appuyant davantage sur des complémentarités de ressources internes et externes.

***

Points de satisfaction :

- **Le dynamisme institutionnel**

- L'arrivée de nouveaux professionnels (psychologue, éducateur, chef de service…) contribue également à redynamiser l'équipe du Foyer Paule Maraux, équipe ouverte au changement et impliquée dans la démarche d'amélioration continue.

Le climat socio-relationnel relativement stable et serein du groupe d'adolescents favorise l'intégration et l'adaptation des nouveaux arrivants et l'apaisement des tensions liées au placement. Les « anciens » participent à la transmission de ce climat et au respect des règles de vie communes, contribuant à une forme de régulation spontanée du groupe.

Les différents espaces d'expression collective, et les expériences positives partagées (camps, défi-rêve, activités extérieures…) mises en œuvre par l'équipe éducative permettent également de renforcer la cohésion du groupe.

L'ouverture sur l'environnement :

Le développement des partenariats locaux est nécessaire, à la fois pour accroitre les possibilités d'inscription des jeunes dans le tissu rochefortais (culture, loisirs, sport…), ainsi que pour mieux faire connaitre l'établissement, en levant certaines représentations et leurs effets stigmatisant, et davantage l'inscrire dans son environnement.

Aussi, dans la continuité du travail de 2016, le Foyer Paule Maraux s'est inscrit dans les réseaux suivants en 2017 :

- Famille et Réseaux (en partenariat avec l'association Cheval/Insertion) : Une éducatrice du Foyer participe à des séances de travail mensuelles.

- Réseau Santé Adolescents du Pays Rochefortais, animé par C. RONDEL : Un éducateur du Foyer participe aux réunions étalées sur l'année.

- Pour l'équipe du SAS Transbordeur, en 2017, la mise en place du COPIL et la diffusion du Projet auprès des différents partenaires ont eu un effet dynamisant, à travers la reconnaissance ainsi apportée à ce projet et aux professionnels du SAS/Transbordeur qui le portent.

- Le travail de communication et de promotion autour du projet de service, de ses modalités d'accueil et d'accompagnement, notamment à l'attention des Délégués territoriaux, ont contribué à accroitre

le nombre d'accueils sur le SAS/Transbordeur en 2017, pour arriver à un effectif au complet début 2018.

- Dès l'arrivée des jeunes du Relai et Mina 17, un système de **tutorat** s'est mis en place avec des membres du Rotary Club. Le principe est qu'une personne bénévole accompagne un jeune accueilli dans les apprentissages scolaires et l'appréhension de la langue française. Au-delà des apprentissages, il s'agit aussi d'une rencontre entre deux histoires et deux cultures où chacun apprend de l'autre dans un échange inter culturel…

En attendant la possibilité pour les jeunes d'entrer dans une scolarité ou dans un processus de formation, ce partenariat est composé d'une dizaine de bénévoles qui soutient les jeunes.

- Le Relai et Mina 17 ont rapidement trouvé un rythme de croisière **dans la gestion de la vie quotidienne** : gestion des logements, organisation des courses et des repas, inscription dans la vie sportive et associative du territoire. Si au départ, les relations avec le voisinage pouvaient interroger, des rencontres ont été faites afin que les voisins sachent qui sont les jeunes et comment fonctionne le service.

- **La démarche d'amélioration continue**

FOYER

Dans le prolongement de la démarche d'évaluation interne achevée fin 2016, le Comité de Pilotage interne a poursuivi ce travail en 2017 dans le cadre de commissions dédiées et de réunions plénières au fil de l'année. Le COPIL est composé de différents membres de l'équipe (éducateurs, maitresse de maison, secrétaire, agent d'entretien, cadres…) et d'un administrateur de l'association.

Les thèmes suivants ont été traités en 2017 :

- Santé et soins **:**

En 2017, en lien avec la démarche d'amélioration continue, le Foyer Paule Maraux a développé une réflexion et des outils en vue d'une meilleure prise en compte de la santé des adolescents. Au-delà des procédures et de la base documentaire retravaillés, le recrutement d'une nouvelle psychologue, et la mise en place du groupe « parole d'ados » ont permis d'engager un mouvement de fond, offrant aux jeunes des espaces de dialogue et de réflexion autour de préoccupations essentielles sur les problématiques de santé au sens large.

L'ensemble des documents supports et de leurs modalités d'archivage ont été retravaillés et mis à jour, conformément aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM. Un référent santé est

identifié sur le service, et une harmonisation des pratiques a été recherchée avec les autres établissements et services du pôle hébergement diversifié de l'ADSEA17LP.

- Règlement de fonctionnement

Celui-ci a été mis à jour sur différents points (utilisation du téléphone, tabac, internet…), ainsi que les règles de vie du Foyer qui en sont une déclinaison.

- Sécurité (alimentaire, incendie…)

Le guide de bonnes pratiques et le registre d'hygiène et sécurité alimentaire ont été revisités en 2017, à la faveur de la formation HACCP suivie par la maitresse de maison.
Le cahier de consignes de sécurité et l'affichage (évacuations) ont été finalisés et validés.
Des exercices incendie ont été mis en œuvre sous le contrôle des sapeurs-pompiers (à poursuivre en 2018).
Des clés USB reprenant les principales informations et consignes de sécurité seront mises en service et distribuées à chaque nouveau salarié à partir de 2018.

***

Le Projet de Service du SAS/Transbordeur a été finalisé en Décembre 2016. L'année 2017 a donc été une année de promotion et de communication autour de ce projet, avec en point d'orgue, la réunion d'un COPIL inter-partenarial qui s'est tenu le 15 juin 2017 à l 'Institut Paule Maraux.

La mise en place de ce premier COPIL a permis une présentation détaillée et interactive du projet de service aux partenaires présents. L'ensemble de l'équipe s'est mobilisé pour une présentation commune et un échange avec les différents intervenants.
Etaient présents :
- Les Délégués Territoriaux de l'ASE
- Un Capitaine de Police de Rochefort
- Un Médecin Chef de Service en Pédiatrie
- Une Universitaire
- Un Formateur (accompagnateur Projet SAS)
- Le Président de l'ADSEA17-LP
- Le Directeur Général de l'ADSEA17-LP
- La Direction du PHD

- L'équipe du SAS/Transbordeur

Une présentation du Projet de Service et du fonctionnement du SAS/Transbordeur a été faite en janvier 2017 à la DT de Saintes, par le Directeur-Adjoint et le Chef de Service à destination de l'ensemble des Délégués Territoriaux Adjoints ASE du Département.

Par ailleurs, une rencontre spécifique à l'Institut Paule Maraux avec un Juge des Enfants du TGI de La Rochelle a permis une présentation de ce projet à l'intention des Magistrats.

- Travail de recueil de données :

Le travail préparatoire au COPIL annuel a permis la mise en chantier de recueils thématiques de données concernant les jeunes accueillis.

Un 1er thème a été exploré en 2017 concernant leur santé (au sens large) et constituant ainsi un recueil d'éléments objectifs.

A partir d'une grille d'indicateurs, les dossiers de l'ensemble des 47 jeunes accueillis depuis la création du service ont été explorés, permettant de construire une base d'analyse objective, en vue de mieux connaitre et s'adapter aux besoins des jeunes que nous accueillons.

De la même façon, fin 2017, un travail s'est engagé autour du thème du parcours institutionnel (d'où viennent les jeunes et que deviennent-ils à leur sortie ?) à partir d'éléments d'observation lors de leur sortie du dispositif.

Ces éléments viendront nourrir le COPIL prévu pour le 3 Mai 2018.

- Rencontre avec l'inter secteur-ado (Nord) :

Nous avons invité les partenaires de la pédopsychiatrie le 15 novembre 2017 à une rencontre spécifique avec l'équipe du SAS/Transbordeur à l'Institut Paule Maraux.

En présence des médecins psychiatres et de leurs équipes, nous avons pu présenter le projet du SAS/Transbordeur et ainsi leur apporter des précisions, particulièrement quant aux modalités d'admission, d'accueil et d'accompagnement éducatif.

Nos échanges ont également permis d'évoquer les difficultés que nous rencontrons dans la gestion et la distribution des traitements, et plus largement dans la question de la mise en place ou du maintien des soins, lorsque, par exemple, un jeune arrive avec un suivi et/ou un traitement. Le dispositif

« ouvert » du SAS/Transbordeur pouvant parfois conduire les jeunes à rompre avec les soins précédemment mis en place.
Nos limites peuvent également être atteintes dès lors qu'une surveillance médicale doit être assurée dans des situations plus critiques. Il est rappelé que le service ne dispose pas de personnel présent les samedis et dimanches matin.
La nécessité d'un soutien par le biais d'une équipe mobile de soins, par exemple, a pu être évoquée. Cependant ce dispositif n'est actuellement pas en œuvre sur le nord du département. Une collaboration plus étroite avec le CMP de Rochefort doit permettre de tenter de répondre à ces situations spécifiques.

Après six mois de fonctionnement, pour Relai et Mina 17, la période d'été fut propice à la réactualisation des projets de service. Parallèlement, un travail a été effectué pour être en conformité avec les attendus de la loi 2002.2, notamment sur les questions de Document Individuel de Prise en Charge, de Règlement de Fonctionnement et de Participation aux instances d'expression associative. Ainsi, en novembre 2017, les jeunes du Relai 17 élisent un représentant pour siéger au Conseil de la Vie Social de l'Institut Paule Maraux.

En revanche, une difficulté majeure freine parfois l'accompagnement proposé aux MNA. Il s'agit de la prise en compte des difficultés psychologiques.
Après un temps où les jeunes ont pu se poser et se projeter dans le temps, certaines souffrances, dues à leur parcours, à leur départ du pays d'origine, à une migration traumatique, font surface et s'expriment dans certains comportements. Or il n'est pas toujours aisé de prendre en compte ces souffrances et l'équipe se sent parfois démunie dans l'accompagnement psychologique de certains jeunes.

- **Les animations**

- Tous les services ont participé en 2017 aux différentes journées d'animation du pôle d'hébergement diversifié de l'association, et de l'Institut Paule Maraux. Un professionnel à deux professionnels par équipe, à tour de rôle, contribue à élaborer et faire vivre ces projets à travers sa participation aux commissions d'animation.

Il reste néanmoins difficile de parvenir à mobiliser le public spécifique du SAS/Transbordeur, souvent en rejet de la collectivité, sur ces temps d'animation.

D'une manière générale, les actions collectives et activités extérieures sont à développer sur ce service, toute proportion gardée, en raison de la spécificité du public accueilli.

➢ Rencontres institutionnelles l'IPM :

• Soirées Animation de l'IPM :

Le Foyer Paule Maraux, ainsi que le SAS transbordeur, l'APMN et les services du RELAI17 /MINA17 (accueils de mineurs non-accompagnés) ont partagé une soirée amicale le 5 juillet 2017 à Port-des-Barques, permettant aux adolescents et aux professionnels de ces différents services de vivre un agréable moment sportif et convivial.

• Journée Animation du Pôle Hébergement Diversifié :

Cette journée est un rendez-vous annuel, ludique et festif entre toutes les M.E.C.S et service du Pôle Hébergement Diversifié de l'A.D.S.E. A 17 L.P.

Elle s'est déroulée cette année le 7 juin 2017 à St-Savinien, et a permis d'organiser des jeux de plein-air par équipes, mixant les jeunes des différents services.

➢ Le Défi rêve (organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif) :

Depuis plusieurs années l'Institut Paule Maraux participe au **Défi-Rêves**, qui permet la rencontre de jeunes de différents horizons dans le cadre d'une compétition amicale.

En 2017, 6 jeunes du Foyer et 5 jeunes de Relai 17 ont participé et remporté pour la 2eme année consécutive l'épreuve les 13 et 14 mai, pour la plus grande fierté des jeunes que nous accueillons.

L'équipe IPM de 4 jeunes (avec 5 jeunes différents qui ont intégré cette équipe) a participé à un **mercredi** après-midi, au deux samedi et surtout au week-end complet (sous forme de compétition inter-établissements avec un hébergement dans la nuit du samedi).

Les jeunes se sont mêlés aux jeunes gens des autres établissements représentés par une ou deux équipes des structures comme Saint Louis de Montfort, HEA, Cheval et Insertion, IEP Jean Eudes, et la MECS de Chancelée.

Les activités sportives ont été très appréciées par les jeunes qui se sont facilement pris au jeu et mis dans l'ambiance, ils attendent la prochaine édition avec impatience. Les activités proposées ont été

l'ultimate, de la course d'orientation à Vélo, du Tennis de Table, et autres ateliers autour des valeurs du sport.

De plus le Relai à également participé le 7 octobre 2017, à une nouvelle édition de « jouons ensemble », également organisé par le Comité Olympique. Il s'agit d'une matinée passée sur les pistes de bowling, pour des équipes de trois jeunes accompagnées par un licencié du club de Meschers.

- Grand Largue :

En 2017, 3 jeunes du foyer et un éducateur ont participé à cette opération. Il s'agit de régates interinstitutionnelles en voilier (des services de Protection de l'Enfance de toute la France participent) organisées par l'Association Grand Largue, et encadrée par des skippers professionnels. Le week-end du 16 au 18 juin 2017, ces 3 jeunes ont ainsi pu découvrir la voile et partager une expérience forte à travers deux journées et deux nuits de régate à la Trinité-sur-Mer.

- Les camps d'été :

FOYER : Dans l'été 2017, Deux camps ont été organisés en concertation entre les jeunes et les éducateurs :

- Le 1er a eu lieu au camping du Moncontour Active Park (86) du 24 au 26 juillet.

6 jeunes étaient présents avec pour l'encadrement 3 éducateurs et 1 surveillant de nuit.

Activités proposées : une journée au Futuroscope et nous avons pu profiter des installations de la base de loisirs à proximité du camping (Téléski Nautique, canoë kayak, paddles etc.)

- Le 2ème camp a eu lieu au camping de Puységur (32) aux alentours de Toulouse du 22 au 26 août.

6 jeunes étaient également présents avec pour l'encadrement 3 éducateurs et 1 surveillant de nuit.

Activités proposées : visite de Toulouse et croisière sur la Garonne, une journée au parc d'attractions Waliby et détente à la piscine du camping.

RELAI /MINA 17 : Dans le cadre de demandes de jeunes, ou de propositions de l'équipe éducative, et dans les limites des contraintes budgétaires, les jeunes sont invités à participer à un certain nombre d'activités collectives.

Camp d'été dans les Landes

A l'initiative de l'équipe éducative, un mini camp d'une nuit a été organisé en juillet dans les Landes, au pied de la Dune du Pila. Neuf jeunes des deux services Relai 17 et MINA 17 y ont participé.

Les jeunes ont apprécié la cadre, ils ont découvert un bel endroit où ils ont pu se détendre, relâcher une certaine pression qu'ils avaient depuis leur arrivée dans notre service et pratiquer des activités : randonnée, foot, baignade et bronzage.

Le camp a permis de créer des liens entre eux et aussi mieux faire connaissance avec l'équipe éducative.

Sortie Bordeaux

Le 19 novembre 2017, les jeunes du Relai 17 sont allés voir le match de football Bordeaux contre Marseille au stade de Bordeaux. Ce projet a été organisé par Mlle TAVIAUX Marjorie, stagiaire Monitrice Educatrice. Les jeunes ont pu profiter du début d'après-midi pour visiter et se promener dans le centre-ville de Bordeaux, avant d'aller rejoindre le stade.

PERSPECTIVES

Au regard des admissions des services de l'Institut Paule Maraux, nous essayons d'accueillir des jeunes du secteur entre Rochefort et Saintes … Tant que possible. Cela peut être compliqué en termes de transport lorsque les jeunes viennent de trop loin et notamment du sud du département.

- Cette distance peut devenir aussi un frein lorsque la jeune recherche et même s'inscrit dans un projet professionnel et que celui-ci est plutôt proche de son environnement familial et donc éloigné de la structure.
- Sur Rochefort, nous avons pu proposer l'accueil le plus adapté possible à des jeunes mineurs isolés.
- La durée d'accompagnement (tous services confondus) a légèrement augmenté, une moyenne de 8 mois et les services se sont modifiés en juin 2017, avec le départ de plus de la moitié des jeunes.

FOYER

➢ L'aménagement du cadre de vie :

En 2017, les travaux de rénovation et d'aménagement engagés en 2016 se sont poursuivis, à travers notamment la réfection de la cour intérieure (revêtement).

Dans la continuité, nous souhaitons en 2018 avancer dans la rénovation et l'adaptation du cadre de vie, à travers notamment un projet de réaménagement des locaux. Cette démarche doit permettre de repenser les espaces en les clarifiant, en offrant le maximum d'intimité possible aux adolescents accueillis, et en favorisant le vivre ensemble dans des espaces dédiés et mieux identifiés :

- Espace jour avec cuisine ouverte proche du salon / coin repas ;
- Espace nuit distinct et repensé avec des chambres et sanitaires mieux distribués et redimensionnés.
- Création d'une chambre supplémentaire permettant l'accueil en lit de repli (PEAD) dans les meilleures conditions, offrant également davantage de souplesse et de réactivité dans les accueils filles/garçons.
- Redéfinition des appartements de semi-autonomie, en regard de la réflexion à engager sur ce thème
- Réaménagement du bureau des éducateurs

➢ <u>L'accompagnement éducatif et la préparation des sorties :</u>

En 2018, une réflexion et un travail sur le thème de l'accompagnement en semi-autonomie doit se mettre en œuvre.

Plus largement, la préparation à la sortie à travers notamment l'anticipation de la majorité sera au cœur du travail mis en œuvre (COPIL, réunions de service…).

SAS Transbordeur

L'année 2018 doit permettre la mise en œuvre des projets suivants :

✓ Mise en œuvre de l'évaluation interne fin 2018

✓ Finalisation des outils d'analyse et d'évaluation du public accueilli et de son accompagnement (objectivation à partir de recueils de données)

✓ COPIL 2018 : présentation de ces données et illustration par des situations rencontrées.

✓ Poursuite de l'adaptation de l'offre d'hébergement (studios)

✓ Développement de projets autour de « l'extériorité », à partir de séjours et d'activités extérieures.

✓ Mise en œuvre des formations collectives Addictions / Responsabilité / Sexualité

RELAI et MINA 17

- Améliorer l'accompagnement aux démarches administratives de sortie des dispositifs :

Les jeunes en apprentissage sont amenés à partir à leur majorité. Pour anticiper au mieux cette sortie et accompagner le jeune dans la constitution du dossier qui lui permettra d'obtenir un titre de séjour, il est nécessaire de bien connaître les démarches à suivre, de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels et de suivre l'évolution des réglementations concernant les droits des personnes étrangères sur le territoire français.

La préparation de la sortie du jeune implique également de connaître et de transmettre les ressources que pourra solliciter le jeune lorsqu'il sera autonome. Pour le jeune, cela veut dire qu'il doit faire des économies lors de leurs séjours sur nos lieux de vie. Pour les éducateurs, cela nécessite d'être au plus près du réseau associatif, citoyen et/ou solidaire. L'idée pourrait être de constituer un livret de sortie, transmis au jeune lors de son départ.

- Elargir l'offre de soins :

Depuis leur arrivée beaucoup de jeunes du service ont stabilisé leur situation scolaire ou professionnelle et ont un lien de confiance fort avec l'équipe éducative. Ils s'autorisent à se projeter dans un avenir plus serein. Pour autant, leur histoire et leur parcours traumatiques, les mauvaises nouvelles du pays d'origine mais également la crise identitaire de l'adolescence amène beaucoup de mal être chez certains jeunes.

Lors de « crise », nous nous sommes tournés vers des ressources internes, notamment la psychologue du foyer Paule Maraux. Mais nous cherchons à mieux répondre à ces besoins, qui apparaissent nouveaux, en nous rapprochant de la Maison des Adolescents de La Rochelle et en construisant du lien avec le MANA, association de Bordeaux, experte dans la clinique transculturelle, qui peut proposer des consultations pédo-psychologique et soutenir l'équipe dans l'accompagnement du jeune.

- Renforcer le soutien à la scolarité et aux apprentissages :

Les jeunes en contrat d'apprentissage rencontrent souvent des difficultés lors des semaines de cours au CFA, car leur niveau scolaire est souvent faible. Le rôle des éducateurs est important dans l'aide

qu'ils peuvent apporter aux jeunes dans l'apprentissage des leçons et dans les devoirs à faire à la maison.

Mais le temps manque aux équipes pour consacrer beaucoup de temps pour chaque jeune. Aussi nous explorons plusieurs pistes qui nous permettraient de renforcer le soutien à la scolarité.

- **Pour conclure, la réorganisation du pôle hébergement diversifié (PHD) en continuité et en lien avec les orientations du nouveau schéma de la protection de l'enfance 2019- 2023 :**

Depuis 2014, une organisation en pôle a été mise en place : cf. organigramme : les trois MECS (Rochefort/ St Jean d'Angély/ Saintes) de l'association constituent l'hébergement diversifié (foyer – PEAD – APMN – SAS -MNA) et s'inscrivent dans une globalité pour des missions communes.
La direction est représentée en binôme :

- Une directrice (Mme Heullant) - un directeur adjoint (Mr Chivot)
- Six chefs de service (deux binômes par MECS)

Le futur schéma départemental prépare ses objectifs en fonction de l'activité des établissements qui accueillent le public de l'aide sociale à l'enfance : **en partie**, la question de l'accompagnement des **jeunes majeurs** (stabilité aujourd'hui fragile des demandes de contrats) … Et la recrudescence de l'arrivée sur notre département des mineurs non accompagnés.

En 2017, les besoins en mesures PEAD ont augmenté nous demandant de nous réorganiser, regrouper un pôle APMN de 24 mesures et un pôle de 28 mesures PEAD …
En 2018, les demandes en PEAD sont toujours importantes, en particulier pour les moins de six ans et les fratries.
Nous travaillons aujourd'hui, une hypothèse de service unique 'APMN –PEAD' impliquant ainsi des changements d'organisation pour le chef de service de ce service et les équipes éducatives concernées.

***
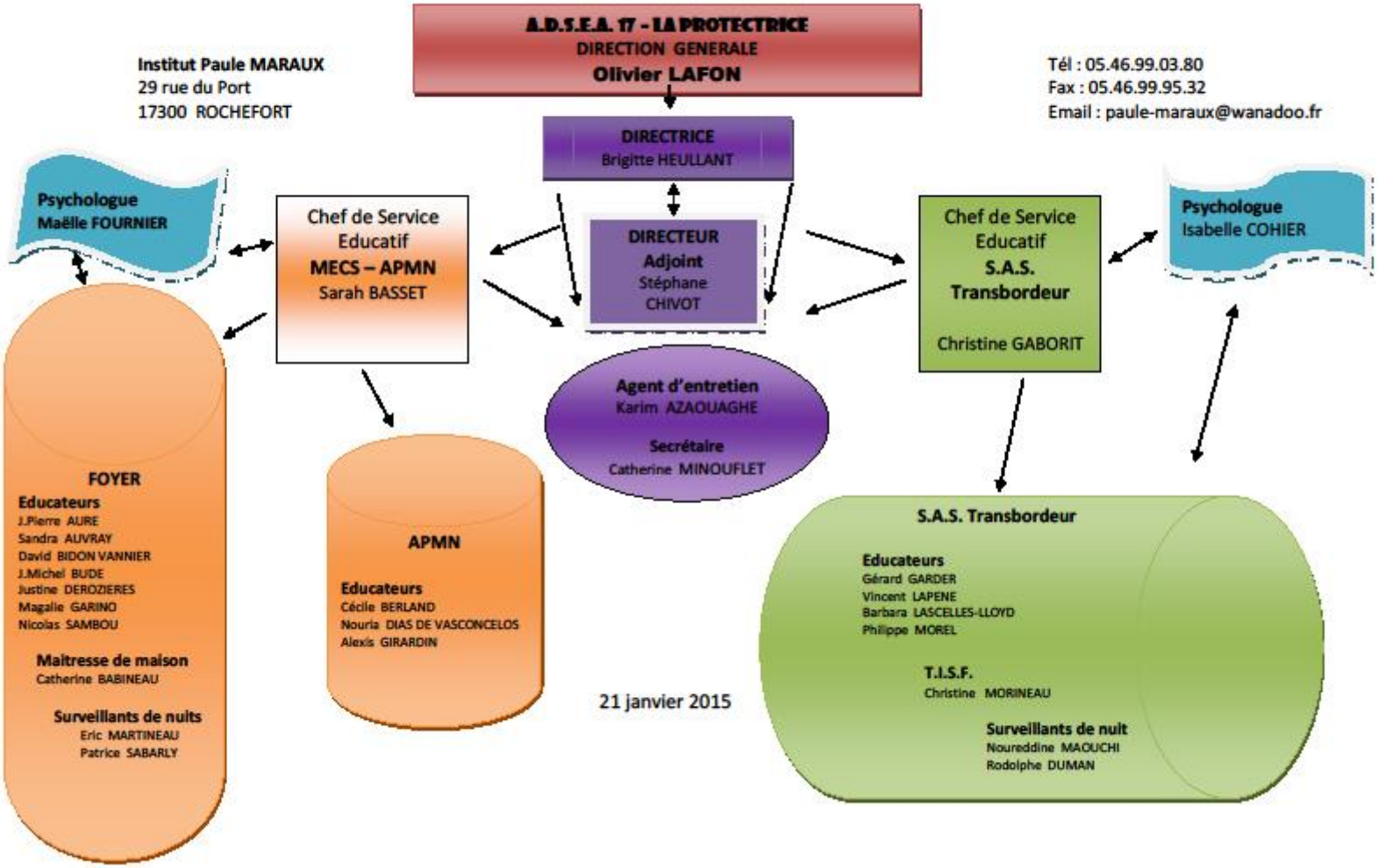
Organigramme fonctionnel